

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

**RÉFLEXION SUR LES OBSTACLES À L'EFFECTIVITÉ DU DROIT À L'ÉDUCATION
AU QUÉBEC DES ÉTUDIANT.ES INTERNATIONAUX EN PROVENANCE DES PAYS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST**

MÉMOIRE PRÉSENTÉ

COMME EXIGENCE PARTIELLE

DE LA MAITRISE DE DROIT INTERNATIONAL

PAR

TCHETCHANWA KARIDJA KOULIBALY

SEPTEMBRE 2025

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
Service des bibliothèques

Avertissement

La diffusion de ce mémoire se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire *Autorisation de reproduire et de diffuser un travail de recherche de cycles supérieurs* (SDU-522 – Rév.12-2023). Cette autorisation stipule que «conformément à l'article 11 du Règlement no 8 des études de cycles supérieurs, [l'auteur] concède à l'Université du Québec à Montréal une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de [son] travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, [l'auteur] autorise l'Université du Québec à Montréal à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de [son] travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de [la] part [de l'auteur] à [ses] droits moraux ni à [ses] droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, [l'auteur] conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont [il] possède un exemplaire.»

REMERCIEMENTS

Je tiens tout d'abord à remercier Dieu, le Tout-Puissant, pour sa guidance, sa sagesse infinie et sa bénédiction tout au long de ce parcours. C'est grâce à Sa grâce que j'ai pu surmonter les défis et mener à bien ce projet.

Je souhaite également exprimer ma profonde gratitude à mon directeur de mémoire, Monsieur, Roch François, pour son soutien indéfectible, ses conseils précieux et sa disponibilité tout au long de cette aventure académique. Son expertise et ses encouragements ont été une source d'inspiration constante, m'aidant à rester concentré sur l'objectif et à améliorer la qualité de mon travail.

Je tiens à souligner le rôle essentiel de ma propre détermination et de mon acharnement dans l'accomplissement de ce travail. Malgré les moments de doute et de fatigue, j'ai su puiser dans ma volonté et mon courage pour persévérer et atteindre ce but. Ce mémoire est également le fruit de ma résilience et de mon engagement à donner le meilleur de moi-même.

Enfin, je remercie toutes les personnes qui ont contribué, de près ou de loin, à l'aboutissement de ce travail, en apportant soutien moral, conseils ou encouragements. Leur présence a été d'une grande aide et m'a permis de rester motivé.

DÉDICACE

À mes parents, pour leur amour inconditionnel, leur soutien sans faille et les valeurs qu'ils m'ont transmises. Votre confiance en moi a toujours été ma plus grande force.

À mon directeur de mémoire, Monsieur François Roch pour sa patience, ses conseils éclairés et son accompagnement bienveillant tout au long de cette aventure intellectuelle.

Et à moi-même, pour chaque doute surmonté, chaque effort fourni et chaque page écrite. Ce mémoire est le témoignage de ma persévérance et de ma passion.

AVANT-PROPOS

Le présent mémoire est le fruit d'une réflexion approfondie sur les obstacles à l'effectivité du droit à l'éducation des étudiant.es internationaux en provenance des pays de l'Afrique de l'Ouest au Québec. Cette recherche s'inscrit à la croisée du droit international, du droit québécois et des réalités migratoires, dans un contexte où l'accès équitable à l'éducation supérieure est un enjeu central pour la coopération internationale et la mobilité académique.

Mon intérêt pour ce sujet découle d'une double préoccupation : d'une part, la reconnaissance des engagements du Québec et du Canada en matière de droit à l'éducation et, d'autre part, les défis concrets rencontrés par les étudiant.es ouest-africain.es dans leur parcours universitaire au Québec. Cette recherche m'a permis de mieux comprendre les tensions entre les principes juridiques et leur application pratique, tout en mettant en lumière les facteurs institutionnels, administratifs et socio-économiques qui entravent l'accès et le maintien de ces étudiant.es dans le système universitaire québécois.

Ce travail n'aurait pas été possible sans le soutien de plusieurs personnes. Je tiens à exprimer ma gratitude envers mon directeur de mémoire monsieur François Roch, dont les conseils éclairés ont guidé ma réflexion à chaque étape. Je remercie également les professionnels du milieu universitaire et les étudiant.es qui ont accepté de partager leurs expériences et leurs perspectives, enrichissant ainsi cette étude. Enfin, mes proches ont été un soutien précieux tout au long de ce parcours, et je leur en suis profondément reconnaissante

J'espère que ce mémoire contribuera à une meilleure compréhension des défis vécus par les étudiant.es internationaux et qu'il alimentera les réflexions sur l'amélioration des politiques et pratiques en matière d'éducation et d'accueil des étudiant.es au Québec.

TABLE DES MATIÈRES

PAGES LIMINAIRES

REMERCIEMENTS.....	ii
DEDICACE.....	iii
AVANT-PROPOS.....	iv
TABLE DES MATIERES.....	v
LISTES DES ABREVIATIONS, DES SIGLES ET DES ACRONYMES.....	vii
LISTES DES SYMBOLES ET DES UNITÉS.....	ix
RESUMÉ.....	x

INTRODUCTION.....	1
-------------------	---

CHAPITRE I : LE DROIT À L'ÉDUCATION AU REGARD DES ENGAGEMENTS INTERNATIONAUX PRIS PAR LE CANADA ET LE QUÉBEC.....11

I. Les engagements internationaux du Canada en matière de droit à l'éducation.....	11
1. Les conventions internationales signées par le Canada.....	12
2. Objectifs de développement durable (ODD).....	14

II. Les ententes internationales du Québec en matière d'éducation.....	18
1. Politiques spécifiques et accords bilatéraux.....	18
2. Programmes d'intégration linguistique et culturelle.....	28

CHAPITRE II : L'INEFFECTIVITÉ DU DROIT À L'ÉDUCATION POUR LES ÉTUDIANT.E.S INTERNATIONAUX EN PROVENANCE DE L'AFRIQUE DE L'OUEST.....35

I. Théorie de l'effectivité du droit à l'éducation.....	35
1. Les principes généraux du droit à l'éducation et l'intégration des étudiants internationaux	37
2. Les spécificités pour les étudiant.e.s internationaux.....	39

II. Lacunes juridiques dans l'effectivité du droit à l'éducation.....	42
1. Ordre juridique canadien.....	42
2. Ordre juridique du Québec.....	43

III. Obstacles rencontrés par les étudiant.e.s internationaux d'Afrique de l'Ouest	46
1. Obstacles spécifiques.....	46
2. Analyse des impacts sur l'accès à l'éducation.....	52
3. Coûts de la scolarité et conditions de vie.....	54
4. Avantages potentiels.....	65
4.1. Les avantages potentiels pour les étudiant.es internationaux au Canada.....	65
4.2 Les avantages potentiels pour les étudiant.es ouest Africains au Canada.....	69

CHAPITRE III : NOUVELLES MESURES REQUISES POUR FAVORISER L'EFFECTIVITÉ DU DROIT À L'ÉDUCATION DES ÉTUDIANT.ES INTERNATIONAUX OUEST-AFRICAINS.....73

I- Bilan des mesures actuelles.....73

- 1. Les mesures gouvernementales actuelles.....73**
 - 1.1 Canada : Programme de bourses et facilitation des visas étudiant.es.....74
 - 1.2 Québec : Exemptions de frais de scolarité, cours de français.....83
 - 1.3 Les exemptions de frais de scolarité supplémentaires pour les étudiant.es internationaux par le Québec84
 - 1.4 L'offre de cours de français pour une intégration réussie aux étudiant.es internationaux par le Québec.....85
- 2. Les initiatives actuelles des autres acteurs 88**
 - 2.1 Universités : Programmes de soutien et mentorat pour étudiants internationaux..... 89
 - 2.2 ONG : Défense des droits, assistance financière et sociale.....91
 - 2.3 Les associations étudiantes.....93
 - 2.4 Entreprises : Partenariats pour stages et emplois.....95

II. Les nouvelles mesures requises..... 98

- 1. Mesures institutionnelles pour renforcer l'accès à l'éducation.....99**
 - 1.1. Accessibilité financière accrue.....99
 - 1.2. Simplification des démarches administratives.....100
 - 1.3. Partenariats avec les pays d'origine.....101
- 2. Mesures sociales et économiques pour l'intégration et l'employabilité.....102**
 - 2.1 Amélioration des conditions de vie.....103
 - 2.2 Soutien à l'insertion professionnelle.....104
 - 2.3 Promotion de la diversité et lutte contre la discrimination.....104

CONCLUSION.....107

ANNEXES.....110

BIBLIOGRAPHIE..... 120

LISTE DES ABRÉVIATIONS, DES SIGLES ET DES ACRONYMES

BCI : Bureau de coopération interuniversitaire (anciennement CRÉPUQ)
CÉGEP : Collège d'enseignement général et professionnel
CIC : Citoyenneté et Immigration Canada (maintenant IRCC)
CRÉPUQ : Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (devenue BCI)
DLI : Établissement d'enseignement désigné (*Designated Learning Institution*)
FAÉCUM : Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal
IRCC : Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (anciennement CIC)
MEES : ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur du Québec (aujourd'hui fusionné)
MES : ministère de l'Enseignement supérieur du Québec
MIFI : ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration du Québec
MRIF : ministère des Relations internationales et de la Francophonie du Québec
RAMQ : Régie de l'assurance maladie du Québec
UÉQ : Union étudiante du Québec
CADHP : Charte africaine des droits de l'homme et des peuples
CEDEAO : Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CESCR : Comité des droits économiques, sociaux et culturels (ONU)
CIDESC : Convention internationale des droits économiques, sociaux et culturels
CAMES : Conseil africain et malgache pour l'enseignement supérieur
OIF : Organisation internationale de la Francophonie
OCDE : Organisation de coopération et de développement économiques
OMC : Organisation mondiale du commerce
OMD : Objectifs du millénaire pour le développement
ONU : Organisation des Nations Unies
PIDESC : Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels
UNESCO : Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
CDPD : Convention relative aux droits des personnes handicapées (ONU)
CDPH : Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées
CEDR : Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale

CEDEF : Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes

ODD : Objectifs de développement durable (ONU)

PIDCP : Pacte international relatif aux droits civils et politiques

PIDESC : Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels

CSQ : Certificat de sélection du Québec (nécessaire pour la résidence permanente)

PEQ : Programme de l'expérience québécoise

PDE : Programme des étudiants étrangers

PE : Permis d'études

REEE : Régime enregistré d'épargne-études

RQÉEI : Réseau québécois des étudiants étrangers internationaux

SCÉEQ : Système de classification de l'éducation au Québec

AFE : Aide financière aux études (Québec)

BAEQ : Baccalauréat d'accès aux études universitaires du Québec

PFSI : Programme fédéral de santé intérimaire (pour certains étudiants internationaux ayant un statut particulier)

BCEAO : Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest

CAMES : Conseil africain et malgache pour l'enseignement supérieur

CEDEAO : Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest

UEMOA : Union économique et monétaire ouest-africaine

ANAFE : Association nord-américaine des étudiants francophones étrangers

REIQ : Recueil des ententes internationales du Québec

LISTE DES SYMBOLES ET DES UNITÉS

Symboles monétaires

- **\$ CAD** : Dollar canadien
- **€** : Euro
- **F CFA** : Franc CFA (monnaie utilisée en Afrique de l'Ouest)
- **\$ USD** : Dollar américain

Unités de mesure courantes

- **%** : Pourcentage (ex. : taux d'acceptation des demandes d'admission)
- **H** : Heure (ex. : volume horaire des cours universitaires)
- **Mois/année** : Durée (ex. : validité du permis d'études)

Symboles et notations juridiques

- **§** : Paragraphe (utilisé dans les lois et les conventions internationales)
- **Art.** : Article (ex. : *Art. 13 PIDESC*)
- **L.R.Q.** : Lois refondues du Québec
- **C.c.Q.** : Code civil du Québec
- **C.r.Q.** : Code de procédure civile du Québec
- **C. fam.** : Code de la famille (pour certains pays d'Afrique de l'Ouest)

Autres notations utiles

- **cf.** : Comparer avec (utilisé dans les références académiques et juridiques)
- **Et al.** : "et autres" (dans les citations de plusieurs auteurs)
- **ibid.** : Même source que la précédente
- **Op. Cit.** : Ouvrage cité (lorsque l'ouvrage a déjà été mentionné)

RÉSUMÉ

Ce mémoire vise à examiner les dimensions de l'ineffectivité du droit à l'éducation des étudiants ouest-africains au Québec. À travers une analyse approfondie des défis rencontrés par ces étudiants et des lacunes dans les politiques éducatives et migratoires, ce travail mettra en lumière les contradictions entre le cadre légal et les expériences vécues. Nous nous interrogerons également sur les pistes d'amélioration pour rendre ce droit réellement effectif et accessible. En s'appuyant sur des études de cas et des données empiriques, ce mémoire entend contribuer à une meilleure compréhension des enjeux entourant l'éducation des étudiants ouest-africains au Québec et à proposer des pistes de réflexions pour améliorer leur expérience académique et sociale.

Mots Clés : Droit à l'éducation-étudiants internationaux-effectivité et ineffectivité du droit-mobilité étudiante politiques migratoires-inclusion académique-expériences étudiantes-politiques éducatives francophonie universitaire-défis migratoires

ABSTRACT

This thesis aims to examine the dimensions of the ineffectiveness of the right to education for West African students in Quebec. Through an in-depth analysis of the challenges faced by these students and the gaps in educational and migration policies, this work will highlight the contradictions between the legal framework and lived experiences. We will also question the avenues for improvement to make this right truly effective and accessible. By relying on case studies and empirical data, this thesis intends to contribute to a better understanding of the issues surrounding the education of West African students in Quebec and to propose concrete recommendations to enhance their academic and social experience.

Keywords: Right to education-international students- effectiveness and ineffectiveness of the law-student-mobility-migration-policies-academic-inclusion-student-experiences-educational-policies-university Francophonie-migration challenges

INTRODUCTION

L'éducation est universellement reconnue comme un droit fondamental et un pilier essentiel du développement individuel et collectif selon la *Déclaration universelle des droits de l'homme*¹ (1948) et le *Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels*² (1966). En vertu de ces divers instruments juridiques internationaux tous les individus devraient avoir un accès équitable et effectif à une éducation de qualité, sans discrimination aucune³.

Les universités, véritables moteurs du savoir, s'efforcent d'attirer les étudiant·es les plus prometteurs sur leurs campus. Ces derniers, conscients de la valeur d'une formation de qualité et des perspectives qu'elle ouvre, cherchent à bénéficier du meilleur encadrement possible. Dans les pays du Nord, l'accès aux études supérieures s'est d'ailleurs partiellement démocratisé au cours des dernières décennies, bien que la question des frais de scolarité demeure un enjeu majeur et récurrent.

Selon la définition tirée de l'Observation générale 13 du Comité des droits économiques, sociaux et culturels des Nations Unies :

[L]'éducation est à la fois un droit fondamental en soi et une des clefs de l'exercice des autres droits inhérents à la personne humaine. En tant que droit qui concourt à l'autonomisation de l'individu, l'éducation est le principal outil qui permette à des adultes et à des enfants économiquement et socialement marginalisés de sortir de la pauvreté et de se procurer le moyen de participer pleinement à la vie de leur communauté. L'éducation joue un rôle majeur, qu'il s'agisse de rendre les femmes autonomes, de protéger les enfants contre l'exploitation de leur travail, l'exercice d'un travail dangereux ou l'exploitation sexuelle, de promouvoir les droits de l'homme et la démocratie, de préserver l'environnement ou encore de maîtriser l'accroissement de la population. L'éducation est de plus en plus considérée comme un des meilleurs investissements financiers que les États puissent réaliser. Cependant, son importance ne tient pas uniquement aux conséquences

¹ Nations Unies, *Déclaration universelle des droits de l'homme*, GA Rés 217(III), UNGAOR, 3e sess, Supp No 13, UN Doc A/810 (1948), art 26.

² Nations Unies, *Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels*, 16 décembre 1966, 993 RTNU 3 (entré en vigueur le 3 janvier 1976), art 13.

³ Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, « À propos du droit à l'éducation et des droits de l'homme ».

qu'elle a sur le plan pratique. Une tête bien faite, un esprit éclairé et actif capable de vagabonder librement est une des joies et des récompenses de l'existence. ⁴

Au niveau national, le droit à l'éducation n'est pas prévu explicitement dans la *Charte canadienne des droits et libertés* et dans la *Charte québécoise des droits et libertés de la personne*. En revanche, ce droit est explicitement reconnu à l'article 13 du *Pacte international sur les droits économiques, sociaux et culturels* en ces termes :

Article 13

1. Les États parties au présent Pacte reconnaissent le droit de toute personne à l'éducation. Ils conviennent que l'éducation doit viser au plein épanouissement de la personnalité humaine et du sens de sa dignité et renforcer le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Ils conviennent en outre que l'éducation doit mettre toute personne en mesure de jouer un rôle utile dans une société libre, favoriser la compréhension, la tolérance et l'amitié entre toutes les nations et tous les groupes raciaux, ethniques ou religieux et encourager le développement des activités des Nations Unies pour le maintien de la paix.

2. Les États parties au présent Pacte reconnaissent qu'en vue d'assurer le plein exercice de ce droit:

- a) L'enseignement primaire doit être obligatoire et accessible gratuitement à tous;
- b) L'enseignement secondaire, sous ses différentes formes, y compris l'enseignement secondaire technique et professionnel, doit être généralisé et rendu accessible à tous par tous les moyens appropriés et notamment par l'instauration progressive de la gratuité;
- c) L'enseignement supérieur doit être rendu accessible à tous en pleine égalité, en fonction des capacités de chacun, par tous les moyens appropriés et notamment par l'instauration progressive de la gratuité;
- d) L'éducation de base doit être encouragée ou intensifiée, dans toute la mesure possible, pour les personnes qui n'ont pas reçu d'instruction primaire ou qui ne l'ont pas reçue jusqu'à son terme;
- e) Il faut poursuivre activement le développement d'un réseau scolaire à tous les échelons, établir un système adéquat de bourses et améliorer de façon continue les conditions matérielles du personnel enseignant.

3. Les États parties au présent Pacte s'engagent à respecter la liberté des parents et, le cas échéant, des tuteurs légaux, de choisir pour leurs enfants des établissements autres que ceux des pouvoirs publics, mais conformes aux normes minimales qui peuvent être prescrites ou approuvées par l'État en matière d'éducation, et de faire assurer l'éducation religieuse et morale de leurs enfants, conformément à leurs propres convictions.

4. Aucune disposition du présent article ne doit être interprétée comme portant atteinte à la liberté des individus et des personnes morales de créer et de diriger des établissements d'enseignement, sous réserve que les principes énoncés au paragraphe 1 du présent article soient observés et que l'éducation donnée dans ces établissements soit conforme aux normes minimales qui peuvent être prescrites par l'État. [Nous soulignons]⁴

⁴ Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, « À propos du droit à l'éducation et des droits de l'homme »

Entrée en vigueur le 3 janvier 1976, ce traité a été ratifié par le Canada le 19 mai 1976, sans que celui-ci formule de réserves à son endroit. Comme le précise par ailleurs l'article 2 du Pacte :

Article 2

1. Chacun des États parties au présent Pacte s'engage à agir, tant par son effort propre que par l'assistance et la coopération internationales, notamment sur les plans économique et technique, au maximum de ses ressources disponibles, en vue d'assurer progressivement le plein exercice des droits reconnus dans le présent Pacte par tous les moyens appropriés, y compris en particulier l'adoption de mesures législatives.
2. Les États parties au présent Pacte s'engagent à garantir que les droits qui y sont énoncés seront exercés sans discrimination aucune fondée sur la race, la couleur, le sexe, la langue, la religion, l'opinion politique ou toute autre opinion, l'origine nationale ou sociale, la fortune, la naissance ou toute autre situation. [Nous soulignons].

Dans son Observation no 13, les membres du Comité sur les DESC rappellent l'importance du droit à un niveau de vie adéquat, à l'éducation, à la sécurité sociale, au travail décent et à la protection de la famille. Ils reconnaissent également l'interdépendance de ces droits avec les droits civils et politiques et engagent les États à progressivement les réaliser. En effet, malgré l'absence de constitutionnalisation de ce droit dans l'ordre juridique canadien, il importe selon nous de garder en tête que ce droit est un droit fondamental de toute personne; qu'elle soit citoyenne, résidente permanente, réfugiée ou étudiante internationale. Cette définition implique que chaque individu doit avoir accès à une éducation de qualité, accessible, inclusive et équitable, sans discrimination d'aucune sorte⁵.

Cependant, la réalité montre souvent un écart entre les principes énoncés et leur application pratique, notamment pour les groupes minoritaires et les migrants. Au Québec, les étudiants ouest-africains constituent une part significative de la population universitaire étrangère, en effet au Québec, les étudiants ouest-africains forment une part croissante et significative de la population universitaire étrangère. En 2021, environ 18 % des étudiants internationaux au Québec provenaient du continent africain, avec une forte représentation des pays d'Afrique de l'Ouest, notamment le Sénégal, la Côte d'Ivoire, et le Bénin⁶ aussi, Les statistiques récentes indiquant qu'en 2023, il y avait 58 049 étudiants étrangers au Québec, avec une hausse de 6,9 % par rapport à 2022,

⁵ Article 13, paragraphe 2 : droit de recevoir une éducation -observation générale.

⁶ UNICEF, *L'éducation en péril en Afrique de l'Ouest et centrale* (2019), lien : <https://www.unicef.org/fr/rapports/education-en-peril-en-afrique-ouest-et-centrale-2019>.

proviennent des données de Statistique Canada et de divers rapports⁷ sur l'évolution des étudiants internationaux au Québec⁸.

Pourtant, malgré le fait que tout être humain a droit à une l'éducation, ces étudiants se heurtent à de multiples obstacles qui compromettent la pleine jouissance de ce droit. Ces obstacles prennent diverses formes, allant des barrières linguistiques et culturelles aux contraintes financières et administratives, en passant par des difficultés d'intégration sociale et académique.

L'éducation est un outil qui permet aux individus de développer leur potentiel et d'acquérir les compétences nécessaires pour réussir dans la vie. Au niveau mondial, l'accès à l'éducation est un enjeu politique majeur, comme en témoigne l'ODD 4 au sein de l'Agenda 2030⁹.

En droit canadien, conformément à l'approche dualiste¹⁰, les normes conventionnelles n'ont aucune application directe en droit canadien, même si elles ont une portée importante sur le plan interprétatif¹¹. En revanche, le droit à l'éducation peut être inclus dans les lois ordinaires ou des lois ayant une portée quasi-constitutionnelle. À titre d'exemple, la *Charte des droits et libertés de la personne du Québec* prévoit à son article 40 que : « Toute personne a droit, dans la mesure et suivant les normes prévues par la loi, à l'instruction publique gratuite. »¹²

Au Québec, l'éducation primaire et secondaire est généralement gratuite pour tous les enfants résidant sur le territoire, y compris ceux des personnes migrantes et des étudiants internationaux. Cette gratuité repose sur le principe du droit fondamental à l'éducation, inscrit dans la *Loi sur*

⁷ Auteur inconnu. 2023. « La course aux étudiants internationaux ». *Les Affaires*, 5 janvier 2023.

⁸ Statistique Canada, *Les étudiants étrangers dans l'enseignement postsecondaire au Canada : tendances clés*, No 36-28-0001, Catalogue No 2021007 (21 juillet 2021).

⁹ Voir : [Objectif 4 : Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie - Développement durable](#). Pour une présentation d'ensemble de l'Agenda 2030 des Nations Unies, voir : Roch, F. (2021). « Des Objectifs du Millénaire pour le développement à l'Agenda 2030 », *Revue québécoise de droit international / Québec Journal of International Law / Revista quebequense de derecho internacional*, 95–121. <https://doi.org/10.7202/1087383ar>. Voir aussi les travaux en cours à l'Observatoire sur l'Agenda 2030 du CEIM, en ligne : [Observatoire sur l'Agenda 2030 des Nations Unies \(uqam.ca\)](http://observatoire.uqam.ca).

¹⁰ Québec (PG) c. 9147 0732 Québec Inc., 2020 CSC 32

¹¹ Article 2 de la *Loi sur les traités du Canada*: "Les règles de droit international font partie du droit du Canada. Elles ont, dans l'ensemble, priorité sur les règles de droit fédéral ou provincial et, sauf disposition contraire d'une loi, sont appliquées par les tribunaux et autres organes décisionnels du Canada."

¹² *Charte des droits et libertés de la personne*, RLRQ, c. C-12.

l'instruction publique (LIP). Cette loi stipule que l'enseignement est obligatoire pour les enfants âgés de 6 à 16 ans, quelle que soit leur situation migratoire. Ainsi, les enfants des étudiants internationaux peuvent fréquenter l'école publique sans frais supplémentaires, à condition que leurs parents aient un statut légal leur permettant de résider temporairement au Québec.

Les établissements scolaires doivent donc accueillir ces élèves et leur offrir un enseignement conforme au programme québécois, y compris des services d'adaptation linguistique pour les allophones. Des mesures d'accompagnement spécifiques, telles que les classes d'accueil sont souvent mises en place afin de faciliter leur intégration scolaire et sociale¹³.

Contrairement à l'éducation primaire et secondaire, l'enseignement postsecondaire (cégeps et universités) n'est pas universellement gratuit. Pour les étudiants internationaux, les droits de scolarité varient en fonction du programme d'études, de l'établissement et des ententes bilatérales entre le Québec et le pays d'origine de l'étudiant.

Il est essentiel de souligner que l'effectivité du droit à l'éducation varie selon le niveau d'enseignement. L'éducation primaire et secondaire est non seulement gratuite, mais aussi obligatoire, assurant ainsi un accès universel aux enfants de migrants et d'étudiants internationaux. En revanche, l'éducation postsecondaire repose davantage sur une logique de sélection et de financement différencié, ce qui peut poser des obstacles à l'accès pour certaines catégories d'étudiants internationaux.

L'éducation de l'enfant permet aussi le développement social, économique et culturel d'une société, elle permet aux États de pouvoir préparer les jeunes et la population à de nouvelles opportunités¹⁴. Mais force est de constater que souvent certains États ne prennent pas tous les « moyens appropriés » afin de pouvoir garantir ce droit. Moyens qui peuvent se déployer sur le plan interne, mais aussi sur le plan international.

D'abord, leur accès limité à une éducation postsecondaire de qualité. En effet, dans de nombreuses régions d'Afrique, l'accès à une éducation de qualité reste une préoccupation majeure. Les

¹³ Ministère de l'Éducation du Québec. 2023. *Programme d'intégration linguistique, scolaire et sociale*. Gouvernement du Québec.

¹⁴ *Déclaration universelle des droits de l'homme*, art. 26, A/RES/217 A (III), Assemblée générale des Nations unies, 10 décembre 1948.

infrastructures éducatives peuvent être insuffisantes, avec des salles de classe surpeuplées, un manque de manuels scolaires et des installations inadéquates¹⁵.

Ensuite, malgré l'existence de bourses et d'exemptions de frais pour certains étudiants africains, les pressions socio-économiques continuent de poser des défis majeurs. Les coûts associés aux études, comme les frais de scolarité résiduels, les fournitures scolaires, et les dépenses liées au logement et à la vie quotidienne, peuvent rendre le financement des études particulièrement difficile. Ces obstacles financiers, bien que partiellement atténués par certaines aides, compromettent souvent la continuité des études, forçant parfois les étudiants à interrompre leur parcours académique pour des raisons économiques.

Et enfin, les inégalités entre les genres et le manque de ressources éducatives peuvent également jouer sur l'exercice effectif de ce droit. Malgré les progrès réalisés, les inégalités entre les genres persistent dans plusieurs régions. Les filles peuvent être confrontées à des défis spécifiques en matière d'accès à l'éducation en raison de normes culturelles et de pratiques discriminatoires, limitant ainsi leurs opportunités d'apprentissage¹⁶.

Depuis quelques années, le Québec est devenu une destination favorisée par les jeunes étudiants.es de l'Afrique de l'Ouest du fait de la langue française en effet, les pays tels que le Sénégal, la Côte d'Ivoire, le Mali ou encore le Burkina Faso, qui sont des États membres de la francophonie¹⁷, partagent une histoire coloniale qui a laissé le français comme langue officielle ou principale langue d'enseignement¹⁸. Au Québec, où le français est la langue officielle, les étudiant.e.s francophones bénéficient d'une transition facilitée, comparativement aux autres provinces canadiennes où

¹⁵ Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), Rapport mondial de suivi sur l'éducation 2019 : L'éducation, un droit humain fondamental, en ligne : https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000384273_fre.

¹⁶ Objectif de développement durable 4 : Organisation des Nations Unies (ONU), Objectif 4 : Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie, Agenda 2030 pour le développement durable, 2015, URL : <https://sdgs.un.org/goals/goal4>.
Objectif de développement durable 5 : Organisation des Nations Unies (ONU), Objectif 5 : Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles, Agenda 2030 pour le développement durable, 2015, URL : <https://sdgs.un.org/goals/goal5>.

¹⁷ Organisation internationale de la Francophonie. 2025. « 93 États et gouvernements ». *Organisation internationale de la Francophonie*, en ligne : <https://www.francophonie.org/5-nouveaux-etats-et-gouvernements-rejoignent-la-francophonie-3397>

¹⁸ Organisation internationale de la francophonie (OIF), Rapport sur l'état de la francophonie dans le monde 2022, URL : <https://www.francophonie.org/rapports-etudes/rapport-sur-letat-de-la-francophonie-dans-le-monde-2022>.

l'anglais est dominant¹⁹. Cette continuité linguistique leur permet de s'adapter plus facilement, en évitant l'apprentissage d'une nouvelle langue tout en se concentrant sur leurs études éducatives en français de haute qualité.

Le Québec propose une vaste gamme de programmes d'études en français dans des universités reconnues internationalement, comme l'Université Laval, l'Université de Montréal et l'Université du Québec à Montréal (UQAM). Ces institutions offrent des programmes dans des domaines variés, répondant aux besoins des étudiant.e.s internationaux²⁰.

La finalité du droit à l'éducation au Canada, plus précisément au Québec, est de garantir à tous les individus l'accès à une éducation de qualité, équitable et inclusive²¹. Le droit à l'éducation comporte donc plusieurs dimensions qui concernent tout autant l'accès, l'égalité et la qualité de l'enseignement. Le droit à l'éducation est un principe fondamental, stipulant que tout individu doit pouvoir fréquenter une école sans être discriminé, qu'il s'agisse de son origine, de son sexe ou de sa condition socio-économique²² cela inclut l'accès à des établissements d'enseignement et à des ressources pédagogiques, ce principe est inscrit dans le *Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC)*, que des pays comme le Canada et de nombreux États d'Afrique de l'Ouest ont ratifié²³.

Deuxièmement, l'égalité en éducation laisse entrevoir que le droit à l'éducation garantit l'égalité des chances pour tous les individus. Il vise à éliminer les discriminations et à assurer que chaque personne ait les mêmes chances de réussir dans ses études, quelles que soient sa situation socio-économique, ou toute autre caractéristique personnelle.

La finalité du droit à l'éducation au Canada, plus précisément au Québec, est avant toute chose de promouvoir l'accès à une éducation de qualité pour tous, en garantissant l'égalité des chances et en favorisant le développement des individus et de la société dans son ensemble. Nonobstant les

¹⁹ Annexe D Tableau 4

²⁰ Ministère de l'Éducation du Québec. « Politique linguistique au Québec », 2022. https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/langue-francaise/fr/politiques/politique_linguistique_etat.pdf

²¹ Ligue des droits et libertés. 2025. « Le droit à l'éducation en tant que droit humain ». *Ligue des droits et libertés*. <https://liguedesdroits.ca/le-droit-a-leducation-en-tant-que-droit-humain/>

²² Québec. 2025. *Charte des droits et libertés de la personne*, RLRQ, c. C-12, article 10.

²³ UNICEF, L'éducation en péril en Afrique de l'Ouest et centrale 2019, URL : <https://www.unicef.org/fr/rapports/education-en-peril-en-afrique-ouest-et-centrale-2019>.

progrès réalisés dans de nombreuses universités québécoises et la mise en place de services spécialisés pour les étudiant.es internationaux.

En effet, depuis plusieurs années, l'UQAM et plusieurs universités a mis en place des programmes et des services spécifiques pour répondre aux besoins des étudiant.es internationaux²⁴. Ces efforts s'inscrivent dans une politique d'internationalisation visant à favoriser l'ouverture de l'université aux étudiant.es issu.e.s de divers horizons culturels. Parmi les initiatives mises en place, on retrouve notamment les services d'accompagnement spécialisés offerts par le Bureau des étudiants internationaux (BEI) de l'UQAM, qui propose un soutien adapté aux étudiant.es internationaux. Ce bureau joue un rôle clé en offrant des conseils et du soutien aux étudiant.es avant leur arrivée, pendant leurs études, et jusqu'à la fin de leur parcours universitaire. Le BEI aide notamment dans les démarches administratives liées à l'immigration, comme l'obtention de visas ou de permis d'études, des procédures souvent complexes pour les étudiant.es venant d'Afrique de l'Ouest²⁵.

Par ailleurs, il existe également le programme de parrainage et d'intégration de l'UQAM qui a mis en place pour les nouveaux arrivants²⁶. Ce programme vise à faciliter l'intégration sociale des étudiant.es internationaux en les mettant en relation avec des étudiant.es locaux qui peuvent les guider dans la découverte du campus et de la ville de Montréal.

Le programme linguistique et académique reconnaît que, bien que de nombreux étudiant.es internationaux soient francophones, certains rencontrent des difficultés d'adaptation sur le plan académique. Pour y remédier, l'UQAM propose des ateliers d'aide à la rédaction ainsi que des cours de français adaptés au contexte universitaire. Ces ressources ont pour objectif de renforcer la maîtrise de la langue et de favoriser la réussite académique des étudiant.es²⁷

Enfin, en ce qui concerne les bourses financières, l'UQAM offre plusieurs bourses spécifiquement destinées aux étudiant.es internationaux. Parmi celles-ci, des bourses d'exemption des droits de scolarité supplémentaires sont disponibles pour certains étudiant.es, en particulier ceux en

²⁴ [Soutien à la communauté étudiante internationale | UdeM](#), [Interculturel et intégration des personnes étudiantes internationales - International - Université de Sherbrooke](#), [Défis et obstacles rencontrés par les étudiants internationaux](#).

²⁵ Bureau des étudiants internationaux de l'UQAM, Services aux étudiants internationaux, URL : <https://international.uqam.ca/>.

²⁶ Voir à ce sujet le programme Allô : [Programme d'accueil de la communauté étudiante internationale – ALLÔ! | International | Portail étudiant](#) et son programme de jumelage : [Allô! – Jumelage | Portail étudiant](#)

²⁷ Université du Québec à Montréal (UQAM), Programmes de soutien linguistique pour les étudiants internationaux, rapport annuel 2023, URL : <https://www.uqam.ca>.

provenance de pays avec lesquels le Québec entretient des relations bilatérales, tels que les pays d’Afrique de l’Ouest. Ces aides visent à alléger les frais de scolarité, qui peuvent être nettement plus élevés pour les étudiant.e.s internationaux que pour les résident.e.s québécois²⁸.

Bien qu’une partie importante de notre analyse repose sur les politiques et règlements adoptés à l’UQAM, il importe de souligner que toutes les universités québécoises ont adoptées des programmes analogues, avec un succès relatif eu égard à leur contribution à l’effectivité du droit à l’éducation. En effet, l’ensemble des universités québécoises se sont dotées, au cours des dernières années, de politiques, plans d’action ou programmes en matière d’égalité, de diversité et d’inclusion (EDI). Ces instruments partagent généralement des objectifs communs : favoriser une meilleure représentation des groupes minorisés, améliorer l’accessibilité aux ressources institutionnelles et promouvoir un climat inclusif au sein des campus. Toutefois, si leur adoption témoigne d’un engagement formel du milieu universitaire envers ces principes, leur portée et leur effectivité demeurent variables selon les établissements et les facultés²⁹.

En effet, plusieurs efforts ont été déployés pour promouvoir l’accès à l’éducation pour tous, comme le soutient la *Charte des droits et responsabilité des étudiants et étudiantes* adoptée en 2000 : Les étudiantes et les étudiants ont droit à la reconnaissance et à l’exercice, en pleine égalité, des droits et libertés de la personne, sans distinction, exclusion ou préférence fondée, entre autres, sur la race, la couleur, le sexe, l’orientation sexuelle, l’âge, la religion, les convictions politiques, l’origine ethnique ou nationale, la condition sociale, un handicap³⁰ ou l’utilisation d’un moyen pour pallier ce handicap, mais il existe parfois des inégalités persistantes au niveau des étudiants internationaux et plus précisément les personnes étudiantes ouest africaines.³¹

À partir de l’analyse qui précède, il est possible pour nous de formuler notre question principale de recherche: ***En tenant compte de la situation et des enjeux spécifiquement rencontrés par les étudiant.es internationaux en provenance de l’Afrique de l’Ouest, le système universitaire québécois permet-il de garantir l’effectivité du droit à l’éducation pour cette partie de la***

²⁸ Gouvernement du Québec, Bourses d’exemption pour les étudiants internationaux, ministère de l’Éducation, 2023, URL : <https://www.mesrs.gouv.qc.ca>.

²⁹ Voir en ANNEXE H les autres programmes analogues créés au sein des universités québécoises (TABLEAU 8).

³⁰ Université du Québec à Montréal (UQAM), Le Bureau de la protectrice universitaire a 50 ans, URL : <https://www.uqam.ca>.

³¹ *Ibid.*

population étudiante et quelles seraient les mesures pouvant être prises par les autorités gouvernementales et les autres parties prenantes afin de pouvoir accroître cette effectivité ?

À la lumière des normes internationales, canadiennes et québécoises qui précisent en droit positif la nature et la portée du droit à l'éducation, ***nous formulons incidemment l'hypothèse que le système universitaire québécois ne permet pas, en l'état, de garantir de manière pleinement effective le droit à l'éducation pour les étudiant.es internationaux en provenance de l'Afrique de l'Ouest. Ce faisant, nous considérons que les autorités gouvernementales et les autres parties prenantes doivent prendre de nouvelles mesures (législatives, administratives, financières et académiques) afin d'assurer ou accroître le degré d'effectivité du droit à l'éducation des étudiant.es ouest-africain.es.***

L'éducation, qui devrait être universellement reconnue comme un droit fondamental, constitue un pilier essentiel du développement humain et un puissant outil d'émancipation sociale. Au Québec, bien que le Canada et la province aient pris des engagements internationaux en faveur de ce droit, les étudiants originaires d'Afrique de l'Ouest continuent de faire face à divers obstacles dans leur parcours universitaire. Ces défis, allant des contraintes financières aux barrières linguistiques et culturelles, compromettent l'effectivité de ce droit. Nous nous interrogerons donc sur l'adéquation du système universitaire québécois à garantir ce droit et sur les mesures à prendre pour en améliorer l'effectivité. Dans le chapitre I, nous analyserons les engagements internationaux, juridiques et politiques pris respectivement par le Canada et le Québec. Le chapitre II sera consacré à l'examen des obstacles spécifiques rencontrés par ces étudiants, qui entravent l'effectivité de ce droit, ainsi qu'à l'analyse de l'impact de ces défis sur leur parcours éducatif. Enfin, dans le chapitre III, nous proposerons des solutions concrètes visant à améliorer l'accès à l'éducation et l'intégration des étudiants.

CHAPITRE 1

LE DROIT A L'EDUCATION AU REGARD DES ENGAGEMENTS INTERNATIONAUX PRIS PAR LE CANADA ET LE QUEBEC

Le droit à l'éducation est un droit fondamental reconnu à l'échelle internationale. Le Canada et le Québec, en tant que membres de diverses organisations internationales³² ont pris des engagements politiques et juridiques importants pour promouvoir l'accès à une éducation de qualité. Notre chapitre premier se propose d'examiner, d'une part, les engagements internationaux pris par le Canada en matière de droit à l'éducation, et d'autre part, les ententes spécifiques conclues par le Québec pour garantir ce droit, notamment à l'égard des étudiant.e.s internationaux, y compris ceux provenant de l'Afrique de l'Ouest. Ces deux sections nous permettront de mieux comprendre l'implication de ces deux niveaux de gouvernement dans la promotion de l'éducation et leur alignement avec les normes internationales.

Dans l'ordre, il sera d'abord question des engagements pris par le Canada en matière d'éducation et enfin les ententes internationales du Québec en matière d'éducation.

I. Les engagements juridiques et politiques internationaux du Canada en matière de droit à l'éducation

Le Canada joue un rôle actif sur la scène internationale en matière de droit à l'éducation. En ratifiant plusieurs traités et instruments juridiques, il s'engage à reconnaître ce droit fondamental et à en assurer la mise en œuvre, ici comme ailleurs. Ces engagements ne sont pas que symboliques : ils témoignent d'une volonté politique de faire de l'éducation un véritable levier de justice sociale, de démocratie et de développement humain. En adhérant à diverses conventions, déclarations et

³² L'Organisation des Nations Unies (ONU) – Le Canada est un membre de l'ONU et soutient des initiatives mondiales telles que la Déclaration universelle des droits de l'homme (1948), qui reconnaît l'éducation comme un droit fondamental.

L'Organisation des États américains (OEA) – À travers cette organisation, le Canada et le Québec s'engagent à promouvoir la coopération et à défendre les droits humains dans le continent américain, y compris le droit à l'éducation.

L'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) – Le Québec, en particulier, est un membre actif de l'OIF, qui œuvre à la promotion de l'éducation et de la culture dans l'espace francophone, favorisant ainsi l'accès à l'éducation pour les pays membres.

L'UNESCO – Le Canada est également membre de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, qui promeut l'éducation pour tous à l'échelle mondiale, en particulier pour les groupes vulnérables.

mécanismes de suivi internationaux, le Canada s'inscrit dans une démarche cohérente pour promouvoir une éducation accessible et de qualité. Cette section propose donc de revenir sur les principaux textes internationaux auxquels il a souscrit, et de voir comment ces engagements influencent les politiques éducatives, tant au niveau fédéral que provincial.

1. Les conventions internationales signées par le Canada

Le Canada, a ratifié plusieurs traités internationaux qui protègent et promeuvent le droit à l'éducation. Parmi les plus significatifs, nous trouvons le *Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC)*, ratifié en 1976³³, reconnaît expressément le droit de toute personne à l'éducation. Ce droit englobe non seulement l'instruction formelle dispensée dans les établissements scolaires, mais aussi l'apprentissage tout au long de la vie. Il comprend l'acquisition de compétences, de connaissances et de valeurs nécessaires à la réalisation de soi, à la participation active à la société et au développement personnel.

Le PIDESC souligne également que l'éducation doit promouvoir le respect des droits de l'homme, la tolérance, l'égalité entre les sexes, la paix, la solidarité et la compréhension interculturelle. Il met en avant l'importance de la liberté académique, de la recherche scientifique, de la créativité et de l'innovation. Enfin, il précise que l'enseignement primaire doit être obligatoire et gratuit pour tous, que l'enseignement secondaire doit être généralisé et accessible par tous les moyens appropriés, et que l'enseignement supérieur doit l'être également, en fonction des capacités de chacun.

Ces obligations doivent être interprétées notamment à la lumière des *Observations générales du Comité des droits économiques, sociaux et culturels (CDESC)*. Aussi, l'*Observation générale n° 2* insiste-t-elle sur la nécessité d'une coopération internationale afin d'assurer la pleine mise en œuvre du droit à l'éducation, tandis que l'*Observation générale n° 3* rappelle la nature juridique des obligations des États parties, notamment l'obligation d'adopter des mesures immédiates et

³³ Gouvernement du Canada. 2025. « Traités internationaux : Système des Nations Unies ». *Patrimoine canadien*. <https://www.canada.ca/fr/patrimoine-canadien/services/systeme-canada-nations-unies/rapports-traites-nations-unies.html> <https://www.canada.ca/fr/patrimoine-canadien/services/systeme-canada-nations-unies/rapports-traites-nations-unies.html>

progressives pour garantir l'accès universel à l'éducation, dans le respect du principe de non-discrimination³⁴.

Le cadre juridique international est complété par la *Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes* (CEDEF), ratifiée par le Canada en 1981. Cette convention engage les États parties à éliminer la discrimination à l'égard des femmes dans le domaine de l'éducation, assurant ainsi l'égalité des chances entre hommes et femmes dans l'accès à tous les niveaux d'enseignement.

Les engagements pris par le Québec - Le Québec, en tant que province du Canada, est également lié par les engagements internationaux pris par le gouvernement fédéral. Cependant, en raison de ses compétences exclusives en matière d'éducation, il a pris des engagements spécifiques pour assurer le droit à l'éducation de ses résidents. *La Charte des droits et libertés de la personne du Québec*, adoptée en 1975, joue un rôle crucial dans la protection du droit à l'éducation. L'article 40 de cette Charte stipule que "*toute personne a droit, dans la mesure et suivant les normes prévues par la loi, à l'instruction publique gratuite*". Cela comprend l'enseignement primaire et secondaire, rendant l'éducation accessible à tous les enfants au Québec. En plus de la Charte, le Québec a également pris des mesures pour se conformer aux normes internationales à travers divers programmes et politiques éducatives.

Par exemple, le *Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion et la réussite scolaire* vise à réduire les inégalités et à offrir des chances égales à tous les élèves, quelles que soient leurs origines sociales ou économiques. Le Québec adhère également aux principes de l'UNESCO en matière d'éducation, en particulier à travers sa participation à l'Agenda Éducation 2030, qui vise à garantir une éducation inclusive et équitable de qualité et à promouvoir des opportunités d'apprentissage tout au long de la vie pour tous³⁵. Cette adhésion se traduit par des initiatives locales et provinciales

³⁴ Comité des droits économiques, sociaux et culturels, *Observation générale n° 2* : Mesures internationales d'application du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, 2e sess, Doc off CESCR, Doc NU E/1990/23 (1990) et Comité des droits économiques, sociaux et culturels, *Observation générale n° 3* : La nature des obligations des États parties (art. 2, par. 1, du Pacte), 5e sess, Doc off CESCR, Doc NU E/1991/23 (1990).

³⁵ Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ). 2025. « [Le Québec et l'UNESCO : une vision, une communauté, des priorités pour 2022-2023 / cette publication a été réalisée par le Ministère des relations internationales et de la francophonie]. » *Bibliothèque et Archives nationales du Québec*.

visant à améliorer la qualité de l'éducation, à promouvoir l'inclusion et à assurer l'accès à une éducation de qualité pour tous les enfants et jeunes du Québec.

Les engagements internationaux pris par le Canada et le Québec témoignent d'une volonté claire de protéger et de promouvoir le droit à l'éducation, en conformité avec les standards internationaux. Ces engagements se reflètent à la fois dans les législations nationales et provinciales, ainsi que dans les politiques éducatives qui visent à assurer un accès équitable à une éducation de qualité pour tous. Toutefois, pour comprendre pleinement la portée de ce droit et ses implications, il est essentiel d'examiner les principes énoncés dans plusieurs instruments internationaux qui vont au-delà du PIDESC.

Le droit à l'éducation constitue un droit fondamental largement reconnu à l'échelle internationale. Il est consacré par divers instruments juridiques, qu'ils soient contraignants ou non. Parmi ceux-ci, la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH), bien qu'elle ne soit pas juridiquement contraignante, joue un rôle normatif majeur en tant qu'instrument de soft Law. À cela s'ajoutent des instruments à valeur obligatoire, tels que la Convention relative aux droits de l'enfant (CDE), ainsi que des cadres d'orientation globaux comme l'Agenda 2030 pour le développement durable. Ces textes ont largement contribué à façonner les politiques canadiennes et québécoises en matière d'éducation, et continuent d'en inspirer les développements actuels.

Adoptée en 1948 par l'Assemblée générale des Nations Unies, la DUDH (article 26) stipule que "toute personne a droit à l'éducation" et que celle-ci doit être gratuite, au moins pour l'enseignement élémentaire et fondamental. L'article 26 insiste sur le fait que l'éducation doit contribuer au "plein développement de la personnalité humaine" et promouvoir la compréhension, la tolérance et l'amitié entre toutes les nations, les races et les religions. Ces principes devraient être au cœur des politiques canadiennes et québécoises, qui œuvrent à garantir une éducation inclusive et respectueuse des diversités culturelles et sociales.

La CDE, ratifiée par le Canada en 1991, constitue un autre pilier fondamental dans la protection du droit à l'éducation. L'article 28 de la convention reconnaît le droit de chaque enfant à l'éducation et impose aux États parties d'assurer une éducation primaire obligatoire et gratuite. Le Canada, tout comme le Québec, a ainsi pris des engagements forts pour garantir l'accès à une éducation gratuite et de qualité pour tous les enfants résidant sur son territoire, sans distinction de statut.

L'Agenda 2030 des Nations Unies, bien qu'il ne s'agisse pas d'un traité contraignant, définit l'Objectif de Développement Durable (ODD) 4 comme étant un engagement mondial pour garantir "l'accès de tous à une éducation de qualité, inclusive, équitable et de qualité, et à promouvoir des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie". Le Canada et le Québec, en tant que signataires de cet agenda, sont engagés à atteindre cet objectif d'ici 2030, renforçant ainsi leur politique d'éducation inclusive et équitable pour tous.

2. Objectifs de développement durable (ODD)

Adoptés en 2015 par les 193 États membres des Nations Unies, les Objectifs de Développement Durable (ODD) constituent une feuille de route ambitieuse visant notamment à éradiquer la pauvreté, protéger la planète et assurer la prospérité pour tous d'ici 2030. Ils succèdent aux Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) en s'inscrivant dans une perspective universelle plus large, avec 17 objectifs et 169 cibles couvrant des dimensions économiques, sociales et environnementales³⁶. Enfin, afin d'en mesurer les avancées et les reculs pour la période 2015-2030, une série de 242 indicateurs statistiques a été adoptée par l'AGNU en 2016³⁷.

Les ODD sont fondés sur les principes d'universalité, d'inclusion et de durabilité. Ils visent à réduire les inégalités entre pays tout en adressant des enjeux globaux comme par exemples le changement climatique (ODD 13), la santé mondiale (ODD 3) et l'éducation de qualité pour tous (ODD 4). Leur spécificité réside dans leur caractère interconnecté : chaque objectif dépend des avancées dans les autres domaines, ce qui nécessite une approche intégrée et concertée³⁸.

Ces différents objectifs sont formulés ainsi li :

- 1- Pas de pauvreté : Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde.
- 2- Faim « zéro » : Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable.
- 3- Bonne santé et bien-être : Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge.

³⁶ Nations Unies, UNSDG SDG Primer Companion Piece, 2022, URL : https://unsdg.un.org/sites/default/files/2022-11/UNSDG-SDG-primer-companion-piece-web_FRA%20-%20Copy.pdf.

³⁷ Nations Unies, en ligne : FTPU - Office 2010 <https://documents.un.org/doc/undoc/gen/n14/561/93/pdf/n1456193.pdf>

³⁸ Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Objectifs de développement, URL : <https://www.undp.org/fr/objectifs-de-developpement-durable>.

- 4- Éducation de qualité : Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie.
- 5- Égalité entre les sexes : Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles.
- 6- Eau propre et assainissement : Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et gérer durablement les ressources en eau.
- 7- Énergie propre et d'un coût abordable : Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable.
- 8- Travail décent et croissance économique : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous.
- 9- Industrie, innovation et infrastructure : Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation.
- 10- Inégalités réduites : Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre.
- 11- Villes et communautés durables : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables.
- 12- Consommation et production responsables : Établir des modes de consommation et de production durables.
- 13- Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques : Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions.
- 14- Vie aquatique : Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable.
- 15- Vie terrestre : Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité.
- 16- Paix, justice et institutions efficaces : Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous.
- 17- Partenariats pour la réalisation des objectifs : Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser³⁹

L'éducation constitue un levier essentiel pour le développement durable. L'objectif de développement durable (ODD) 4 a pour ambition de garantir à chacun un accès équitable à une éducation de qualité, tout en favorisant les opportunités d'apprentissage tout au long de la vie. Il comprend 10 cibles précises :

Les 7 cibles universelles :

- 1- Éducation primaire et secondaire universelle : Garantir l'achèvement d'un cycle complet d'éducation primaire et secondaire de qualité.

³⁹ UNICEF France, Les Objectifs de développement durable (ODD) : Fiche thématique, URL : https://www.unicef.fr/sites/default/files/fiche_thematique_odd.pdf.

- 2- Développement de la petite enfance : Assurer l'accès à des services d'éducation préscolaire de qualité.
- 3- Accès équitable à l'enseignement technique, professionnel et supérieur : Rendre l'éducation postsecondaire accessible à tous.
- 4- Acquisition de compétences techniques et professionnelles : Faciliter l'accès aux compétences nécessaires à l'emploi et à l'entrepreneuriat.
- 5- Égalité des sexes et inclusion des personnes vulnérables : Éliminer les disparités entre les genres et assurer l'accès à l'éducation pour tous.
- 6- Alphabétisation et numératie : Augmenter significativement le nombre de jeunes et d'adultes alphabétisés.
- 7- Éducation au développement durable et citoyenneté mondiale : Sensibiliser aux droits humains, à l'égalité des genres et à la diversité culturelle.

Et 3 cibles spécifiques aux pays en développement qui sont :

- 8- Construction et modernisation des infrastructures éducatives : Assurer des établissements scolaires inclusifs et accessibles à tous.
- 9- Accès élargi aux bourses d'études : Favoriser la mobilité étudiante vers les pays développés et émergents.
- 10- Augmentation de la formation des enseignants : Développer le nombre d'enseignants qualifiés dans les pays en développement.

Comme membre des Nations Unies, le Canada s'est engagé politiquement à mettre en œuvre l'ODD 4 en améliorant la qualité et l'accessibilité de l'éducation. Selon les deux *rapports d'Examen National Volontaire* (ENV) du Canada, des efforts sont déployés pour renforcer l'équité éducative et la formation continue. Toutefois, des défis subsistent, notamment pour les communautés autochtones et les étudiants issus de l'immigration⁴⁰.

L'éducation est de compétence provinciale, ce qui confère au Québec une autonomie statutaire, administrative et pédagogique. La province intègre l'ODD 4 dans ses politiques éducatives, notamment par la gratuité de l'enseignement primaire et secondaire garantie par la *Charte des droits et libertés de la personne du Québec*⁴¹. Cependant, cet engagement envers l'accessibilité à l'éducation ne se reflète pas toujours de manière équitable dans le contexte de l'enseignement supérieur, en effet, les frais de scolarité imposés aux étudiants internationaux, notamment ceux

⁴⁰ Gouvernement du Canada, *Examen national volontaire du Canada sur la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030* (2018), p. 42 et ss ; *Examen national volontaire 2023 du Canada : Faire progresser les objectifs de développement durable* (2023).

Lien 1 : https://publications.gc.ca/collections/collection_2018/edsc-esdc/Em4-35-2018-fra.pdf

Lien 2 : https://publications.gc.ca/collections/collection_2023/edsc-esdc/Em4-35-2023-fra.pdf

⁴¹ Gouvernement du Québec, *Charte des droits et libertés de la personne*, RLRQ, c. C-12.

originaires d'Afrique de l'Ouest, peuvent constituer une barrière significative à l'accès à l'éducation.

Le Québec favorise la mobilité étudiante grâce à des ententes bilatérales, mais la pleine effectivité du droit à l'éducation demeure un enjeu, particulièrement en raison des disparités financières et institutionnelles. L'application des principes de l'ODD 4 au Québec nécessite ainsi une approche concertée entre les universités, les gouvernements et les acteurs internationaux afin de renforcer l'accès équitable à l'éducation et d'assurer la réalisation des cibles fixées pour 2030.

Les Objectifs de développement durable représentent une opportunité sans précédent pour transformer nos sociétés et protéger notre planète. Leur réalisation d'ici 2030 dépend d'un engagement mondial fort, d'une collaboration accrue entre les acteurs et d'une mobilisation des ressources. Bien que les défis soient importants, les ODD offrent une vision inspirante et concrète d'un avenir inclusif et durable⁴².

II. Les ententes internationales du Québec en matière d'éducation

Le Québec, en tant que société qui aspire à l'ouverture et à l'interculturalité, œuvre depuis plusieurs décennies au renforcement de ses relations internationales, particulièrement dans le secteur de l'éducation où des nombreuses ententes internationales ont été conclues avec des partenaires étatiques.

Ces accords en matière d'éducation visent à promouvoir la mobilité étudiante, à stimuler la coopération académique et à garantir un accès équitable à une éducation de qualité, tout en répondant aux enjeux de coopération internationale. Dans cette section, nous analyserons les principales ententes conclues par le Québec avec les pays ouest-africains, en mettant en lumière leur influence sur le système éducatif ainsi que les opportunités qu'elles génèrent pour les étudiants, les institutions et la société québécoise dans son ensemble.

1. Politiques spécifiques et accords bilatéraux

Le Québec dispose de pouvoirs exclusifs en matière d'éducation en vertu de la Constitution canadienne⁴³. Cela signifie que, bien que le Canada ratifie les traités internationaux, c'est

⁴² PNUD (Programme des Nations Unies pour le développement). 2025. « Objectifs de développement durable »

⁴³ Lois constitutionnelles de 1867 à 1982, art. 92 et 93, *Loi sur le Parlement du Canada*, 30-31 Vict., c. 3 (R.U., 1982).

principalement le gouvernement du Québec qui applique ces engagements dans le cadre de ses compétences éducatives. Comme le soutient la doctrine Gérin-Lajoie qui a bien servi le Québec, depuis sa formulation en 1965, le gouvernement du Québec a appliqué cette doctrine pour assumer de engagements internationaux et assurer sa représentation extérieure, tant auprès États et qu'au sein des organisations internationales⁴⁴.

En effet, le Québec, dispose de compétences exclusives en matière d'éducation en vertu de la Constitution canadienne⁴⁵. Ce pouvoir découle de la *Loi constitutionnelle de 1867*, qui accorde aux provinces la responsabilité exclusive de gérer les systèmes éducatifs dans leurs juridictions, Ainsi, même si le Canada ratifie des traités et accords internationaux relatifs à l'éducation, comme le *Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels* (PIDESC) ou la *Convention relative aux droits de l'enfant*, c'est principalement le gouvernement du Québec qui est responsable de l'application de ces engagements dans le cadre de ses compétences. Le Québec peut alors ajuster l'application de ces conventions aux spécificités de son territoire, tout en respectant les obligations internationales prises par le Canada⁴⁶. Voici un aperçu des principaux engagements internationaux du Québec dans le domaine de l'éducation.

Le Québec, est indirectement lié par les traités internationaux signés par le Canada, notamment en matière de droits humains et d'éducation. En vertu de la *Loi constitutionnelle de 1867*, le gouvernement fédéral est responsable de la négociation, de la signature et de la ratification des traités internationaux, mais ces engagements ont une portée obligatoire pour toutes les provinces, y compris le Québec. Ainsi, bien que ce dernier n'ait pas directement négocié ces conventions, il doit en respecter les principes et les dispositions dans ses législations et pratiques.

Parmi les conventions internationales cruciales qui lient le Canada et, par conséquent, le Québec, plusieurs ont des implications importantes pour le domaine de l'éducation. La *Convention relative aux droits de l'enfant* (CDE), ratifiée par le Canada en 1991, est l'une des plus significatives. Elle

⁴⁴ Stéphane Paquin et Annie Chaloux, « La doctrine Gérin-Lajoie : 50 ans et pas une ride! », *Revue québécoise de droit international*, vol. 29, no 1, 2016, p. 5-6.

⁴⁵ L'article 93 dispose que les provinces peuvent établir et contrôler les systèmes d'éducation dans leurs territoires respectifs, tout en garantissant des protections pour les minorités religieuses en matière d'éducation confessionnelle.

⁴⁶ UNICEF, *L'éducation en péril en Afrique de l'Ouest et centrale*, 2019, URL : <https://www.unicef.org/fr/rapports/education-en-peril-en-afrique-ouest-et-centrale-2019>.

garantit à chaque enfant le droit à une éducation, en imposant aux États parties de rendre l'éducation primaire gratuite et obligatoire. Elle incite également à la mise en place de politiques visant à améliorer l'accès à l'éducation secondaire et supérieure, veillant ainsi à ce que tous les enfants, quelle que soit leur origine, bénéficient d'une éducation de qualité.

Le *Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels* (PIDESC), ratifié par le Canada en 1976, constitue une autre pierre angulaire dans l'engagement du pays envers l'éducation. Ce pacte stipule que l'éducation doit être accessible à tous, sans distinction, et qu'elle doit promouvoir le développement intégral de la personne humaine. En vertu de cette convention, le Canada est tenu de veiller à ce que l'accès à l'éducation soit non seulement garanti mais aussi d'une qualité qui permette à chaque individu de s'épanouir pleinement.

De même, la *Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes* (CEDEF), ratifiée par le Canada en 1981, impose des obligations spécifiques pour garantir l'égalité des femmes dans le domaine éducatif. Cette convention oblige le Canada à assurer l'égalité des chances en matière d'éducation, afin que les femmes, qu'elles soient issues de communautés locales ou internationales, puissent bénéficier des mêmes opportunités éducatives que leurs homologues masculins.

Enfin, la *Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale* (CERD), ratifiée en 1970, impose aux États parties, y compris le Canada, l'obligation de lutter contre la discrimination raciale dans tous les secteurs, y compris l'éducation. Elle souligne l'importance de garantir que les minorités raciales aient un accès égal à une éducation de qualité, sans exclusion ni traitement défavorable. En conséquence, le Québec est tenu de promouvoir un environnement éducatif inclusif et équitable pour tous ses citoyens, indépendamment de leur origine raciale.

Ces traités internationaux, bien que négociés par le gouvernement fédéral, ont un impact direct sur les politiques éducatives du Québec. Ils imposent des obligations à la province afin de garantir que l'éducation y soit inclusive, équitable et de qualité pour tous les étudiants, quelle que soit leur origine sociale, culturelle ou ethnique. Par conséquent, le Québec doit continuer à adapter ses lois et pratiques pour respecter les engagements internationaux pris par le Canada, assurant ainsi que le droit à l'éducation soit véritablement accessible à tous, sans discrimination.

Depuis plus de cinq décennies, le Québec s'est efforcé de les intégrer dans ses politiques éducatives en raison de ses compétences exclusives en matière d'éducation. Le Québec s'inspire des principes internationaux en matière de droit à l'éducation pour formuler ses propres politiques et programmes, tout en respectant son cadre législatif provincial.

L'un des principaux engagements internationaux du Québec en matière d'éducation se reflète dans son adhésion aux objectifs de *l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture* (UNESCO), en particulier l'Agenda Éducation 2030, adopté dans le cadre des Objectifs de développement durable (ODD)⁴⁷. Cet agenda vise à assurer une éducation inclusive, équitable et de qualité pour tous, et à promouvoir des opportunités d'apprentissage tout au long de la vie⁴⁸.

L'Agenda Éducation 2030 appelle à garantir que tous les enfants, quel que soit leur milieu socio-économique, ont accès à une éducation gratuite et obligatoire de qualité, en particulier au niveau primaire et secondaire :

- *Offrir des opportunités d'apprentissage tout au long de la vie pour tous*, en mettant l'accent sur la formation professionnelle et l'enseignement supérieur.
- *Promouvoir l'égalité des genres dans l'éducation*, en éliminant les obstacles auxquels les filles et les jeunes femmes peuvent être confrontées dans le système éducatif.

En tant que membre associé de l'UNESCO, le Québec participe à diverses initiatives éducatives mondiales, et ses politiques éducatives s'inspirent largement de ces engagements. Ces efforts sont visibles dans des programmes comme le *Plan d'action pour l'inclusion et la réussite scolaire*⁴⁹ du Québec, qui vise à réduire les inégalités éducatives, à garantir l'inclusion des élèves issus de minorités et à soutenir les enfants en difficulté

Adoptée en 1975, la *Charte des droits et libertés de la personne du Québec* constitue une réponse provinciale aux engagements internationaux du Canada en matière de droits de l'homme. L'article 40 de cette Charte est particulièrement important pour l'éducation, car il stipule que "toute personne

⁴⁷ Nations Unies, *Transformer notre monde : l'Agenda 2030 pour le développement durable*, A/RES/70/1, 2015.

⁴⁸ UNESCO, *Cadre d'action Éducation 2030 : Vers une éducation inclusive et équitable de qualité et un apprentissage tout au long de la vie pour tous*, 2015.

⁴⁹ Ministère de l'Éducation du Québec. *Une école adaptée à tous ses élèves : Plan d'action pour l'inclusion et la réussite scolaire*. Gouvernement du Québec, 2003. Disponible en ligne : https://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/dpse/adaptation_serv_compl/planad00F.pdf

a droit, dans la mesure et suivant les normes prévues par la loi, à l'instruction publique gratuite". Cet article garantit le droit à l'éducation publique gratuite pour tous les enfants résidant au Québec, tant au niveau primaire que secondaire, et reflète ainsi l'obligation internationale de rendre l'éducation accessible à tous⁵⁰.

De plus, l'article 3 de la Charte garantit la liberté de conscience et de religion, ce qui se reflète dans le système éducatif québécois par la reconnaissance du pluralisme religieux et l'adaptation des programmes pour les élèves de différentes croyances. Ces engagements témoignent de l'effort du Québec pour intégrer les principes internationaux relatifs aux droits de l'enfant et aux droits humains dans son propre cadre législatif.

Concernant les engagements envers les communautés autochtones, le Québec, conformément aux engagements internationaux et aux recommandations des Nations Unies, a également reconnu l'importance de garantir le droit à l'éducation des communautés autochtones. À travers *l'Accord de Paix de la Baie James et du Nord québécois* 1975 et *l'Entente Cris-Naskapi* 1978⁵¹ le gouvernement québécois a pris des mesures pour assurer l'accès à l'éducation dans les communautés autochtones, en tenant compte de leur culture, de leur langue et de leur vision du monde. De plus, les recommandations de *la Commission de vérité et réconciliation* du Canada ont influencé les politiques éducatives du Québec, qui vise à intégrer des programmes de sensibilisation aux réalités autochtones dans le système scolaire et à offrir un accès équitable à l'éducation pour les jeunes autochtones⁵².

La protection de la langue française est également un élément central de la politique éducative du Québec. La *Charte de la langue française* (Loi 101), adoptée en 1977, affirme que l'éducation des enfants québécois se fera en français, sauf dans certains cas spécifiques. Cette loi reflète la volonté du Québec de préserver et de promouvoir la langue française, tout en répondant à ses engagements en matière de droits linguistiques pris à l'échelle internationale, notamment dans le cadre de la

⁵⁰ LégisQuébec. 2025. « Charte des droits et libertés de la personne, RLRQ c. C-12, article 40 ».

⁵¹ Canada, *Accord de la Baie James et du Nord québécois*, 11 novembre 1975, reproduit dans Recueil des traités du Canada (1977) 1296. Canada, *Convention entre le gouvernement du Canada et les Cris et les Naskapis du Québec*, 31 janvier 1978, 1978 Can T.S. No. 21.

⁵² Commission de vérité et réconciliation du Canada. (2015). *Honorer la vérité, réconcilier pour l'avenir : Rapport final de la Commission de vérité et réconciliation du Canada*. Volume 6 : La réconciliation.

Convention relative aux droits de l'enfant, qui reconnaît l'importance de la culture et de la langue maternelle dans le processus éducatif.

Le Québec est également un acteur majeur au sein de la Francophonie internationale, un réseau d'États et de gouvernements ayant en commun l'usage du français. À travers son engagement au sein de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), le Québec participe activement à des projets éducatifs visant à promouvoir l'enseignement en français, à renforcer les systèmes éducatifs des pays membres, et à assurer l'accès à une éducation de qualité. L'OIF place une forte emphase sur l'éducation pour tous et la formation professionnelle, des priorités que le Québec partage et applique dans ses propres politiques éducatives.

Ainsi, les engagements internationaux du Québec en matière d'éducation sont largement influencés par ses relations avec le Canada, ainsi que par ses obligations internationales découlant de sa participation à des organisations telles que l'UNESCO et l'OIF. Ces engagements se reflètent dans des politiques provinciales qui visent à garantir une éducation de qualité, inclusive et équitable, tout en tenant compte des spécificités culturelles et linguistiques du Québec.

En ce qui concerne les ententes bilatérales entre le Québec et les pays africains, la publication de 2023 du Ministère des Relations internationales et de la Francophonie (MRIF) intitulée « Relations bilatérales avec les pays d'Afrique francophone » met en lumière l'engagement du Québec dans le développement de partenariats stratégiques avec plusieurs nations africaines francophones, notamment en matière d'éducation, de culture et de coopération économique. Ces relations visent à renforcer les échanges bilatéraux dans divers secteurs, tels que la formation professionnelle, la recherche et l'innovation. Le Québec a également signé de multiples ententes éducatives pour faciliter la mobilité des étudiants, ainsi que des programmes de coopération pour soutenir les initiatives éducatives en Afrique francophone⁵³.

Ces ententes permettent notamment aux étudiants ouest-africains de bénéficier de programmes spécifiques d'échange et de bourses pour accéder aux institutions d'enseignement québécoises. De

⁵³ Ministère des Relations internationales et de la Francophonie (MRIF). 2023. *Relations bilatérales avec les pays d'Afrique francophone*. <https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/relations-internationales/publications-adm/politiques/strategies-territoriales/STR-Strategie-Afrique-Long-FR-8dec21-MRIF.pdf>

plus, elles favorisent l'accès à des formations de qualité, tout en permettant aux universités québécoises d'accroître leur influence à l'international et de diversifier leur corps étudiant.

Ces efforts illustrent l'engagement du Québec envers ses relations avec les pays africains francophones, dans une perspective de développement durable et de partenariat mutuel. Parmi les pays de l'Afrique de l'Ouest concernés, on retrouve, entre autres, le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Mali, la Mauritanie, le Niger, le Sénégal et le Togo, soit un total de huit pays sur les seize que compte la région.

Ces ententes s'inscrivent dans un cadre plus large, celui de l'obligation internationale de coopération en matière de développement et de droits humains. À travers sa participation à divers instruments internationaux, le Québec, au sein du Canada, s'engage à promouvoir ces droits et à favoriser la coopération bilatérale. Ces partenariats éducatifs et économiques répondent donc non seulement à des considérations stratégiques, mais aussi à un impératif moral et juridique visant à renforcer le respect des droits humains à l'échelle internationale⁵⁴.

L'entente signée le 14 mars 2023 entre le gouvernement du Québec et la République de la Côte d'Ivoire, entrée en vigueur à la même date, illustre cette volonté d'approfondir la coopération universitaire. Ses objectifs généraux consistent à stimuler la mobilité étudiante dans des secteurs prioritaires d'intérêt commun⁵⁵, à soutenir la formation de ressources humaines hautement

⁵⁴ Ententes bilatérales entre le gouvernement du Québec et les gouvernements suivants :

Entente entre le gouvernement du Québec et la République de Côte d'Ivoire en matière de mobilité étudiante au niveau universitaire, 14 mars 2023, REIQ 2023-02, (entrée en vigueur : 14 mars 2023), en ligne : [ENTENTE DANS LE DOMAINE](#) ; *Entente entre le gouvernement du Québec et le gouvernement de la République du Sénégal en matière de mobilité étudiante au niveau universitaire*, REIQ 2022-13, entrée en vigueur : 9 septembre 2022, en ligne : <https://mrif.gouv.qc.ca/Document/Engagements/2022-13.pdf> ; *Entente entre le gouvernement du Québec et le gouvernement de la République du Bénin en matière de mobilité étudiante au niveau universitaire*, REIQ 2022-01, entrée en vigueur : 25 février 2022, en ligne : <https://mrif.gouv.qc.ca/Document/Engagements/2022-01.pdf> ; *Entente entre le gouvernement du Québec et le gouvernement de la République du Togo en matière de mobilité étudiante au niveau universitaire*, REIQ 2021-10, entrée en vigueur : 3 février 2021, en ligne : <https://www.mrif.gouv.qc.ca/Document/Engagements/2021-10.pdf> ; *Entente de coopération dans les domaines de l'éducation et de la formation entre le gouvernement du Québec et le gouvernement de la République du Mali*, REIQ 2002-20, entrée en vigueur : 22 octobre 2002, en ligne : <https://mrif.gouv.qc.ca/Document/Engagements/2002-20.pdf> ; *Entente entre le gouvernement du Québec et le gouvernement du Burkina Faso en matière de mobilité étudiante au niveau universitaire*, REIQ 2021-04, entrée en vigueur : 13 avril 2021, en ligne : <https://www.mrif.gouv.qc.ca/Document/Engagements/2021-04.pdf>.

⁵⁵ Québec, ministère des Relations internationales et de la Francophonie, *Entente entre le gouvernement du Québec et le gouvernement de la République de la Côte d'Ivoire en matière de mobilité étudiante au niveau universitaire*, 2023, URL : <https://www.mrif.gouv.qc.ca/Document/Engagements/2023-02.pdf>.

qualifiées et à favoriser la recherche universitaire de haut niveau par la création et la consolidation de réseaux internationaux. Pour y parvenir, les parties privilégient l'octroi de mesures de soutien financier en faveur des étudiants, sous réserve des ressources budgétaires mises à disposition chaque année dans le cadre de la coopération internationale.

Selon l'article 2 de cette entente, le Québec accorde des exemptions de droits de scolarité supplémentaires, ce qui permet aux étudiants ivoiriens d'acquitter les mêmes frais que les étudiants québécois. Le nombre de ces exemptions est établi pour chacun des cycles universitaires (1er, 2e et 3e) et peut être reconduit lorsque des places deviennent disponibles. Ce mécanisme rend les études au Québec plus accessibles aux étudiants ivoiriens et favorise une mobilité académique plus équitable.

Afin de cibler les domaines ayant le plus grand impact, cet article désigne les secteurs prioritaires pour l'attribution des exemptions, tels que l'agriculture, l'énergie, la santé, la gestion de l'environnement, et les sciences sociales (art. 3). En sélectionnant ces domaines, l'entente oriente les étudiants vers des secteurs qui contribueront significativement au développement des deux régions⁵⁶.

Aux articles 4, 5 et 6, ce principe cherche à assurer l'égalité des sexes dans l'octroi des exemptions, en garantissant une répartition équitable entre les étudiants masculins et féminins, conformément aux termes spécifiques énoncés dans ces clauses. Il reflète une volonté des deux parties de promouvoir une parité dans l'accès aux opportunités de formation à l'étranger, l'entente prévoit que jusqu'à 20 % des exemptions peuvent être utilisées dans des établissements anglophones du Québec cette disposition permet une certaine flexibilité pour les étudiants ivoiriens tout en favorisant principalement les établissements francophones ce qui permet à la Côte d'Ivoire de réorienter les exemptions des cycles supérieurs vers le 1er cycle si besoin. Il facilite une meilleure utilisation des exemptions en fonction de la demande et des niveaux d'étude, optimisant ainsi les opportunités pour les étudiants ivoiriens⁵⁷.

⁵⁶ Québec, ministère des Relations internationales et de la Francophonie, Entente entre le gouvernement du Québec et le gouvernement de la République de la Côte d'Ivoire en matière de mobilité étudiante au niveau universitaire, 2023, Article 2, URL : <https://www.mrif.gouv.qc.ca/Document/Engagements/2023-02.pdf>.

⁵⁷ Québec, ministère des Relations internationales et de la Francophonie, Entente entre le gouvernement du Québec et le gouvernement de la République de la Côte d'Ivoire en matière de mobilité étudiante au niveau universitaire, 2023, Articles 4, 5 et 6, URL : <https://www.mrif.gouv.qc.ca/Document/Engagements/2023-02.pdf>.

Aux articles 7, 8, 9 et 10, la Côte d'Ivoire accorde une réduction des frais de scolarité aux étudiants québécois. Cette mesure encourage les étudiants québécois à étudier en Côte d'Ivoire et favorise les échanges académiques bilatéraux, afin de maximiser l'utilisation des exemptions, les deux parties s'engagent à promouvoir l'entente auprès de leurs réseaux universitaires respectifs. Cette promotion vise à attirer les meilleurs candidats et à accroître la notoriété de l'entente, ce mécanisme de résolution des différends prévoit la consultation et la négociation en cas de litige dans l'interprétation de l'entente, assurant ainsi une gestion collaborative des éventuels désaccords ainsi l'article 10 permet de modifier l'entente par accord mutuel, offrant aux parties une flexibilité pour adapter l'entente aux évolutions contextuelles ou aux nouveaux besoins identifiés au fil du temps⁵⁸.

Enfin aux derniers articles de l'entente (art. 11, 12 et 13), nous remarquons des changements vis-à-vis l'ancienne entente de 2012, officialisant la nouvelle version pour clarifier et actualiser les engagements. L'article 12 garantit que les étudiants déjà inscrits sous l'ancienne entente continueront de bénéficier de leurs exemptions jusqu'à la fin de leur programme, assurant ainsi une transition harmonieuse entre les deux ententes et l'entente est conclue pour cinq ans, avec possibilité de reconduction, et prévoit une évaluation à mi-parcours pour ajuster et adapter les mesures si nécessaire. Cela garantit la durabilité de l'accord en permettant une réévaluation de son impact avant une reconduction⁵⁹.

Un deuxième exemple d'entente est celle du Sénégal et du Québec. Cette entente a été signée le 09 septembre 2022 et mise en vigueur le même jour pour une durée de 5 ans renouvelable.

La présente entente vise à encourager et à favoriser la coopération entre le Québec et le Sénégal en matière de mobilité étudiante au niveau universitaire dans des secteurs prioritaires d'intérêt commun. Par cette entente, les Parties soutiennent le développement des ressources humaines hautement qualifiées dans une optique de solidarité. Elles appuient également les efforts de leurs

⁵⁸ Québec, ministère des Relations internationales et de la Francophonie, Entente entre le gouvernement du Québec et le gouvernement de la République de la Côte d'Ivoire en matière de mobilité étudiante au niveau universitaire, 2023, Articles 7-10.

⁵⁹ Québec, ministère des Relations internationales et de la Francophonie, Entente entre le gouvernement du Québec et le gouvernement de la République de la Côte d'Ivoire en matière de mobilité étudiante au niveau universitaire, 2023, Articles 11-13.

réseaux universitaires pour le développement de la recherche universitaire de haut niveau, notamment par le soutien au développement de réseaux internationaux de recherche⁶⁰

L'entente entre le Québec et le Sénégal sur les exemptions des droits de scolarité supplémentaires a pour objectif de faciliter l'accès des étudiants sénégalais aux études supérieures au Québec. Elle établit des mesures claires pour encadrer ces exemptions, renforcer l'équité et cibler des domaines prioritaires. En effet, le Québec offre des exemptions permettant à des étudiants sénégalais inscrits dans des programmes universitaires à temps plein (1er, 2e, et 3e cycles) de payer les mêmes droits que les étudiants québécois. Les quotas annuels sont fixés à 45 exemptions au 1er cycle, 25 au 2e cycle et 2 au 3e cycle. Ces exemptions sont redistribuées lorsqu'elles deviennent disponibles, garantissant une utilisation continue⁶¹.

Elle identifie plusieurs domaines prioritaires pour l'attribution des exemptions, tels que l'agriculture, l'agroalimentaire, les énergies renouvelables, l'environnement la gestion des services de santé, les sciences sociales, et les technologies numériques, les sciences de l'éducation et les études québécoises⁶².

Elle insiste sur une répartition équilibrée des exemptions entre hommes et femmes, favorisant ainsi l'égalité des genres. De plus, jusqu'à 20 % des exemptions peuvent être attribuées à des étudiants inscrits dans des institutions anglophones, renforçant l'accessibilité tout en priorisant la francophonie⁶³

Aux articles 6,7,8 et 9, une mesure unique permet au Sénégal de demander un transfert des exemptions inutilisées des 2e et 3e cycles vers le 1er cycle. Ce processus, soumis à des critères

⁶⁰ Québec, ministère des Relations internationales et de la Francophonie, Entente entre le gouvernement du Québec et le gouvernement de la République du Sénégal en matière de mobilité étudiante au niveau universitaire, signée à Québec le 7 juin 2022, à Dakar le 17 août 2022, et à Ottawa le 9 septembre 2022, Article 1, URL : <https://mrif.gouv.qc.ca/Document/Engagements/2022-13.pdf>.

⁶¹ Gouvernement du Québec, et Gouvernement de la République du Sénégal. *Entente entre le Gouvernement du Québec et le Gouvernement de la République du Sénégal en matière de mobilité étudiante au niveau universitaire*, article 2. Gouvernement du Québec, 2023.

⁶² Gouvernement du Québec, et Gouvernement de la République du Sénégal. *Entente entre le Gouvernement du Québec et le Gouvernement de la République du Sénégal en matière de mobilité étudiante au niveau universitaire*, article 3. Gouvernement du Québec, 2023.

⁶³ Gouvernement du Québec, et Gouvernement de la République du Sénégal. *Entente entre le Gouvernement du Québec et le Gouvernement de la République du Sénégal en matière de mobilité étudiante au niveau universitaire*, articles 4 et 5. Gouvernement du Québec, 2023.

précis, optimise l'utilisation des ressources éducatives, les deux parties s'engagent à diffuser activement cette offre auprès des candidats potentiels. Des campagnes d'information et des appels à candidatures visent à recruter les meilleurs profils pour maximiser l'impact de ces exemptions et en cas de désaccord, les parties privilégient la négociation. Toute modification de l'entente nécessite un accord mutuel sous forme écrite.

L'entente est initialement conclue pour une durée de cinq ans, avec une possibilité de reconduction. L'évaluation intermédiaire et finale prend en compte le taux de réussite des étudiants bénéficiaires, l'utilisation effective des exemptions. L'adéquation entre les études des candidats et les secteurs prioritaires. En cas de non-renouvellement, les étudiants déjà inscrits conservent leurs avantages jusqu'à la fin de leur programme d'études⁶⁴.

Cette entente est un modèle de coopération bilatérale, renforçant la mobilité académique et le développement des compétences professionnelles. En s'adressant aux besoins du Sénégal tout en soutenant la formation dans des secteurs stratégiques, elle contribue à consolider les relations éducatives et culturelles entre le Québec et le Sénégal.

Mais le Québec, bien que reconnu pour ses partenariats en matière d'éducation avec plusieurs pays francophones d'Afrique de l'Ouest, comme le Sénégal et la Côte d'Ivoire, n'a pas d'ententes similaires avec des nations anglophones ou lusophones de la région, telles que la Gambie, le Ghana, la Guinée-Bissau, la Guinée, le Liberia, le Nigeria et la Sierra Leone.

En effet, il est important de souligner que bien que le Québec soit majoritairement francophone, son système éducatif n'est pas exclusivement fondé sur la langue française. Il existe en effet un réseau d'établissements anglophones, comme certaines universités et cégeps⁶⁵, qui proposent un enseignement en anglais et attirent ainsi des étudiants anglophones du Québec et d'ailleurs. Cette dualité linguistique permet au Québec de développer des partenariats éducatifs à la fois avec des

⁶⁴ Gouvernement du Québec, et Gouvernement de la République du Sénégal. *Entente entre le Gouvernement du Québec et le Gouvernement de la République du Sénégal en matière de mobilité étudiante au niveau universitaire*, articles 10 et 12. Gouvernement du Québec, 2023.

⁶⁵ Université McGill, *Étudier à McGill : Futurs étudiants*, en ligne : <https://www.mcgill.ca/undergraduate-admissions/fr> ; Université Concordia, *Programmes d'études*, en ligne : <https://www.concordia.ca/fr.html> ; Université Bishop's, *Future Students*, en ligne : <https://www.ubishops.ca/future-current-students/>.

pays francophones et anglophones, voire lusophones, en fonction des domaines d'intérêt et des objectifs de coopération.⁶⁶.

2. Programmes d'intégration linguistique et culturelle

Les programmes d'intégration linguistique et culturelle sont au cœur des initiatives d'éducation du Québec en matière d'internationalisation. En travaillant avec des pays partenaires, principalement ceux de la Francophonie, le Québec cherche à renforcer ses liens culturels et linguistiques tout en facilitant la mobilité étudiante et professionnelle. L'intégration linguistique et culturelle est une composante importante de l'internationalisation de l'éducation au Québec. En favorisant l'apprentissage du français, ces programmes soutiennent non seulement l'expansion de la langue mais aussi la culture québécoise, facilitant ainsi une intégration plus harmonieuse des étudiants internationaux. Ces initiatives sont portées par des institutions éducatives québécoises, souvent en collaboration avec des ministères comme le ministère des Relations internationales et de la Francophonie (MRIF) et le ministère de l'Éducation du Québec.

Le Québec met en œuvre des politiques spécifiques pour encourager l'apprentissage du français et la familiarisation avec la culture locale. Ces politiques sont encadrées par des lois comme *la Charte de la langue française*⁶⁷, qui met l'accent sur le français comme langue officielle de travail, d'enseignement, et de la vie publique au Québec, certaines politiques offrent des subventions pour des programmes d'intégration linguistique, ciblant surtout les étudiants étrangers et les nouveaux arrivants, et favorisent leur adaptation à la société québécoise.

Par exemple, le programme de francisation et d'intégration pour les immigrants, financé en partie par le gouvernement québécois, propose des cours de langue gratuits et des ateliers sur la culture québécoise, facilitant ainsi leur intégration dans les milieux éducatif et professionnel québécois⁶⁸.

Pour encourager une intégration fluide, le Québec signe régulièrement des accords bilatéraux avec des pays partenaires, principalement au sein de la Francophonie. Ces accords englobent souvent

⁶⁶ Létourneau, J. (2015). *Vers une nouvelle histoire des relations entre anglophones et francophones au Québec*.

⁶⁷ L.R.Q., c. C-11, *Charte de la langue française*. Gouvernement du Québec.

⁶⁸ Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI), Rapport annuel sur les programmes de francisation et d'intégration, 2023, URL : <https://immigration-quebec.gouv.qc.ca/rapport-annuel-francisation-integration>.

des initiatives éducatives, incluant des bourses et des programmes de formation linguistique et culturelle⁶⁹.

Ces différents programmes sont entre autres, la francisation des nouveaux arrivants: l'un des programmes les plus structurés est celui de la francisation pour les nouveaux arrivants, qui comprend des cours de français gratuits et des activités culturelles pour promouvoir la compréhension du Québec. Offert en partenariat avec des institutions telles que l'Université de Montréal⁷⁰, ce programme permet aux étudiants étrangers de s'immerger dans la culture québécoise tout en améliorant leurs compétences linguistiques.

Ensuite le programme d'Accueil Québec qui propose des sessions d'information et des ateliers pour familiariser les nouveaux étudiants et travailleurs internationaux avec le français québécois et la culture locale. Ces sessions incluent des excursions culturelles et des visites de lieux emblématiques afin de mieux comprendre l'histoire et les valeurs du Québec⁷¹.

Et enfin, des cours de culture québécoise sont intégrés dans les parcours universitaires pour les étudiants internationaux⁷². Ces cours abordent les aspects de l'histoire, de la société et des valeurs québécoises, donnant aux étudiants internationaux une perspective plus approfondie de leur nouvel environnement⁷³.

Malgré leur succès, certains défis subsistent, tels que l'accès inégal aux programmes en milieu rural et les difficultés pour certains étudiants de s'adapter à un environnement linguistique strictement francophone. Le Québec travaille à améliorer l'accessibilité de ces programmes, en particulier pour les étudiants provenant de contextes non francophones, en introduisant des cours de français à distance et des supports pédagogiques multilingues. C'est dans ce contexte que, dans le chapitre II

⁶⁹ Ministère des Relations internationales et de la Francophonie (MRIF), Ententes internationales, URL : <https://www.mrif.gouv.qc.ca/en/ententes-et-engagements/ententes-internationales/>.

⁷⁰ Université de Montréal et autres institutions universitaires. *Études de cas et évaluations des programmes de francisation des étudiants internationaux*. Université de Montréal, 2023.

⁷¹ Gouvernement du Québec, *Session d'information Objectif Intégration pour les personnes immigrantes*, en ligne : <https://www.quebec.ca/immigration/installer-integrer/objectif-integration>.

⁷² *Ibid.*

⁷³ Université du Québec à Montréal, *FLS3020 – Culture et société québécoises*, en ligne : <https://etudier.uqam.ca/cours?sigle=FLS3020> ; Université de Montréal, *Mineure en culture québécoise*, en ligne : <https://admission.umontreal.ca/programmes/mineure-en-culture-quebecoise/> ; Université Laval, *FLS-2066 – Initiation à la culture du Québec*, en ligne : <https://www.ulaval.ca/etudes/cours/fls-2066-initiation-a-la-culture-du-quebec>.

de notre travail, nous aborderons l'ineffectivité du droit à l'éducation pour les étudiants originaires des pays de l'Afrique de l'Ouest.

L'intégration des normes internationales dans le droit canadien et québécois constitue un processus complexe, influencé par le fédéralisme canadien ainsi que par les spécificités juridiques du Québec. Le système fédéral canadien confère aux provinces, y compris le Québec, une compétence exclusive en matière d'éducation. À l'échelle fédérale, bien que le Canada ratifie des instruments internationaux comme la *Convention relative aux droits de l'enfant* ou la *Déclaration universelle des droits de l'homme*, l'application de ces normes conventionnelles reste conditionnée par leur incorporation dans le droit interne canadien⁷⁴.

Le Canada adopte une approche dualiste concernant les droits internationaux : bien que les conventions internationales soient ratifiées par le gouvernement fédéral, leur incorporation dans le droit canadien dépend de leur transposition législative. Par exemple, les traités internationaux ratifiés par le Canada ne deviennent pas automatiquement applicables au droit interne, sauf s'ils sont intégrés par une législation fédérale ou provinciale⁷⁵.

La Charte canadienne des droits et libertés constitue un exemple d'incorporation de normes internationales, notamment celles issues du Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP), dans le droit interne canadien. Elle reflète ainsi l'engagement du Canada à respecter les principes fondamentaux des droits humains reconnus sur la scène internationale⁷⁶. Cette Charte s'applique à toute personne se trouvant sous la juridiction de l'État canadien, qu'il s'agisse de citoyens canadiens, de résidents permanents ou d'autres individus présents sur le territoire. Son application peut toutefois varier en fonction des législations provinciales.⁷⁷

Au Québec, la situation est particulière en raison de sa compétence exclusive en matière d'éducation et de ses instruments législatifs propres, tels que la *Charte des droits et libertés de la personne du Québec*⁷⁸. Bien que le Québec soit lié par les engagements internationaux du Canada, il dispose d'une certaine autonomie en matière de mise en œuvre des principes relatifs aux droits

⁷⁴ Convention relative aux droits de l'enfant, 20 novembre 1989, 1577 U.N.T.S. 3 (ratifiée par le Canada le 13 décembre 1991).

⁷⁵ *Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale*, 7 mars 1966, 660 U.N.T.S. 195 (ratifiée par le Canada le 14 octobre 1970).

⁷⁶ *Charte canadienne des droits et libertés*, Partie I de la Loi constitutionnelle de 1982.

⁷⁷ *Charte canadienne des droits et libertés*, Article 15.

⁷⁸ *Charte des droits et libertés de la personne du Québec*, L.R.Q., c. C-12, art. 40.

humains et à l'éducation. Cela se traduit par l'adoption de normes spécifiques à la province, qui peuvent avoir un impact sur l'application des principes internationaux en matière d'éducation⁷⁹.

Adoptée en 1975, la *Charte des droits et libertés de la personne du Québec* garantit des droits essentiels, notamment en matière d'éducation, de liberté de conscience et d'égalité. Toutefois, la concrétisation de ces droits est influencée par les priorités politiques locales ainsi que par les ressources disponibles. Par exemple, bien que le droit à l'éducation soit garanti dans le cadre de l'instruction publique gratuite, certaines restrictions peuvent être appliquées, notamment en ce qui concerne les ressources financières allouées aux étudiants internationaux⁸⁰.

Il est essentiel de prendre en compte le droit interne pour analyser l'effectivité du droit à l'éducation, car ce dernier détermine la manière dont les normes internationales sont appliquées au quotidien. Bien que le Québec ait ratifié plusieurs instruments internationaux et intégré des principes de droits humains dans sa législation, les règles provinciales régissent les modalités d'accès à l'éducation, notamment pour les étudiants internationaux. Par exemple, les frais de scolarité élevés pour les étudiants internationaux peuvent constituer un obstacle à l'accès à l'éducation, ce qui va à l'encontre des principes d'accessibilité et d'égalité des droits à l'éducation inscrits dans les instruments internationaux⁸¹.

Ainsi, bien que les normes internationales influencent les politiques éducatives et les législations nationales, leur mise en œuvre dépend des particularités du droit interne. Le Québec, en tant que province du Canada, applique des principes internationaux tout en intégrant ses spécificités juridiques et politiques. Le cadre législatif québécois en matière d'éducation, par exemple la gestion des universités, qui jouissent d'une autonomie pédagogique, statutaire et administrative, permet à chaque institution de déterminer sa propre orientation en matière de politiques d'admission, de financement et de programmes d'études. Cette autonomie est essentielle pour répondre aux besoins spécifiques des étudiants, mais elle peut aussi donner lieu à des différences dans l'application du droit à l'éducation selon les universités et les politiques provinciales en vigueur⁸².

Dans ce premier chapitre, nous avons exploré les mécanismes par lesquels les normes internationales influencent le droit à l'éducation au Québec, en mettant en lumière l'interaction

⁷⁹ *Ibid*, art. 36.

⁸⁰ *Loi sur l'instruction publique*, RLRQ c. I-13.3, art. 236.

⁸¹ *Règlement sur le montant des droits de scolarité pour les étudiants étrangers*, L.R.Q., c. M-15, art. 5.

⁸² *Loi sur les universités*, L.R.Q., c. U-1.1, art. 12.

entre les engagements internationaux du Canada et l'application spécifique de ces engagements dans le cadre juridique québécois. Le Québec, possède des compétences exclusives en matière d'éducation, ce qui lui confère une autonomie significative dans la mise en œuvre des principes relatifs aux droits humains et à l'éducation.

Tout d'abord, nous avons vu que les normes internationales sont intégrées dans le droit canadien par le biais de la ratification des conventions et de leur transposition dans les législations internes. Cependant, cette transposition n'implique pas nécessairement une application automatique des principes internationaux. Au Québec, la *Charte des droits et libertés de la personne* du Québec garantit des droits relatifs à l'éducation, mais leur application dépend également des priorités politiques et des ressources disponibles, ce qui est particulièrement visible dans le contexte des étudiants internationaux et des communautés culturelles diverses⁸³.

Le droit à l'éducation au Québec est encadré par des principes qui reflètent les engagements internationaux, comme l'accès à l'instruction gratuite pour les enfants résidents, tout en préservant la langue et la culture françaises. Toutefois, certaines limitations existent, notamment pour les étudiants internationaux, dont les frais de scolarité peuvent constituer une barrière à l'accès à une éducation de qualité, ce qui entre en contradiction avec les principes d'accessibilité et d'égalité des droits à l'éducation promus par les instruments internationaux⁸⁴.

Effets souhaités par les normes internationales – Les normes internationales, en particulier celles relatives à l'éducation, visent à garantir l'accès universel à l'éducation, à promouvoir l'inclusivité et à assurer l'égalité des chances pour tous, indépendamment de leur origine, statut migratoire ou ressources économiques. En ratifiant ces instruments, le Québec et le Canada se sont engagés à :

1. Assurer l'accès à une éducation de qualité pour tous, y compris les populations marginalisées ou issues de communautés culturelles distinctes, telles que les étudiants issus d'Afrique de l'Ouest ou des communautés autochtones⁸⁵.
2. Intégrer des programmes d'équité et de diversité tout en respectant les particularités culturelles et linguistiques des étudiants internationaux⁸⁶.
3. Fournir un cadre législatif qui facilite la mobilité étudiante internationale et encourage les échanges culturels et académiques⁸⁷.

⁸³ *Loi sur les établissements d'enseignement supérieur*, RLRQ c. E-15, art. 7.

⁸⁴ *Déclaration des droits de l'homme*, Article 26.

⁸⁵ *Loi sur la francophonie*, L.R.Q., c. F-3, art. 2.

⁸⁶ *Loi sur l'intégration des étudiants étrangers*, RLRQ c. F-8.1, art.

⁸⁷ *Accord sur la mobilité étudiante internationale*, RLRQ, c. M-5.1.

Ces objectifs sont perçus dans un contexte où l'éducation est considérée comme un droit fondamental et un moteur essentiel du développement humain et économique, capable de favoriser la solidarité internationale et de renforcer la coopération entre les pays, notamment au sein de la Francophonie.

Avant de poursuivre avec l'analyse de l'ineffectivité du droit à l'éducation pour les étudiants ouest-africains au Québec dans le prochain chapitre, il est nécessaire de souligner que l'application des normes internationales dans le domaine de l'éducation, bien qu'elle soit largement soutenue par des principes universels, reste parfois incomplète ou inégale en fonction des restrictions internes imposées par le droit québécois. Cette situation soulève des questions cruciales sur l'équilibre entre les engagements internationaux et les réalités internes, en particulier lorsque les ressources et les politiques publiques peuvent restreindre l'accès à une éducation équitable et inclusive pour tous, indépendamment de leur statut migratoire⁸⁸.

Ainsi, bien que le Québec ait fait des progrès notables pour intégrer les principes relatifs au droit à l'éducation, des défis persistent, notamment en ce qui concerne l'accessibilité financière pour les étudiants internationaux et la mobilité étudiante. Ces questions seront explorées en détail dans le prochain chapitre. Le Québec doit désormais faire face à la tâche complexe de rendre effectifs ces principes tout en tenant compte des réalités économiques et politiques, particulièrement pour les étudiants provenant du Sud, comme ceux de l'Afrique de l'Ouest, qui rencontrent, sauf exceptions, des obstacles financiers et sociaux majeurs pour accéder à une éducation de qualité⁸⁹.

⁸⁸ *Convention internationale sur l'éducation pour la paix*, 1986, adoptée lors du Congrès international sur l'éducation pour la paix (Cotonou, Bénin, 20-30 septembre 1986)

⁸⁹ *Convention sur la mobilité internationale des étudiants*, 2009, adoptée dans le cadre d'un forum international sur l'éducation.

CHAPITRE II

L'INEFFECTIVITÉ DU DROIT À L'ÉDUCATION POUR LES ÉTUDIANT.E. S INTERNATIONAUX EN PROVENANCE DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

Dans ce second chapitre, nous mobiliserons la théorie de l'effectivité afin de définir et d'analyser le droit à l'éducation. Nous explorerons comment ce droit s'applique (ou non) aux étudiant.e.s internationaux et en quoi il se heurte à des entraves conjoncturelles et structurelles dans le cadre canadien et québécois.

Nous examinerons les lacunes juridiques présentes aux niveaux de l'ordre juridique québécois et canadien, qui compromettent l'accès effectif à une éducation pleinement accessible et équitable pour ces étudiant.e.s. Les difficultés rencontrées par les étudiant.e.s ouest-africain.es incluent non seulement des contraintes légales, mais aussi des défis socio-économiques tels que les frais de scolarité élevés, des conditions de vie précaires et un soutien institutionnel souvent insuffisant. Enfin, cette analyse mettra en lumière les conséquences de ces *contraintes* sur leur accès à l'éducation, tout en identifiant les avantages potentiels d'un système plus inclusif et favorable à leur intégration académique et culturelle.

I. La théorie de l'effectivité appliquée au droit à l'éducation

L'effectivité d'un droit est une notion essentielle en droit moderne, car elle permet d'évaluer la réalité et l'impact d'une norme proclamée dans les textes juridiques.

En effet, une liberté ou une garantie juridique n'a de véritable portée que lorsqu'elle peut être concrètement exercée par ses destinataires. En d'autres termes, il ne suffit pas qu'un droit soit inscrit en droit positif, il doit aussi être effectivement accessible, protégé et appliqué pour ceux à qui il s'adresse. L'effectivité mesure ainsi l'écart entre le droit tel qu'il est prévu dans un ordre juridique et la pratique réelle, en tenant compte des moyens institutionnels, politiques et sociaux nécessaires à sa réalisation.

Ce concept met en lumière les tensions entre le droit formel, tel qu'il est codifié dans les instruments juridiques internationaux, et sa mise en œuvre effective dans la réalité sociale,

soulevant ainsi des interrogations sur l'écart entre les obligations juridiques et leur concrétisation sur le terrain.

D'abord, l'effectivité d'un droit dépasse la simple légalité ou légitimité, en ce qu'elle implique non seulement son existence dans les textes, mais également son application concrète.

Ce concept met en lumière les tensions entre le droit formel, tel qu'il est codifié dans les instruments juridiques internationaux, et sa mise en œuvre effective dans la réalité sociale soulevant ainsi des interrogations sur l'écart entre les obligations juridiques et leur concrétisation sur le terrain.

D'abord, l'effectivité d'un droit dépasse la simple légalité ou légitimité en ce qu'elle implique non seulement l'existence formelle du droit dans les textes, mais également sa mise en pratique réelle et son application effective dans la société. La notion de positivité est ici centrale, car elle renvoie à la validité et à la vigueur d'une norme. Autrement dit, une norme est dite positive lorsqu'elle est juridiquement en vigueur, c'est-à-dire qu'elle a été adoptée par une autorité compétente et qu'elle est susceptible d'être appliquée. Toutefois, cette définition ne s'applique pas nécessairement à l'ensemble des sources formelles du droit, notamment celles issues du droit international coutumier ou de certains principes généraux du droit. Toutefois, même si une norme est positive, cela ne garantit pas son effectivité car pour qu'un droit soit pleinement effectif, il doit être accessible, exercé sans obstacles, et protégé par les autorités, ce qui suppose que la norme positive soit effectivement mise en œuvre dans la pratique.

En d'autres termes, l'effectivité d'un droit se réfère à la capacité de ce dernier à être appliqué et exercé de manière concrète. Michel Troper, dans son ouvrage *La théorie du droit*⁹⁰, explique que l'effectivité est la qualité d'un droit qui, au-delà de son existence légale, est réellement respecté et accessible aux individus concernés. Elle se distingue ainsi de la simple existence d'un droit dans un texte de loi, en mettant l'accent sur son application réelle dans la vie quotidienne.

Pour comprendre l'effectivité d'un droit, il est nécessaire de la distinguer de deux autres concepts juridiques connexes : la légalité et la légitimité. La légalité d'un droit désigne sa conformité aux normes juridiques en vigueur, tandis que la légitimité concerne la justice ou la moralité du droit en

⁹⁰ Michel Troper, *La théorie du droit*, Paris, Presses Universitaires de France, 2001.

question⁹¹. Comme le soutient Leroy, l'effectivité d'une norme repose, soit sur la conformité des comportements suivis par ses destinataires ou par les autorités chargées de sa mise en œuvre, soit sur la sanction prononcée contre ceux qui ne respectent pas⁹². En ce sens, un droit peut être légal et légitime, mais manquer d'effectivité s'il n'est pas respecté ou mis en œuvre adéquatement.

1. Les principes généraux du droit à l'éducation et l'intégration des étudiants internationaux

L'effectivité d'un droit repose sur plusieurs critères. Selon Robert Alexy dans sa théorie de la "normativité et de la pratique"⁹³, Alexy souligne qu'un droit n'est pleinement effectif que lorsque des garanties existent non seulement sur le plan législatif, mais aussi sur le plan judiciaire et institutionnel. Selon Katarina Tomaševski, ancienne Rapporteuse spéciale de l'ONU sur le droit à l'éducation, l'absence de barrières économiques est l'un des quatre éléments clés pour assurer l'effectivité du droit à l'éducation⁹⁴. Elle distingue entre quatre aspects fondamentaux : l'accessibilité, la disponibilité, la qualité, et l'adaptabilité du système éducatif. Sans ces éléments, le droit à l'éducation ne serait qu'une promesse vide de sens.

Pour favoriser son effectivité, le droit à l'éducation devrait donc répondre aux conditions suivantes :

Accessibilité : – le droit doit être accessible et compréhensible par ceux qui en bénéficient. Par exemple, le droit à l'éducation ne peut être effectif que si les citoyens sont informés de son existence et de leurs possibilités d'y accéder. En effet, le premier critère essentiel pour l'effectivité d'un droit est son accessibilité. Un droit ne peut être exercé que si les individus concernés sont informés de son existence et comprennent comment l'utiliser. Ainsi, le droit à l'éducation, par exemple, ne peut être considéré comme effectif que si tous les citoyens, y compris ceux vivant dans des régions éloignées ou appartenant à des groupes marginalisés, sont conscients de ce droit et peuvent y accéder. L'accessibilité implique également la nécessité de rendre ce droit compréhensible. Cela passe par la diffusion de l'information dans des formats adaptés aux différentes couches de la société, et souvent par la mise en place de structures administratives et pédagogiques pour aider à la compréhension des mécanismes légaux. Comme le souligne Olivier De Schutter dans son ouvrage *International Human Rights Law*⁹⁵, le droit à l'éducation, pour être accessible, doit être gratuit ou

⁹¹ Pierre-Michel Menger, *La légalité des normes juridiques* (Paris : Dalloz, 2003) à 35 ; Ronald Dworkin, *Taking Rights Seriously* (Cambridge: Harvard University Press, 1977) à 12. Jean-Marc Thouvenin, *La légitimité des droits humains* (Paris : Presses universitaires de France, 2009) à 45.

⁹² Yann Leroy, « La notion d'effectivité du droit » (2011) 79 *Droit et société* 715.

⁹³ Mireille Delmas-Marty, « Libertés et sûreté : les mutations de l'État de droit » (2009) 130 *Revue de Synthèse* 465.

⁹⁴ Katarina Tomaševski, *Le droit à l'éducation*, Rapport du Rapporteur spécial sur le droit à l'éducation, Commission des droits de l'homme, 57e session, Doc NU E/CN.4/2001/52 (2001).

⁹⁵ Olivier De Schutter, *International Human Rights Law*, 3e éd (Cambridge: Cambridge University Press, 2019).

financièrement abordable, ce qui constitue une condition indispensable pour tous les groupes y compris les groupes vulnérables.

- Absence de barrières – Il ne doit pas y avoir de barrières matérielles ou financières empêchant les individus de faire valoir ce droit. Dans le cas du droit à l'éducation, cela implique que l'enseignement doit tendre vers la gratuité comme le souligne l'article 13 du PIDESC, et que des infrastructures éducatives tendent vers une accessibilité totale à tous, y compris aux groupes marginalisés. En effet, ce critère concerne l'absence d'obstacles matériels ou financiers à l'exercice du droit. Pour qu'un droit soit pleinement effectif, il ne doit pas être entravé par des barrières pratiques, qu'elles soient financières, géographiques ou culturelles. Pour nous dans le cas du droit à l'éducation, cela signifie que l'enseignement doit être soit gratuit, soit financièrement abordable, et que des infrastructures scolaires doivent être disponibles pour tous, même dans les zones rurales ou mal desservies. Cela inclut également des mesures de soutien spécifiques pour les groupes vulnérables, comme les minorités, les personnes handicapées, ou encore les étudiants internationaux⁹⁶.
- Mécanismes de mise en œuvre : un autre critère fondamental pour l'effectivité d'un droit est l'existence de mécanismes adéquats pour en permettre la mise en œuvre. Cela signifie qu'il doit y avoir des institutions, telles que des tribunaux, des organismes de protection des droits ou des instances administratives, chargées de garantir l'application de ce droit et de répondre aux violations. Si des violations du droit à l'éducation surviennent, les citoyens doivent pouvoir se tourner vers des autorités compétentes pour obtenir réparation⁹⁷. Hans Kelsen, dans sa *Théorie pure du droit*, affirme que l'un des éléments essentiels de l'effectivité d'un droit réside dans la capacité d'un système juridique à mettre en place des procédures et des institutions permettant de le protéger⁹⁸. Dans cette optique, la justiciabilité d'un droit est primordiale : il doit être possible de saisir une cour ou un tribunal pour faire valoir ce droit. Ainsi, un droit inscrit dans la législation, mais qui ne dispose d'aucune institution pour en assurer la défense, est un droit qui manque d'effectivité.
- Les sanctions en cas de violation, – un droit n'a d'effectivité que s'il existe des sanctions prévues pour punir ceux qui le violent. L'absence de mécanismes de sanction affaiblit l'effectivité du droit, en clair pour qu'un droit soit véritablement effectif, des sanctions doivent être prévues pour punir ceux qui enfreignent ce droit. L'existence de sanctions dissuasives garantit que les droits ne seront pas simplement des principes théoriques, mais des obligations concrètes pour les autorités publiques et les citoyens. En l'absence de sanctions, un droit n'est qu'une recommandation morale sans poids juridique.

François Ost et Michel Van de Kerchove, dans leur ouvrage *De la pyramide au réseau* précisent que les mécanismes de sanctions font partie intégrante du processus d'effectivité du droit. Les

⁹⁶ Centre Europe - Tiers Monde (CETIM), *Le droit à l'éducation : un droit fondamental en péril*, brochure no 42 (Genève: CETIM, 2019)

⁹⁷ Campagne mondiale pour l'éducation, *Les droits à l'éducation : Guide pour praticiens et activistes*, (s.l. : Campagne mondiale pour l'éducation

⁹⁸ Hans Kelsen, *Théorie pure du droit*, 2e éd (Paris : LGDJ, 1960).

sanctions, qu'elles soient civiles, pénales ou administratives, doivent être proportionnées et suffisamment efficaces pour garantir que les contrevenants soient dissuadés de répéter leurs violations. Cela renforce la protection des droits et assure qu'ils soient respectés dans la pratique⁹⁹. Enfin, l'effectivité d'un droit est un concept central pour comprendre si un droit, tel qu'il est inscrit dans la loi, a un impact concret dans la vie des individus. Ce terme renvoie à la capacité d'un droit à être véritablement exercé, protégé et respecté, plutôt qu'à demeurer une simple proclamation théorique. Sans effectivité, les droits ne peuvent protéger ou améliorer les conditions de vie des personnes qu'ils visent, car ils restent des principes abstraits détachés de la réalité vécue par les destinataires.

L'effectivité donne donc une dimension pratique au droit, en assurant que celui-ci soit plus qu'une simple déclaration d'intention, l'effectivité d'un droit se mesure à sa capacité à être mis en œuvre, respecté et à protéger réellement les individus. C'est cette traduction dans la réalité qui donne aux droits leur véritable portée et leur sens pratique.

L'effectivité d'un droit n'est pas une question secondaire ; elle constitue la pierre angulaire de la protection des droits individuels. Un droit, pour être véritablement effectif, doit être accompagné de recours juridiques, être accessible et exempt de barrières matérielles. La garantie de l'effectivité des droits contribue non seulement à la protection des individus, mais également à la crédibilité des systèmes juridiques et des institutions qui les soutiennent. Ce n'est qu'en veillant à ces conditions que l'on peut espérer que les droits proclamés aient un impact réel et positif sur la vie des citoyens¹⁰⁰.

Dans le dictionnaire sur le vocabulaire juridique. L'effectivité y est définie comme « Le caractère d'une règle de droit qui produit l'effet voulu qui est appliquée réellement alors elle soutient qu'est effectif ce qui produit l'effet recherché, en ces mots l'effectivité d'une norme peut être considéré comme étant le degré d'influence qu'exerce la norme juridique sur les faits au regard de sa propre finalité »¹⁰¹

⁹⁹ François Ost et Michel Van de Kerchove, *De la pyramide au réseau ? Pour une théorie dialectique du droit* (Bruxelles : Publications des Facultés universitaires Saint-Louis, 2002).

¹⁰⁰ L'effectivité d'un droit représente un enjeu fondamental pour la protection des droits individuels, mais il est important de souligner que ce concept n'est pas homogène et qu'il varie selon les contextes juridiques et sociaux. En effet, il n'existe pas une seule définition de l'effectivité, ce qui soulève des questions complexes sur l'application des droits dans différentes réalités. L'effectivité ne se limite pas simplement à la reconnaissance juridique d'un droit ; elle implique également des mécanismes permettant de garantir que ce droit puisse être exercé dans la réalité.

¹⁰¹ Julien Bétaille, « Le concept d'effectivité, proposition de définition », dans Sara Brimo et Christine Pauti (dir.), *L'effectivité des droits – Regards en droit administratif* (Paris : Mare & Martin, 2019) 21.

2. Les spécificités pour les étudiants internationaux

L'éducation au Canada est une opportunité très prisée par les étudiants ouest-africains. En effet, avec son système éducatif de renommée mondiale, ses universités parmi les meilleures à l'international¹⁰², et sa politique d'ouverture aux étudiants étrangers. Cependant, l'effectivité de l'éducation pour ces étudiants dépend de divers facteurs, allant de l'accès aux ressources à l'inclusion dans le système, en passant par les défis liés à l'adaptation culturelle, la barrière financière et l'intégration dans le marché du travail post-études. Les étudiants ouest-africains choisissent de plus en plus le Canada pour leurs études en raison de plusieurs éléments¹⁰³.

Tout d'abord, le Canada dispose d'un système éducatif diversifié et accessible dans les deux langues officielles, l'anglais et le français, ce qui correspond aux langues officielles de nombreux pays d'Afrique de l'Ouest, notamment la Côte d'Ivoire, le Sénégal, le Mali (francophones) ou le Nigeria et le Ghana (anglophones). L'une des particularités du Canada est la combinaison de programmes académiques de haute qualité et d'un environnement *a priori* accueillant pour les étudiants internationaux. Plusieurs accords de coopération existent entre les universités canadiennes et africaines¹⁰⁴, facilitant l'échange d'étudiants et d'enseignants. Ces accords permettent aux étudiants ouest-africains de transférer leurs crédits ou de suivre des programmes conjoints, rendant l'accès à l'éducation canadienne plus attrayant.

En outre, le Canada offre des opportunités d'immigration post-études, permettant aux étudiants internationaux d'obtenir un permis de travail post-diplôme et d'éventuellement accéder à la résidence permanente, un facteur qui incite beaucoup d'étudiants à opter pour des études au Canada dans l'optique d'un projet migratoire à long terme¹⁰⁵.

¹⁰² Il existe certains classements, Les trois principaux classements sont :
1. Le classement de Shanghai (Academic Ranking of World Universities)
2. Le classement Times Higher Education (THE)
3. Le classement QS World University Ranking

¹⁰³ Selon les statistiques de l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) :
- De 2014 à 2019, le nombre d'étudiants ouest-africains au Canada a augmenté de manière significative.
- Le Nigeria est le pays d'origine avec le plus grand nombre d'étudiants ouest-africains venant au Canada. D'autres pays d'où viennent également de nombreux étudiants sont le Ghana, le Sénégal, le Cameroun et la Côte d'Ivoire.
- Voir Annexe E (Tableau 5)

¹⁰⁴ Universités Canada. *Les établissements d'enseignement postsecondaire du Canada contribuent à l'autonomisation des étudiantes et étudiants africains grâce aux 14 premiers projets de bourses d'études dans le cadre du nouveau programme de bourses Canada-Afrique*. Communiqué de presse, 29 juin 2023.

¹⁰⁵ Gouvernement du Canada, *Au sujet du travail après l'obtention d'un diplôme au Canada*, en ligne : Gouvernement du Canada <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/etudier-canada/travail/apres-obtention-diplome/au-sujet.html>.

L'effectivité de l'éducation au Canada pour les étudiants ouest-africains dépend de multiples facteurs, elle repose sur des aspects variés : accessibilité financière, intégration sociale et académique et perspectives professionnelles post-diplôme.

D'abord l'accessibilité financière est l'un des facteurs sur lesquels repose cette accessibilité. En effet, l'un des principaux obstacles rencontrés par les étudiants internationaux concerne le coût élevé des études et du coût de la vie au Canada. Selon le Bureau canadien de l'éducation internationale, les frais de scolarité pour les étudiants internationaux sont nettement plus élevés que pour les résidents locaux. À cela s'ajoutent les dépenses liées au logement, aux assurances santé, et aux frais de subsistance. Heureusement, divers programmes de bourses, tels que le programme BCDI 2030¹⁰⁶, visent à soutenir les étudiants africains dans des domaines prioritaires tels que les sciences, la technologie et la santé.

Ces initiatives ont également un impact positif sur les étudiants en droit et dans les sciences humaines et sociales, en favorisant leur accès à des formations de qualité au Canada. En effet, ces programmes ne se limitent pas aux domaines techniques, mais encouragent également la collaboration dans des secteurs tels que le droit international, les droits de l'homme, la gouvernance, et les sciences sociales.

Ces bourses et programmes d'échange offrent aux étudiants une occasion de se former dans des institutions de renommée mondiale, renforçant leur expertise dans des domaines clés, tout en leur permettant de créer des liens avec des professionnels et des chercheurs internationaux. Cette mobilité permet aux étudiants de développer une compréhension transnationale des enjeux sociaux et juridiques, contribuant ainsi au développement de solutions durables aux défis auxquels sont confrontés les pays africains¹⁰⁷.

Ensuite, nous avons l'intégration sociale et académique qui vient en second lieu. En effet l'intégration sociale et académique est un défi clé. Les étudiants ouest-africains doivent souvent s'adapter à un nouveau système éducatif valorisant l'autonomie, l'esprit critique et le travail en équipe. Ce contraste peut entraîner un choc culturel, d'autant plus accentué par des différences linguistiques ou des approches pédagogiques alternatives. Par exemple, les étudiants interrogés soulignent la proximité et l'ouverture des enseignants canadiens, souvent perçues comme

¹⁰⁶ Universités Canada, *Le programme BCDI 2030 annonce un financement de 133 millions de dollars canadiens pour 25 projets de bourses*, en ligne : Universités Canada <https://univcan.ca/fr/news/le-programme-bcdi-2030-annonce-un-financement-de-133-millions-de-dollars-canadiens-pour-25-projets-de-bourses/>.

¹⁰⁷ Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH), *Fellowships*,

différentes des figures professorales plus hiérarchiques en Afrique de l'Ouest¹⁰⁸. Cependant, la barrière linguistique et le racisme latent restent des obstacles majeurs¹⁰⁹. Les initiatives d'accompagnement, comme les cours de français ou d'anglais et les ateliers interculturels, sont donc essentielles pour faciliter leur intégration.

Enfin, l'une des principales motivations des étudiants ouest-africains à choisir le Canada réside dans les opportunités professionnelles post-diplôme. Le programme d'immigration canadien facilite l'obtention de permis de travail post-diplôme, permettant ainsi aux étudiants de rester au Canada et d'acquérir une expérience professionnelle locale¹¹⁰. Néanmoins, le défi de la reconnaissance des diplômes étrangers et la concurrence sur le marché du travail local peuvent limiter ces opportunités. Les collaborations académiques entre le Canada et les universités ouest-africaines, comme celles mises en place dans le cadre du BCDI 2030¹¹¹, visent à surmonter ces obstacles en alignant les compétences avec les besoins locaux et globaux.

II- Les obstacles politiques dans l'effectivité du droit à l'éducation

Les lacunes juridiques qui nuisent à l'effectivité du droit à l'éducation pour les étudiant.e.s internationaux au Québec et au Canada découlent d'obstacles dans les cadres législatifs nationaux et provinciaux. Ces lacunes touchent plusieurs aspects : l'accès équitable aux ressources éducatives, les conditions de travail et d'immigration, la reconnaissance des diplômes étrangers et la discrimination. Ces problématiques soulignent l'écart entre les droits théoriques inscrits dans les lois et la réalité vécue par les étudiant.e.s internationaux.

1. Ordre juridique canadien

Les lacunes dans l'ordre juridique canadien sont les restrictions en matière de permis d'étude et de travail, la discrimination dans l'accès aux aides financières et une protection limitée contre la discrimination.

¹⁰⁸ Observatoire sur la réussite en enseignement supérieur du Québec (ORES), *Défis et obstacles rencontrés par les étudiants internationaux au cégep et à l'université*, en ligne : ORES <https://oresquebec.ca/article-de-dossiers/enjeux/defis-et-obstacles-rencontres-par-les-etudiants-internationaux-au-cegep-et-a-l-universite-enjeu/>.

¹⁰⁹ *Ibid.*

¹¹⁰ Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada. « Travailler au Canada après l'obtention de votre diplôme : au sujet du permis de travail post diplôme ». Gouvernement du Canada, 15 février 2024.

¹¹¹ BCDI 2030, *Canada's post-secondary institutions helping empower African students: First 14 BCDI 2030 projects announced*, en ligne : BCDI 2030 <https://bcdi2030.ca/fr/canadas-post-secondary-institutions-helping-empower-african-students-first-14-bcdi-2030-projects-announced/>.

D'abord, au niveau fédéral, le Canada impose des restrictions strictes sur les permis d'études et de travail pour les étudiant.e.s internationaux. Par exemple, ces permis limitent le nombre d'heures de travail autorisées, ce qui peut empêcher les étudiants de combler leurs besoins financiers. Le Bureau canadien de l'éducation internationale (BCEI) souligne que ces restrictions contribuent à une précarité financière qui affecte leur qualité de vie et leur capacité de concentration académique¹¹². Les permis d'études doivent aussi être renouvelés régulièrement, une démarche coûteuse et complexe pour les étudiants étrangers.

Le système d'aide financière fédéral au Canada est principalement destiné aux citoyens et résidents permanents, excluant ainsi les étudiants internationaux des prêts et subventions fédéraux. Cette exclusion engendre une inégalité structurelle, privant les étudiants étrangers des ressources financières auxquelles peuvent accéder leurs homologues canadiens. Cette situation accentue leur vulnérabilité financière, surtout dans un contexte où les études postsecondaires représentent déjà un lourd investissement¹¹³.

Cela dit, bien que les étudiants internationaux soient exclus de l'aide fédérale, des alternatives existent au niveau provincial et institutionnel. Par exemple, le Québec met en place des programmes d'aide spécifiques, comme des prêts et des bourses destinés aux étudiants étrangers. Cependant, ces initiatives, bien qu'essentielles, restent relativement limitées en comparaison avec les dispositifs fédéraux accessibles aux étudiants locaux. De plus, certaines bourses offertes par les universités et d'autres organismes privés sont disponibles, mais elles sont souvent soumises à des critères stricts et sont très compétitives.

En somme, bien qu'il existe des solutions à l'échelle provinciale et institutionnelle pour soutenir les étudiants internationaux, l'absence d'un soutien fédéral demeure un problème majeur. Cette situation souligne l'urgence de réévaluer et d'adapter les politiques d'aide financière, dans le but de favoriser une plus grande équité entre tous les étudiants, quel que soit leur statut de citoyen ou de résident permanent.

Enfin, bien que le Canada et le Québec interdisent la discrimination sur la base de la nationalité, la législation actuelle n'est pas toujours appliquée de manière efficace dans le contexte académique et social. Une étude de l'Université de Montréal a montré que 30 % des étudiant.e.s internationaux au Québec ont subi des actes discriminatoires liés à leur origine ethnique, à leur langue ou à leurs

¹¹² Bureau canadien de l'éducation internationale (BCEI), *Étudiants internationaux au Canada : défis et opportunités* (Ottawa : BCEI, 2021).

¹¹³ Immigrant Québec. « L'aide financière aux études et les programmes de bourses ». *Immigrant Québec*, 2025.

croyances religieuses (Université de Montréal, 2023). Bien que des recours juridiques existent, les étudiants internationaux hésitent souvent à les utiliser en raison de leur statut temporaire du coût et de la crainte de représailles¹¹⁴.

2. Ordre juridique du Québec

L'ordre juridique du Québec en matière d'éducation, bien qu'il offre un cadre solide pour garantir l'accès à l'éducation aux résidents, présente des limitations pour les étudiant.e.s internationaux. En tant que province francophone avec un système éducatif unique, le Québec adopte des politiques spécifiques pour protéger sa langue et son identité culturelle. Toutefois, ces politiques et réglementations provinciales, notamment en matière de frais de scolarité, de soutien linguistique et de reconnaissance des diplômes étrangers¹¹⁵, peuvent engendrer des obstacles particuliers pour les étudiants venus de l'étranger. Ces barrières mettent en lumière les lacunes dans l'application équitable du droit à l'éducation pour tous, révélant ainsi les besoins de réformes visant à renforcer l'inclusion et l'accessibilité pour les étudiant.e.s internationaux.

D'abord il existe une absence de limitation des frais de scolarité pour les étudiants internationaux au Québec, ce qui entraîne des frais bien plus élevés pour ces derniers comparativement aux étudiants résidents. En effet, les universités québécoises ont la possibilité d'ajuster les frais de scolarité en fonction des facultés et des programmes, sans qu'aucune réglementation provinciale ne vienne imposer de restrictions. Contrairement aux étudiants locaux, les étudiants originaires de l'Afrique de l'Ouest, par exemple, ne bénéficient d'aucune subvention ni réduction sur ces frais. Cette situation engendre une inégalité d'accès à l'éducation, en contradiction avec le principe d'universalité du droit à l'éducation, tel que défini dans l'Observation générale n°13 (1999) du Comité des droits économiques, sociaux et culturels (CDESC). L'Observatoire de la Francophonie pour le Droit à l'Éducation (OFDÉ) souligne que cette disparité financière empêche l'égalité d'accès à l'éducation pour les étudiants internationaux et appelle à des réformes visant à limiter ces frais¹¹⁶. De plus, la reconnaissance des diplômes étrangers est un défi juridique majeur pour les étudiant.e.s internationaux souhaitant poursuivre leurs études ou entrer sur le marché du travail après leurs

¹¹⁴ Université de Montréal, *Étude sur la discrimination perçue par les étudiants internationaux* (Montréal : Université de Montréal, 2023).

¹¹⁵ Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CREPUQ), *Partenariat entre le Québec et l'Afrique de l'Ouest : Mobilité étudiante et reconnaissance des qualifications académiques*.

¹¹⁶ Observatoire de la Francophonie pour le Droit à l'Éducation (OFDÉ), *Les droits des étudiants étrangers dans la Francophonie : défis et recommandations* (2020).

études au Québec. Effectivement, le cadre juridique québécois impose des exigences particulières aux professionnels formés à l'étranger, notamment dans les domaines des professions réglementées telles que le droit. Pour exercer la profession d'avocat au Québec, les diplômés en droit issus d'autres pays, doivent passer par un processus rigoureux de reconnaissance de leurs qualifications. Bien qu'un diplôme en droit étranger puisse être reconnu en principe, ces candidats doivent généralement compléter un programme de formation complémentaire portant spécifiquement sur le droit québécois et canadien. Cette formation inclut souvent des matières telles que le droit administratif, le droit criminel, et d'autres domaines spécifiques au Québec. En outre, avant d'obtenir le droit d'exercer, ils doivent réussir un examen d'admission à la profession d'avocat.

Ce processus est encadré par la *Loi sur le Barreau du Québec* (RLRQ, c. B-1), qui établit les critères de reconnaissance des qualifications des avocats étrangers. Le règlement sur l'admission des candidats diplômés hors du Québec, prévu par cette loi, détaille les exigences spécifiques en matière de formation complémentaire et d'examen. Ce cadre juridique vise à garantir que les professionnels étrangers maîtrisent les particularités du système juridique québécois avant de pouvoir pratiquer, tout en assurant la protection du public et la qualité de la profession¹¹⁷.

Mais bien que certains considèrent la reconnaissance des qualifications des avocats étrangers comme un moyen de protéger les intérêts des avocats locaux, ce qui pourrait créer des obstacles pour les diplômés internationaux, il est important de nuancer cette perception. Certes, ces exigences peuvent rendre l'accès à la profession plus difficile pour ceux formés dans d'autres systèmes juridiques, mais elles reposent sur un principe fondamental : la protection du public. Le système juridique québécois, avec ses spécificités propres, exige que les avocats étrangers comprennent et maîtrisent ces particularités pour exercer de manière adéquate. Par exemple, la distinction entre le droit civil québécois et d'autres traditions juridiques comme la Common Law crée des différences significatives qui peuvent engendrer des risques pour les clients si l'avocat ne possède pas une formation approfondie dans le cadre juridique québécois¹¹⁸.

Il est donc pertinent de voir ces exigences comme un moyen de garantir que les avocats respectent les normes locales et soient pleinement capables de représenter leurs clients selon les standards du droit québécois. Cependant, cette approche soulève également des préoccupations sur les inégalités et la complexité d'un tel système. Les étudiants internationaux, soumis à des formations

¹¹⁷ Barreau du Québec, en ligne : *Barreau du Québec* <https://www.barreau.qc.ca/>.

¹¹⁸ Barreau du Québec, *Demande d'équivalences pour avocats et juristes étrangers*, en ligne : <https://www.barreau.qc.ca/fr/futurs-membres/demande-equivalences/>

supplémentaires et à des frais de mise à niveau, se trouvent souvent confrontés à une lourde charge financière et académique. Cela crée des barrières supplémentaires pour des diplômés compétents et peut limiter leur accès à la profession, nuisant ainsi à leur intégration dans le marché du travail québécois¹¹⁹.

Cette situation soulève des enjeux d'inégalités sociales, car elle entrave l'accès à la profession d'avocat pour des individus qualifiés et réduit leur mobilité professionnelle. De plus, cette complexité peut également freiner la diversification et l'enrichissement des perspectives juridiques dans le milieu québécois. L'UNESCO, consciente de ces défis, recommande une meilleure harmonisation des standards de reconnaissance des diplômes entre les pays afin de faciliter la mobilité étudiante et la reconnaissance des acquis professionnels. Cela permettrait non seulement d'améliorer la fluidité de l'intégration des diplômés internationaux, mais aussi de favoriser une plus grande équité dans l'accès aux professions réglementées¹²⁰.

III. Obstacles spécifiques rencontrés par les étudiant.e.s internationaux d'Afrique de l'Ouest

Les étudiant.e.s internationaux originaires d'Afrique de l'Ouest jouent un rôle croissant dans les établissements d'enseignement supérieur au Canada, attirés par des systèmes éducatifs réputés et des perspectives prometteuses. Toutefois, leur parcours est souvent marqué par des obstacles variés : barrières linguistiques, difficultés financières, adaptation culturelle et intégration sociale. Ces contraintes peuvent affecter leur bien-être et leurs performances académiques, ce qui rend indispensable la mise en place de stratégies d'accompagnement adaptées afin de favoriser leur réussite et leur épanouissement dans un contexte académique étranger.

Il importe néanmoins de nuancer l'analyse de l'obstacle économique. Bien que les étudiant.es internationaux, notamment ceux en provenance de l'Afrique de l'Ouest, soient généralement confrontés à des frais de scolarité et de subsistance plus élevés que leurs homologues québécois.es, cette réalité n'est pas uniforme. Certains étudiants internationaux disposent de ressources financières suffisantes grâce à des familles aisées, alors qu'à l'inverse, de nombreux étudiants

¹¹⁹ Formation Québec, *Comment obtenir une équivalence pour un diplôme en droit au Québec*, en ligne : <https://www.formation-quebec.ca/comment-obtenir-une-equivalence-pour-un-diplome-en-droit-au-quebec/>.

¹²⁰ UNESCO, *Global Education Monitoring Report* (Paris: UNESCO, 2018).

québécois issus de milieux défavorisés connaissent une précarité importante. Ces derniers doivent parfois travailler à temps plein pour financer leurs études et subvenir à leurs besoins essentiels¹²¹. L'obstacle économique à l'effectivité du droit à l'éducation doit donc être envisagé non pas comme une opposition entre étudiant·es nationaux et internationaux, mais plutôt comme une réalité transversale qui touche différemment les étudiant·es en fonction de leur situation socio-économique¹²².

1. Obstacles spécifiques

Les étudiants originaires d'Afrique de l'Ouest font face à de nombreux défis qui compliquent leur parcours académique et leur intégration au Canada. Ces obstacles incluent non seulement des difficultés financières, mais aussi des défis liés à l'adaptation culturelle et à l'intégration sociale et professionnelle.

L'un des principaux obstacles reste la question des frais de scolarité. Étudier au Canada représente un coût important pour les étudiants internationaux, en raison des frais élevés auxquels ils sont soumis. Selon Statistique Canada¹²³ ces étudiants paient en moyenne trois à quatre fois plus que les étudiants canadiens pour des programmes similaires. À cela s'ajoutent les frais de vie et autres dépenses quotidiennes.

Un argument fréquemment avancé pour justifier ces frais élevés est que les familles des étudiants canadiens contribuent au financement du système éducatif par leurs impôts et taxes. Cependant, cette perspective mériterait d'être réévaluée dans une logique de coopération internationale. En effet, les étudiants internationaux, et plus particulièrement ceux provenant d'Afrique de l'Ouest, jouent un rôle essentiel dans l'enrichissement culturel, économique et académique du Canada. Leur présence contribue à diversifier l'environnement académique et à tisser des liens plus forts sur la scène internationale. Plutôt que de les voir uniquement sous l'angle d'une contribution financière, il serait plus pertinent de reconnaître l'impact positif qu'ils ont sur la construction d'une société plus connectée et ouverte au monde. Cette coopération, au-delà des avantages immédiats,

¹²¹ Observatoire sur la réussite en enseignement supérieur (ORES), *La rémunération des étudiant·es en lien avec leurs études* (2022), en ligne : ORES <https://oresquebec.ca>

¹²² Union étudiante du Québec (UEQ), *Renversons le poids de la précarité* (2024), en ligne : UEQ <https://unionetudiante.ca>.

¹²³ Statistique Canada, *Frais de scolarité pour les étudiants internationaux* (Ottawa : Statistique Canada, 2022).

représente un investissement pour les générations futures, favorisant un échange de savoirs et de cultures qui va bien au-delà des considérations économiques.

Bien que certaines bourses soient disponibles pour les étudiants internationaux, elles demeurent limitées et extrêmement compétitives. Par exemple, les bourses d'excellence de l'Université de Toronto, qui récompensent les étudiants ayant un dossier académique exceptionnel, couvrent généralement une partie des frais de scolarité, mais ne suffisent pas à couvrir l'ensemble des dépenses. De même, les bourses du programme Vanier Canada Graduate Scholarships, qui visent à attirer les meilleurs étudiants internationaux dans les cycles supérieurs, sont attribuées sur la base de critères académiques stricts, ce qui rend leur obtention très difficile, même pour les étudiants les plus performants. Les bourses de la Fondation Trudeau, qui soutiennent les leaders émergents dans les domaines des sciences sociales et humaines, sont également très compétitives, et ne sont accessibles qu'à un petit nombre d'étudiants ayant un potentiel exceptionnel, souvent dans des domaines précis d'étude. De plus, l'Université McGill, qui offre des bourses de soutien aux étudiants internationaux, met l'accent sur l'excellence académique et les réalisations exceptionnelles, des critères qui, là encore, rendent l'accès difficile à un grand nombre d'étudiants. Par ailleurs, bien qu'il existe quelques bourses spécifiquement destinées aux étudiants ouest-africains, telles que celles proposées par certaines institutions privées ou des partenariats régionaux, elles demeurent rares et souvent peu nombreuses, ce qui limite les opportunités de financement pour cette population particulière. Ces bourses, lorsqu'elles existent, couvrent souvent des montants partiels qui ne suffisent pas à alléger les frais de scolarité élevés auxquels les étudiants étrangers sont confrontés. En conséquence, de nombreux étudiants ouest-africains se retrouvent dans l'obligation de recourir à des prêts étudiants ou de chercher des emplois à temps partiel pour subvenir à leurs besoins. Toutefois, la législation canadienne impose une limite de 24 heures de travail par semaine pour les étudiants internationaux, ce qui complique davantage la gestion du temps et des priorités. Ce manque de flexibilité peut rendre difficile la conciliation entre les exigences académiques et les obligations professionnelles, engendrant ainsi un stress supplémentaire pour ces étudiants qui doivent jongler entre leurs études et leurs sources de financement¹²⁴.

¹²⁴ Canada, Immigration, Réfugiés et Citoyenneté, *Travailler hors campus en tant qu'étudiant international*, en ligne : <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/etudier-canada/travailler/travailler-hors-campus.html>.

L'adaptation au système éducatif canadien : Défis académiques – Le système éducatif canadien repose sur des principes pédagogiques différents de ceux que connaissent de nombreux étudiants ouest-africains. Dans plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest, le modèle éducatif est souvent plus hiérarchisé, avec un apprentissage fondé sur la mémorisation et une relation de maître à élève marquée. Au Canada, au contraire, l'accent est mis sur l'apprentissage autonome, la pensée critique et la participation active en classe. Ces différences créent un choc académique pour les étudiants ouest-africains qui doivent s'adapter à des attentes académiques nouvelles.

L'utilisation intensive des technologies numériques dans les salles de classe canadiennes constitue également un défi. Alors que l'accès à Internet et aux technologies éducatives s'améliore progressivement dans certains pays d'Afrique de l'Ouest¹²⁵, beaucoup d'étudiants arrivent au Canada sans avoir une maîtrise avancée des outils technologiques utilisés dans le cadre universitaires la rapidité avec laquelle ils doivent s'adapter à ces technologies peut être source de stress.

Les méthodes d'évaluation diffèrent également, avec une importance accordée aux dissertations, aux travaux de groupe, et aux présentations orales, des éléments qui peuvent être moins familiers aux étudiants formés dans des systèmes éducatifs plus traditionnels. L'absence de tutorat ou de programmes de soutien adaptés aux besoins des étudiants internationaux aggrave souvent ces défis¹²⁶.

L'adaptation culturelle – Elle est également un défi majeur pour ces étudiants. Le Canada, bien qu'accueillant et multiculturel, présente un environnement social et culturel très différent de celui des pays d'Afrique de l'Ouest. La culture universitaire canadienne, qui valorise l'individualisme et l'autonomie, contraste avec les cultures ouest-africaines souvent plus communautaires. Cette différence culturelle peut entraîner un sentiment d'isolement pour les étudiants ouest-africains, qui peinent à s'intégrer dans leur nouvel environnement¹²⁷.

¹²⁵ Exa, *L'impact du numérique sur les villes de l'Afrique de l'Ouest*, en ligne : Exa <https://exafepfl.shorthandstories.com/l-impact-du-num-rique-sur-les-villes-de-l-afrique-de-l-ouest/>.

¹²⁶ Lakhal, S., Frenette, E. & Sévigny, S. (2012). Les méthodes d'évaluation utilisées à l'ordre d'enseignement universitaire dans les cours en administration des affaires : qu'en pensent les étudiants ? *Mesure et évaluation en éducation*, 35(3), 117–143. <https://doi.org/10.7202/1024672ar>
-Centre de soutien aux personnes étudiantes des cycles supérieurs au DSJ - Département des sciences juridiques - UQAM

¹²⁷ Daniel, *Édiqscope* (Université Laval : ÉDIQ, [2020]), <https://www.ediq.ulaval.ca/sites/ediq.ulaval.ca/files/uploads/E%CC%81diqscope%20version%20en%20ligne%20Daniel.pdf>.

En outre, les conditions climatiques, notamment les hivers rigoureux canadiens, sont souvent citées comme un obstacle important. Le climat du Canada est très différent de celui de l’Afrique de l’Ouest, et s’y adapter prend du temps. Le froid extrême peut affecter le moral et la santé mentale de nombreux étudiants, surtout ceux qui arrivent sans une préparation adéquate¹²⁸.

Le racisme et la discrimination – Malgré les efforts déployés pour promouvoir la diversité et l’inclusion, les étudiants ouest-africains font parfois l’expérience de discrimination raciale au Canada. Bien que le pays soit généralement perçu comme plus ouvert que d’autres nations occidentales, des incidents de racisme existent toujours dans les campus et dans les interactions quotidiennes. Des études montrent que les étudiants noirs, en particulier, sont souvent victimes de stéréotypes négatifs, de micro-agressions, et d’un traitement discriminatoire, que ce soit au sein des institutions éducatives ou dans leur recherche d’emploi¹²⁹.

Ce racisme peut affecter leur performance académique, leur confiance en eux, et leur capacité à se sentir acceptés au sein de la société canadienne. De plus, l’expérience de discrimination peut renforcer l’isolement social, rendant encore plus difficile l’intégration dans un environnement académique et professionnel dominé par des normes culturelles différentes.

L’intégration sociale : isolement et réseaux de soutien – L’isolement social est un autre obstacle majeur pour les étudiants ouest-africains au Canada. L’éloignement de la famille, des amis et de leur culture d’origine peut être difficile à gérer. Les étudiants internationaux, en général, font face à un stress considérable en raison du dépaysement, et cela est souvent amplifié pour ceux qui viennent d’Afrique de l’Ouest en raison des différences culturelles et climatiques marquées¹³⁰.

¹²⁸ ORES, « Santé mentale des étudiants internationaux : Enjeu », *Université de McGill*, 2025

¹²⁹ Diaspora Africaine de Montréal, *Rapport sur les défis des étudiants africains au Canada* (Montréal : Diaspora Africaine de Montréal, 2023).

-Par exemple, le rapport du Groupe de travail du recteur sur le racisme contre les Noirs de l’Université Concordia souligne la nécessité d’une stratégie institutionnelle pour lutter contre le racisme systémique envers les personnes noires. Il recommande la mise en place de modules de formation abordant le racisme envers les personnes noires dans les différentes sphères de l’Université. (<https://www.concordia.ca/fr/equite/groupe-de-travail-du-recteur-sur-le-racisme-contre-les-noirs/rapports>.)

- De plus, un avis de l’Union étudiante du Québec (UEQ) met en évidence que les universités québécoises doivent sensibiliser leur communauté étudiante et leur personnel aux enjeux du racisme, du racisme systémique et de la discrimination raciale. L’UEQ recommande également que les universités offrent des services d’aide psychosociale reflétant les besoins et les réalités vécues par les personnes noires ou racisées. (<https://unionetudiante.ca/Media/publicDocuments/Avis-BIPOC-Communaute-noire-et-racisee.pdf>).

¹³⁰ Souleymane, A. & Agbessi, N. (2021). Expériences migratoires de jeunes Ouest-Africains en France. *Voix plurielles*, 18(1), 16–33. <https://doi.org/10.26522/vp.v18i1.2728>

Heureusement, dans certaines villes comme Montréal, des communautés diasporiques africaines bien établies offrent des réseaux de soutien précieux¹³¹. Ces groupes organisent des événements, des rencontres et fournissent des conseils pratiques pour aider les nouveaux arrivants à s'intégrer. Ces réseaux jouent un rôle crucial dans le bien-être des étudiants ouest-africains, en leur permettant de retrouver un peu de leur culture tout en s'adaptant à leur nouvelle vie au Canada.

Obstacles à l'insertion professionnelle – Le dernier obstacle majeur concerne l'intégration dans le marché du travail canadien après les études. Bien que le Canada offre des possibilités de permis de travail post-diplôme, qui permettent aux diplômés internationaux de travailler au Canada pendant plusieurs années, s'insérer sur le marché du travail reste un défi.

Les diplômés ouest-africains doivent souvent faire face à des discriminations sur le marché de l'emploi, où les employeurs peuvent préférer des candidats locaux ou considérer que les diplômes étrangers sont de moindre valeur. De plus, l'absence de réseaux professionnels établis peut compliquer la recherche d'emploi, notamment dans des secteurs où les contacts personnels jouent un rôle clé dans le recrutement.

Les étudiants internationaux font face à des défis particuliers pour accéder à des stages et des opportunités de mentorat, ce qui peut nuire à leur expérience professionnelle et réduire leurs chances d'emploi après l'obtention de leur diplôme. Malgré les efforts déployés par les universités pour améliorer l'accès à des services d'aide à l'emploi, ces obstacles persistent. Les centres de développement professionnel (CDP) des universités canadiennes jouent un rôle clé en offrant des services tels que des conseils de carrière, des ateliers et des salons de l'emploi. Ces centres visent à faciliter la transition des étudiants vers le marché du travail en leur fournissant des outils et des ressources adaptés. Par exemple, à l'Université du Québec à Montréal (UQAM), les Services à la réussite et à la vie étudiante offrent une Banque d'emplois qui permet aux étudiants et aux diplômés récents de consulter des offres d'emploi, de stages et de bénévolat dans leur domaine d'études. De plus, le Portail étudiant de l'UQAM fournit des services d'information scolaire, d'insertion professionnelle et d'orientation pour soutenir les étudiants dans leurs choix de formation et leur recherche d'emploi¹³².

Cependant, malgré ces ressources, les étudiants internationaux peuvent rencontrer des difficultés supplémentaires, telles que des restrictions de travail et un manque de réseau professionnel local.

¹³¹ Ministère des Haïtiens de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales (MHAITI), en ligne : MHAITI <https://www.mhaiti.org/>.

¹³² Université du Québec à Montréal (UQAM), "Services à la réussite et à la vie étudiante,"

Il est donc essentiel que les universités continuent d'adapter leurs services pour mieux répondre aux besoins spécifiques de cette population étudiante.

Les étudiants peuvent y trouver des ressources pour les aider à se préparer à la vie professionnelle, tant au Canada que dans leur pays d'origine. Cela inclut la rédaction de CV adaptés au marché canadien, la préparation aux entretiens d'embauche, et des opportunités de mise en relation avec des employeurs locaux. Les centres organisent souvent des salons de l'emploi, des événements de réseautage et des programmes de mentorat, où les étudiants peuvent rencontrer des anciens élèves ou des professionnels pour échanger des conseils et explorer des opportunités de carrière. Mais de nombreux étudiants ouest-africains estiment que ces services sont insuffisants¹³³.

Les opportunités manquées en matière de résidence permanente – Le permis de travail post-diplôme et les programmes d'immigration, comme Entrée express et les programmes des candidats des provinces, permettent aux étudiants internationaux de postuler à la résidence permanente après leurs études. Toutefois, beaucoup d'étudiants ouest-africains rencontrent des difficultés à satisfaire les critères d'éligibilité, notamment en termes de niveau de langue ou d'expérience professionnelle¹³⁴.

De plus, la complexité des démarches administratives et le coût des procédures d'immigration représentent des obstacles pour certains diplômés qui pourraient autrement contribuer au marché du travail canadien à long terme¹³⁵.

2. Analyse des impacts sur leur accès à l'éducation

L'impact du droit à l'éducation au Canada sur l'accès à l'éducation des étudiants ouest-africains est un sujet multidimensionnel, il a un impact significatif sur l'accès à l'éducation des étudiants ouest-africains, mais cet impact est nuancé par plusieurs facteurs contextuels. Il touche à plusieurs aspects comme les politiques d'immigration et d'admission, les frais de scolarité, les soutiens financiers, ainsi que l'inclusivité et la diversité dans le système éducatif. Ce droit à l'éducation, bien qu'officiellement reconnu et promu par les lois canadiennes et les traités internationaux, ne

¹³³ Gouvernement du Canada, *Étudier au Canada : Le permis de travail post-diplôme* (Ottawa : Gouvernement du Canada, 2023), en ligne : <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/etudier-canada/travail/apres-obtention-diplome/au-sujet.html>.

¹³⁴ *Ibid.*

¹³⁵ Gouvernement du Canada, *Entrée express et programmes des candidats des provinces* (Ottawa : Gouvernement du Canada, 2023).

garantit pas une égalité d'accès complète pour tous les étudiants, en particulier pour les étudiants étrangers venant de régions comme l'Afrique de l'Ouest.

Ainsi, même si le Canada est signataire de nombreux traités internationaux relatifs aux droits de la personne, c'est principalement le gouvernement du Québec qui en assure la mise en œuvre dans le domaine éducatif, conformément au cadre de répartition des compétences.

L'adoption de la Charte des droits et libertés de la personne du Québec en 1975 illustre cet engagement provincial envers la protection des droits fondamentaux. Plus particulièrement, l'article 40 de cette Charte énonce que « toute personne a droit, dans la mesure et suivant les normes prévues par la loi, à l'instruction publique gratuite », affirmant clairement la reconnaissance du droit à l'éducation au sein du système juridique québécois.¹³⁶

En matière de relations bilatérales, le Québec a établi des ententes avec plusieurs pays africains francophones pour favoriser la coopération éducative. Par exemple, l'entente signée le 14 mars 2023 entre le gouvernement du Québec et la République de Côte d'Ivoire vise à encourager la mobilité étudiante et la collaboration universitaire dans des secteurs d'intérêt commun. Cette entente prévoit, entre autres, des exemptions de frais de scolarité supplémentaires pour les étudiants ivoiriens, leur permettant de payer les mêmes frais que les étudiants québécois, et favorise également la mobilité des étudiants québécois vers la Côte d'Ivoire. De telles initiatives illustrent l'engagement du Québec à renforcer les échanges éducatifs et culturels avec les pays de l'Afrique de l'Ouest, contribuant ainsi au développement mutuel et à la solidarité internationale.

Ces efforts témoignent de l'importance accordée par le Québec à ses relations avec les pays africains francophones, notamment ceux de l'Afrique de l'Ouest, dans une perspective de développement durable et de partenariat mutuellement bénéfique.

Cependant, obtenir un visa d'étudiant reste un processus complexe pour de nombreux étudiants ouest-africains. Le coût élevé de ce processus en effet le coût des frais de demande de permis d'étude est de 150 dollars canadiens et celui des frais de biométrie est de 85 dollars canadiens¹³⁷, Concernant les exigences financières, les étudiants doivent démontrer qu'ils disposent de ressources financières suffisantes pour couvrir les frais de scolarité et les dépenses quotidiennes. En 2024, l'exigence financière pour les demandeurs hors Québec est passée de 10 000 \$ à un peu

¹³⁶ Code civil du Québec, *RLRQ c C-12* (Québec : Publications du Québec).

¹³⁷ GoStudy Canada, *Visa étudiant pour le Canada* (en ligne : GoStudy Canada <https://www.gostudycanada.com/fr/visa-canada/visa-etudiant/>).

plus de 20 000 \$¹³⁸, et au Québec un demandeur doit démontrer qu'il possède au moins 15 075 \$ CAN pour couvrir ses dépenses de subsistance annuelles, en plus des frais de scolarité et des frais de transport. Cette exigence s'applique aux nouvelles demandes de permis d'études reçues à partir du 1^{er} janvier 2024¹³⁹.

Les délais administratifs, et les exigences en matière de preuve de fonds financiers sont des obstacles majeurs qui limitent l'accès de certains étudiants potentiels. En particulier, la nécessité de prouver que les étudiants ont les moyens financiers pour couvrir leurs frais de scolarité et leurs dépenses quotidiennes au Canada représente un défi pour beaucoup d'entre eux. Cette barrière financière est souvent accentuée par les différences de revenu entre les pays ouest-africains et le Canada¹⁴⁰.

Ces politiques permettent aux étudiants internationaux d'acquérir une éducation de qualité, favorisant leur développement personnel et professionnel, l'accessibilité réelle à cette éducation pour les étudiants ouest-africains est limitée par des barrières structurelles. Le coût élevé des études et de la vie au Canada constitue le principal obstacle. Malgré certaines bourses disponibles, mais à côté de cela il faut noter que les étudiants internationaux au Québec bénéficient de frais de scolarité relativement plus bas comparés à ceux des autres provinces canadiennes. Par exemple, les étudiants étrangers payent des frais généralement plus élevés que les Canadiens, mais la différence est moins marquée au Québec que dans les autres provinces. En 2023, les frais de scolarité pour un étudiant international dans une université québécoise (selon le programme choisi) varient entre 7 000 \$ CAD et 18 000 \$ CAD par an, selon le programme. En comparaison, les étudiants canadiens payent entre 3 000 \$ CAD et 10 000 \$ CAD par an pour un programme de premier cycle. Tandis que Dans les autres provinces canadiennes, les frais de scolarité pour les étudiants internationaux sont nettement plus élevés. En 2023, les frais pour les étudiants étrangers dans les universités canadiennes (hors Québec) varient généralement entre 18 000 \$ CAD et 40 000 \$ CAD par an,

¹³⁸ EduCanada, *Coût de l'éducation au Canada* (en ligne : EduCanada https://www.educanada.ca/programs-programmes/education_cost-cout_education).

¹³⁹ Études Universitaires, *Canada's International Student Study Permit Cap: What You Need to Know* (en ligne : Études Universitaires <https://www.etudesuniversitaires.ca/canadas-international-student-study-permit-cap-what-you-need-to-know/>).

¹⁴⁰ Gouvernement du Canada, *Preuve des ressources financières pour un permis d'études* (en ligne : Gouvernement du Canada <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/etudier-canada/permis-etudes/obtenir-documents/preuve-ressources-financieres.html>).

selon le programme et la province. Par exemple, en Ontario, les frais pour un étudiant international dans un programme de premier cycle peuvent atteindre 20 000 \$ CAD à 30 000 \$ CAD par an.

Alors les frais de scolarité pour les étudiants internationaux restent disproportionnellement élevés. Mais le Québec est plus abordable des autres provinces du Canada.

Ensuite, l'égalité des chances dans l'accès aux stages et aux opportunités professionnelles post-diplôme est souvent entravée par un manque de réseaux professionnels et de reconnaissance des compétences acquises à l'étranger. Cela peut limiter l'impact à long terme du droit à l'éducation sur la réussite professionnelle des diplômés ouest-africain alors, bien que le droit à l'éducation au Canada ouvre des portes importantes pour les étudiants ouest-africains, l'effectivité de ce droit est conditionnée par des défis financiers, académiques et sociaux qui réduisent l'accessibilité et la réussite pour une partie de cette population.

3. Le coût de la scolarité et les conditions de vies

Au Canada – L'accès à l'éducation des étudiants ouest-africains au Canada, bien que rendu possible par un cadre législatif progressiste, présente plusieurs défis qui limitent l'effectivité de ce droit pour une grande partie de ces étudiants.

Le cadre législatif canadien – le Canada est réputé pour sa politique d'ouverture envers les étudiants internationaux, y compris ceux originaires d'Afrique de l'Ouest. Cette ouverture est soutenue par des politiques qui favorisent la mobilité internationale. Des programmes tels que le Programme canadien de permis d'études et le Programme de travail post-diplôme permettent aux étudiants internationaux d'accéder aux établissements canadiens et de bénéficier d'une éducation de qualité tout en facilitant leur transition vers le marché du travail après leurs études¹⁴¹.

Selon les données les plus récentes, le Canada continue d'attirer un nombre croissant d'étudiants internationaux grâce à la qualité de ses institutions universitaires. À l'automne 2023, les universités canadiennes ont accueilli environ 1,16 million d'étudiants à temps plein et 421 000 à temps¹⁴². Parmi eux, une portion importante provient de l'Afrique notamment de l'Afrique de l'Ouest. Par exemple, en 2021, le Québec a accueilli une proportion notable d'étudiants internationaux,

¹⁴¹ Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC), « Permis de travail post-diplôme », Gouvernement du Canada, en ligne : <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/etudier-canada/travail/apres-obtention-diplome/admissibilite.html> (consulté le 10 avril 2025).

¹⁴² Universités Canada, *Faits et statistiques* (en ligne : Universités Canada <https://univcan.ca/fr/a-propos/faits-et-statistiques/>).

représentant 22 % de l'ensemble des inscriptions internationales au Canada, ce qui est proche de sa proportion de 23 % de la population canadienne¹⁴³, notamment de l'Afrique de l'Ouest. Les universités et collèges canadiens offrent des programmes diversifiés, et les diplômés de ces institutions sont bien perçus sur le marché du travail mondial. Pour les étudiants ouest-africains, cette reconnaissance mondiale constitue une opportunité précieuse.

Les barrières économiques – Le coût élevé de l'éducation au Canada, l'un des principaux obstacles à l'accès à l'éducation pour les étudiants ouest-africains au Canada réside dans le coût élevé des études. Les frais de scolarité pour les étudiants internationaux au Canada varient considérablement en fonction des provinces et des programmes d'études. Selon les données de Statistique Canada pour l'année académique 2022-2023, les étudiants étrangers de premier cycle paient en moyenne 36 123 \$CAN par an, ce montant représentant une

Augmentation d'environ 8 % par rapport à l'année précédente. Pour les cycles supérieurs, les frais moyens s'élèvent à 21 111 \$CAN, soit une hausse de 4,3 %¹⁴⁴.

Pour les étudiants ouest-africains, ces coûts sont d'autant plus élevés qu'ils doivent également prendre en compte les frais de subsistance, notamment le logement, la nourriture, le transport, et les assurances. Selon Universités Canada (2021), les frais de subsistance dans des villes comme Toronto ou Vancouver peuvent varier de 1 200 à 2 000 CAD par mois, en fonction du mode de vie et de la localisation. Pour des familles provenant de pays où le revenu moyen est relativement bas, ces coûts représentent un obstacle majeur. Par exemple, dans des pays comme le Mali, le Niger ou le Burkina Faso, où le revenu moyen par habitant est bien en dessous des normes canadiennes, il est difficile pour les familles d'assumer le coût total des études à l'étranger. Pour atténuer ce problème, certaines institutions proposent des bourses et des aides financières aux étudiants internationaux. Toutefois, ces opportunités restent limitées et très compétitives. D'où l'importance de la coopération avec les pays d'origine, qui peut permettre de diversifier les sources de financement et de faciliter l'accès à l'éducation pour un plus grand nombre d'étudiants.

De plus, les étudiants internationaux ont des restrictions sur le nombre d'heures qu'ils peuvent travailler pendant leurs études, peuvent également travailler à temps partiel pendant leurs études

¹⁴³ Ministère de l'Éducation du Québec, *Portrait statistique des étudiants internationaux* (Québec : ministère de l'Éducation, [2021])

¹⁴⁴ Statistique Canada, *Frais de scolarité pour les étudiants internationaux* (Ottawa : Statistique Canada, 7 septembre 2022), en ligne : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/220907/dq220907b-fra.htm>.

pour subvenir à leurs besoins, mais le nombre d'heures de travail est limité par la loi à 24 heures par semaine pendant les sessions académiques. Cette restriction limite leur capacité à générer des revenus suffisants pour couvrir les coûts élevés de la vie et des études.

Le coût de la vie au Canada est un autre facteur important à prendre en compte pour les étudiants ouest-africains. Le logement constitue l'une des dépenses les plus significatives. Selon une étude réalisée par Universités Canada (2021), le coût moyen pour une chambre dans une résidence universitaire peut varier entre 600 et 1 200 CAD par mois, en fonction de la ville et de l'université. Dans les grandes villes comme Montréal, le coût peut atteindre 1 500 CAD par mois, sans compter les charges comme l'électricité, l'Internet ou les services publics.

Les étudiants qui choisissent de vivre en dehors du campus doivent souvent payer encore plus cher pour louer un appartement. Les loyers dans les grandes villes canadiennes peuvent être prohibitifs pour les étudiants internationaux, allant de 1 000 à 2 500 CAD par mois pour un appartement d'une chambre. Les étudiants ouest-africains sont souvent contraints de partager des appartements pour réduire les coûts, mais cela peut entraîner des conditions de vie précaires et un stress supplémentaire lié à la colocation.

En plus du logement, la nourriture et le transport représentent des dépenses non négligeables. Le coût moyen des courses pour un étudiant varie entre 250 et 400 CAD par mois, en fonction des habitudes alimentaires et de l'endroit où il fait ses courses (Centre canadien d'études sur la consommation de 2022)¹⁴⁵. Certains étudiants choisissent de cuisiner chez eux pour économiser de l'argent, tandis que d'autres optent pour des plans de repas offerts par les résidences universitaires, qui coûtent généralement entre 3 000 et 5 000 CAD par an.

Le transport est également un coût à prendre en compte. Les étudiants internationaux bénéficient souvent de réductions sur les passes de transport en commun, mais cela reste une dépense supplémentaire.

En plus des défis académiques, les étudiants ouest-africains doivent également s'adapter au système éducatif canadien. Au-delà des barrières financières, ils font face à un mode d'apprentissage souvent très différent de celui de leur pays d'origine. Au Canada, le système d'enseignement supérieur repose sur une approche favorisant l'apprentissage autonome, la réflexion critique et l'engagement actif en classe. Ces méthodes peuvent déstabiliser certains

¹⁴⁵ Centre canadien d'études sur la consommation, *Coût des biens de consommation courante pour les étudiants* (Ottawa : Centre canadien d'études sur la consommation, 2022).

étudiants internationaux, en particulier ceux issus de systèmes éducatifs axés sur la mémorisation et la répétition des connaissances.

Un rapport de l'OCDE¹⁴⁶ souligne que les étudiants internationaux, en particulier ceux issus de pays en développement, peuvent rencontrer des difficultés à s'adapter à cette approche. La diversité des méthodes d'évaluation, telles que les travaux de groupe, les présentations orales et les examens écrits, peut également constituer un défi pour les étudiants ouest-africains habitués à des systèmes éducatifs plus rigides.

De plus, le fossé numérique peut également être un facteur aggravant. Les universités canadiennes utilisent largement les technologies de l'information et de la communication dans l'enseignement, ce qui peut poser des problèmes pour les étudiants venant de régions où l'accès à Internet et aux outils numériques est limité. Selon une étude de l'Université de Toronto¹⁴⁷, les étudiants internationaux peuvent se retrouver désavantagés s'ils n'ont pas une maîtrise suffisante des outils technologiques utilisés dans le cadre de leurs études. Ces défis académiques peuvent affecter la performance des étudiants ouest-africains, augmentant le risque d'échec ou d'abandon. Cela souligne la nécessité pour les institutions canadiennes d'offrir des services de soutien adaptés pour aider ces étudiants à combler l'écart.

L'adaptation à un nouvel environnement culturel est un autre obstacle majeur. Le Canada, bien qu'il soit un pays multiculturel, présente des normes sociales et académiques qui peuvent différer de celles des pays ouest-africains. Le Centre canadien de recherche sur les politiques indique que de nombreux étudiants internationaux font face à un choc culturel à leur arrivée, ce qui peut affecter leur bien-être mental et leur performance académique¹⁴⁸.

Le Canada est un pays multiculturel, mais les étudiants internationaux peuvent parfois ressentir un isolement social, en particulier s'ils viennent de cultures où les liens communautaires sont forts. La transition vers un mode de vie plus indépendant, avec moins de soutien familial et social, peut être éprouvante pour certains étudiants ouest-africains¹⁴⁹.

¹⁴⁶ OCDE, *Regards sur l'éducation : les indicateurs de l'OCDE* (Paris : Organisation de coopération et de développement économiques, 2022).

¹⁴⁷ OCDE, *Regards sur l'éducation : les indicateurs de l'OCDE* (Paris : Organisation de coopération et de développement économiques, 2022).

¹⁴⁸ Campus Mental Health, *Le choc culturel* (en ligne : Campus Mental Health <https://campusmentalhealth.ca/fr/infosheets/le-choc-culturel/>).

¹⁴⁹ Université de Moncton, *Guides et ressources pratiques pour les étudiants* (Moncton : Université de Moncton, [2012])

De plus, les différences culturelles en termes de communication, de relations sociales et d'attentes académiques peuvent poser des problèmes d'adaptation. Par exemple, les systèmes éducatifs dans certains pays d'Afrique de l'Ouest sont plus formels et hiérarchiques, alors que les universités canadiennes mettent davantage l'accent sur l'autonomie de l'étudiant et la participation active en classe¹⁵⁰.

L'isolement, la difficulté à se faire des amis et à s'intégrer socialement, ainsi que la gestion du stress lié à l'éloignement de la famille, sont des réalités courantes pour ces étudiants, le climat canadien, en particulier les hivers rigoureux, peut également représenter un défi pour les étudiants venant de pays au climat chaud, souvent de régions à climat tropical ou désertique. Les hivers canadiens, avec des températures pouvant descendre en dessous de -30°C dans certaines régions, nécessitent une préparation physique et psychologique. L'adaptation à des températures extrêmes, souvent accompagnée d'un isolement accru en raison des conditions météorologiques, peut affecter le moral et la motivation des étudiants ouest-africains¹⁵¹.

De nombreux étudiants ouest-africains qui arrivent pour la première fois au Canada doivent investir dans des vêtements d'hiver appropriés, un coût supplémentaire souvent sous-estimé, qui peut facilement atteindre plusieurs centaines de dollars. Le manque de familiarité avec les conditions météorologiques extrêmes peut également entraîner des difficultés d'adaptation, que ce soit sur le plan physique ou émotionnel.

Les obstacles financiers et les conditions de vie difficiles ont un impact direct sur la réussite académique des étudiants ouest-africains. Ceux qui sont contraints de travailler à temps partiel pour subvenir à leurs besoins financiers risquent de voir leur performance académique affectée en raison du manque de temps pour étudier ou participer pleinement aux activités académiques¹⁵². Le stress lié aux finances, au logement, et à l'adaptation culturelle peut entraîner une baisse de la concentration et de la motivation, ce qui peut compromettre la réussite scolaire à long terme.

Les problèmes de santé mentale, comme l'anxiété et la dépression, sont également plus fréquents chez les étudiants internationaux, y compris ceux d'Afrique de l'Ouest, en raison de l'isolement

¹⁵⁰ Université de Moncton, *Guides et ressources pratiques pour les étudiants* (Moncton : Université de Moncton, [2012]).

¹⁵¹ Centre canadien de recherche sur les politiques, *Choc culturel et adaptation des étudiants internationaux au Canada* (Ottawa : Centre canadien de recherche sur les politiques, 2022).

¹⁵² Université [UQAM], *Programme d'accueil de la communauté étudiante internationale – ALLÔ !* (En ligne : Université [UQAM], <[Programme d'accueil de la communauté étudiante internationale – ALLÔ ! | International | Portail étudiant](#)>).

social et des pressions financières. Le manque de soutien familial à proximité aggrave ces difficultés, et bien que de nombreuses universités canadiennes offrent des services de counseling et de santé mentale, ces services sont souvent sous-utilisés par les étudiants internationaux en raison de barrières linguistiques ou culturelles.

Les étudiants ouest-africains, comme beaucoup d'autres étudiants internationaux, peuvent également se sentir marginalisés ou exclus en raison des différences culturelles, raciales ou linguistiques. Même dans un environnement multiculturel comme celui du Canada, le racisme, qu'il soit manifeste ou implicite, reste une réalité pour beaucoup. Certains étudiants rapportent des expériences de discrimination ou de micro-agressions, tant dans le cadre universitaire que dans la vie quotidienne, affectent leur bien-être général et leur intégration dans la société canadienne.

Bien que le Canada soit reconnu pour sa réputation d'inclusivité et de multiculturalisme, les étudiants ouest-africains, en particulier ceux d'origine noire, font face à des défis importants liés au racisme. Malgré les efforts de nombreuses institutions canadiennes pour promouvoir la diversité, des incidents persistent. Une étude menée par l'Université de Calgary en 2020 a montré que les étudiants noirs, y compris ceux originaires d'Afrique de l'Ouest, sont fréquemment confrontés à des manifestations subtiles de racisme dans les environnements académiques. Ces expériences peuvent gravement affecter leur confiance en soi, leur sentiment d'appartenance et leur réussite scolaire.

De plus, une recherche réalisée par l'Université de Montréal en 2017 a examiné les vécus de ces étudiants dans le système universitaire québécois. Elle a révélé qu'ils étaient souvent la cible de stéréotypes négatifs, de préjugés implicites et de attitudes hostiles, tant de la part de leurs pairs que de leurs enseignants. Ces comportements ont un impact direct sur leur équilibre psychologique et leur cheminement académique, et les auteurs ont souligné que de telles situations pouvaient entraîner des répercussions durables sur la persévérance dans les études postsecondaires.

Face à cette réalité, les établissements canadiens ont mis en place plusieurs politiques et règlements pour lutter contre ces formes d'exclusion et promouvoir l'inclusion. Par exemple, l'Université de Toronto, dans sa Politique contre le harcèlement et la discrimination, s'engage à offrir un environnement d'apprentissage exempt de toute forme de traitement inéquitable, y compris racial. De même, l'Université McGill et l'Université de Montréal ont élaboré des codes de conduite et des lignes directrices pour traiter les plaintes et favoriser un climat respectueux pour l'ensemble de la

communauté étudiante. Ces politiques comprennent également des formations sur la diversité et l'inclusion destinées au personnel et aux étudiants, ainsi que des mécanismes de soutien pour les personnes victimes de pratiques discriminatoires, afin de réduire l'impact négatif de ces situations sur leur parcours universitaire et leur intégration sociale.

Ainsi, bien que des avancées aient été réalisées en matière d'inclusion, il demeure essentiel que les universités continuent de renforcer ces politiques et d'accentuer leur vigilance face à la persistance du racisme et des comportements hostiles, afin d'assurer une véritable égalité des chances pour tous leurs étudiants

Des expériences de discrimination ou de micro-agressions, tant dans le cadre universitaire que dans la vie quotidienne, ce qui affecte leur bien-être général et leur intégration dans la société canadienne¹⁵³.

Un rapport de la Commission canadienne des droits de la personne¹⁵⁴ souligne que la discrimination raciale peut également se manifester par des stéréotypes négatifs véhiculés par certains membres de la communauté universitaire, créant un environnement parfois hostile pour les étudiants noirs. Ces expériences de discrimination peuvent affecter non seulement leur performance académique, mais aussi leur bien-être mental.

Le racisme systémique dans certaines institutions peut également entraver l'accès aux opportunités, telles que les stages et les emplois sur le campus, ce qui limite les perspectives d'avancement professionnel des étudiants ouest-africains.

En somme, bien que le Québec soit reconnu pour ses politiques progressistes en matière d'éducation internationale, l'effectivité du droit à l'éducation pour les étudiants ouest-africains y est souvent limitée par divers obstacles structurels. Les barrières économiques, telles que les frais de scolarité élevés et le coût de la vie¹⁵⁵, compliquent considérablement leur accès à l'éducation québécoise, particulièrement pour ceux provenant de pays aux revenus modestes. De plus, les défis académiques, comme l'adaptation à un système éducatif différent et le fossé numérique, représentent des obstacles supplémentaires à leur réussite scolaire. Ces facteurs soulignent

¹⁵³ Université de Montréal. (2017). *Discrimination et micro-agressions chez les étudiants noirs dans le système universitaire québécois*.

¹⁵⁴ Commission canadienne des droits de la personne, *Équité et inclusion : enjeux pour les étudiants noirs* (Ottawa : Commission canadienne des droits de la personne, 2021).

¹⁵⁵ Gouvernement du Québec, "Frais de scolarité des étudiants étrangers", Source officielle sur les frais de scolarité pour étudiants internationaux au Québec.

l'importance de mettre en place des politiques et des programmes visant à réduire ces obstacles, afin de garantir un accès plus équitable à l'éducation pour les étudiants internationaux, notamment ceux de l'Afrique de l'Ouest, au Québec.

Les étudiants ouest-africains doivent également surmonter des difficultés liées à l'adaptation culturelle et linguistique, qui affectent leur bien-être et leur intégration sociale. Par ailleurs, les incidents de racisme et de discrimination, bien que moins fréquents que dans d'autres pays, continuent d'avoir un impact négatif sur leur expérience académique et sociale au Canada.

Cependant, malgré ces défis, le cadre juridique et institutionnel canadien offre des opportunités réelles pour les étudiants ouest-africains de poursuivre leurs études dans des universités de classe mondiale et d'acquérir des compétences précieuses. L'accès aux permis de travail post-diplôme, les opportunités professionnelles et le soutien institutionnel offert par certaines universités sont autant d'éléments qui rendent le Canada attractif pour les étudiants internationaux.

Pour améliorer l'accessibilité et l'intégration des étudiants ouest-africains, il est nécessaire d'adopter des politiques plus inclusives et équitables, notamment en termes de soutien financier, d'accompagnement académique, et de lutte contre le racisme et les discriminations. L'effectivité des politiques peut être mise à l'épreuve par plusieurs facteurs, notamment la mise en œuvre réelle de ces mesures et leur capacité à produire des résultats tangibles. En effet, une politique visant à lutter contre le racisme et à promouvoir l'inclusion ne se limite pas à des déclarations de principe ou à des formations ponctuelles. Elle doit être soutenue par des mécanismes juridiques, des programmes de sensibilisation permanents, et des structures de soutien visibles et accessibles pour les étudiants racisés. Sans une évaluation continue de l'impact de ces politiques et des ajustements basés sur des retours d'expérience, leur véritable efficacité peut rester limitée.

Dans ce contexte, il est essentiel de s'assurer que les étudiants, en particulier ceux venant de milieux marginalisés, bénéficient d'un environnement académique où ils se sentent véritablement inclus, soutenus et protégés. Il ne s'agit pas seulement de garantir l'égalité des chances, mais de veiller à ce que les mesures mises en place soient suffisamment robustes pour répondre aux défis spécifiques auxquels ces étudiants font face, notamment la lutte contre les stéréotypes, les micro-agressions et les discriminations systémiques.

Une approche plus proactive de la part des institutions académiques, combinée à une meilleure prise en compte des réalités culturelles et économiques des étudiants ouest-africains, permettrait

de renforcer l'effectivité du droit à l'éducation pour cette population, tout en contribuant à la diversité et à la richesse du milieu universitaire canadien.

Au Québec - Le Québec, bien que la langue officielle soit le français depuis l'adoption de la Charte de la langue française en 1974, offre des services en anglais à sa minorité anglophone. En tant que province francophone du Canada, il présente des conditions uniques pour les étudiants internationaux, y compris ceux provenant d'Afrique de l'Ouest. Son système éducatif se distingue par des frais de scolarité plus abordables comparés à d'autres provinces canadiennes, et sa culture distincte offre un environnement particulier qui peut être attractif pour les étudiants ouest-africains. Cependant, malgré ces avantages, ces derniers doivent faire face à divers défis, notamment en matière de coût de la scolarité, de conditions de vie et d'adaptation culturelle.

D'abord le coût de la scolarité, pour les étudiants internationaux, les frais de scolarité sont plus abordables que dans d'autres provinces. Le Québec se distingue par ses frais de scolarité relativement plus bas par rapport à des provinces comme l'Ontario ou la Colombie-Britannique. Selon Statistique Canada¹⁵⁶ les frais de scolarité pour les étudiants internationaux dans les universités québécoises peuvent varier de 17 000 à 25 000 CAD par année, en fonction du programme d'études. Par exemple, à l'Université de Montréal, un étudiant international en sciences humaines ou en sciences sociales peut s'attendre à payer environ 19 000 CAD par an, tandis qu'un étudiant inscrit en génie ou en médecine pourrait payer entre 22 000 et 27 000 CAD.

Bien que ces frais de scolarité soient moins élevés que ceux observés dans d'autres provinces canadiennes, ils restent un obstacle majeur pour les étudiants venant de pays d'Afrique de l'Ouest, où les revenus moyens sont souvent insuffisants pour couvrir de telles dépenses sans un soutien financier extérieur.

Aussi, les tarifs réduits pour certains étudiants francophones, un avantage particulier pour les étudiants ouest-africains francophones est qu'ils peuvent parfois bénéficier de frais de scolarité réduits. Grâce à des accords bilatéraux entre certains pays francophones d'Afrique de l'Ouest et le Québec, les étudiants de ces pays peuvent se voir appliquer des frais similaires à ceux des étudiants canadiens hors Québec, soit une réduction importante par rapport aux frais standards des étudiants internationaux. Cette mesure vise à renforcer les relations francophones et à encourager les

¹⁵⁶ Statistique Canada, *Frais de scolarité pour les étudiants internationaux* (Ottawa : Statistique Canada, 2022).

étudiants des pays ayant des liens culturels et linguistiques avec le Québec à poursuivre leurs études dans la province¹⁵⁷.

Par exemple, les étudiants du Sénégal, du Mali ou du Bénin peuvent bénéficier de ce tarif préférentiel, réduisant leurs frais de scolarité à environ 9 000 à 13 000 CAD par an¹⁵⁸. Toutefois, cette réduction n'est pas automatique et dépend souvent du programme d'études, de l'université, ainsi que des accords en vigueur.

Comme dans le reste du Canada, plusieurs bourses d'études¹⁵⁹ sont disponibles pour les étudiants internationaux au Québec, bien que leur disponibilité soit limitée par rapport à la demande. En plus des bourses d'excellence offertes par les universités québécoises, les étudiants ouest-africains peuvent aussi bénéficier des bourses d'études pour la francophonie ou du Programme de bourses d'exemption des frais supplémentaires. Ce dernier programme permet à certains étudiants francophones d'Afrique d'être exemptés de la majoration des frais de scolarité internationaux, ce qui leur permet de payer les mêmes frais que les étudiants canadiens non-résidents du Québec.

Des organisations comme le Conseil des relations internationales de Montréal (CORIM) et l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF)¹⁶⁰ offrent également des bourses pour soutenir les étudiants africains. Cependant, ces bourses sont souvent très compétitives et ne couvrent pas toujours l'intégralité des frais de scolarité obligeant ainsi les étudiants à trouver des sources de financement supplémentaires. Les étudiants internationaux au Québec, y compris ceux d'Afrique de l'Ouest, peuvent travailler jusqu'à 24 heures par semaine pendant les sessions académiques et à plein temps pendant les vacances scolaires. Ce travail à temps partiel peut aider à couvrir les dépenses de la vie quotidienne, mais il est rarement suffisant pour payer l'intégralité des frais de scolarité et de logement. De plus, les emplois disponibles pour les étudiants internationaux sont souvent limités à des secteurs peu rémunérateurs, tels que la restauration ou le commerce de détail, ce qui réduit leur capacité à épargner ou à contribuer de manière significative à leurs frais d'études. En termes de prêts étudiants, les options sont limitées pour les étudiants internationaux, à moins qu'ils aient un cosignataire résidant au Canada. Toutefois, certains pays d'Afrique de l'Ouest

¹⁵⁷ Gouvernement du Québec, *Accords bilatéraux pour les étudiants francophones internationaux* (Québec : Gouvernement du Québec, 2021).

¹⁵⁸ Université de Montréal, *Tarifs de scolarité pour les étudiants internationaux* (Montréal : Université de Montréal, 2022).

¹⁵⁹ Gouvernement du Québec, *Programme de bourses pour les étudiants internationaux francophones* (Québec : Gouvernement du Québec, 2021).

¹⁶⁰ Agence universitaire de la Francophonie, *Bourses d'études pour la francophonie* (Paris : Agence universitaire de la Francophonie, 2022).

offrent des prêts à leurs citoyens qui poursuivent des études à l'étranger, bien que ces prêts soient souvent assortis de conditions strictes et de taux d'intérêt élevés¹⁶¹.

Ensuite le coût de la vie au Québec pour les étudiants ouest-africains concernant le logement et l'hébergement, le coût de la vie au Québec, bien qu'il soit généralement plus bas que dans d'autres grandes provinces comme l'Ontario ou la Colombie-Britannique, reste une préoccupation majeure pour les étudiants internationaux. Le logement est souvent la dépense la plus importante pour les étudiants. À Montréal, par exemple, le coût d'une chambre dans une résidence universitaire varie entre 500 et 800 CAD par mois, selon les établissements. Les étudiants qui préfèrent vivre hors campus peuvent payer entre 600 et 1 200 CAD par mois pour un appartement en colocation, bien que les prix soient plus élevés dans les quartiers centraux de Montréal¹⁶².

Des villes plus petites comme Québec ou Sherbrooke offrent des options de logement légèrement plus abordables, mais le choix est souvent plus limité en termes de disponibilité, surtout pour les étudiants internationaux qui arrivent en pleine rentrée universitaire. Le coût de l'alimentation au Québec est comparable à celui des autres provinces canadiennes. Un étudiant peut dépenser entre 200 et 400 CAD par mois en nourriture, en fonction de ses habitudes alimentaires et de ses choix de supermarchés. Les étudiants internationaux peuvent économiser en achetant des produits locaux et en cuisinant chez eux, plutôt que de manger au restaurant.

Le réseau de transport en commun est bien développé, en particulier dans les grandes villes comme Montréal et Québec. Un abonnement mensuel pour les étudiants.es coûte environ 50 à 60 CAD, offrant un accès illimité aux bus et aux trains de banlieue. Ces tarifs réduits facilitent la mobilité des étudiants dans les villes et constituent un avantage financier significatif par rapport à d'autres provinces canadiennes où le coût du transport est plus élevé.

L'intégration dans une société francophone est l'un des principaux avantages pour les étudiants ouest-africains francophones au Québec est la langue. Le français étant la langue principale d'enseignement et de communication dans la plupart des universités québécoises, les étudiants ouest-africains, provenant majoritairement de pays francophones comme le Sénégal, le Mali ou la Côte d'Ivoire, s'adaptent plus facilement au système éducatif et social québécois que dans les provinces anglophones.

¹⁶¹ *Study Abroad Nations*, « Prêt étudiant international au Canada » (s.d.)

¹⁶² Université McGill, *Logement et conditions de vie pour les étudiants internationaux* (Montréal : Université McGill, 2022).

Cependant, même avec une maîtrise du français, certains étudiants peuvent rencontrer des difficultés à s'adapter à la culture québécoise, qui diffère des cultures africaines en termes de valeurs, de communication et de modes de vie. Les normes sociales au Québec, par exemple, sont souvent plus individualistes que dans de nombreux pays d'Afrique de l'Ouest, où la solidarité familiale et communautaire est primordiale. Cette différence culturelle peut entraîner un sentiment d'isolement ou de rupture sociale chez certains étudiants ouest-africains.

Les étudiants ouest-africains au Québec, tout en bénéficiant d'un environnement académique de qualité et de frais de scolarité relativement plus bas, continuent de faire face à des obstacles financiers et culturels qui peuvent entraver leur expérience et leur réussite académique. Les solutions pour atténuer ces difficultés passent par une meilleure intégration culturelle, un soutien financier accru, et la mise en place de politiques inclusives visant à lutter contre la discrimination.

4. Les avantages potentiels

4.1. Les avantages potentiels pour les étudiants.es internationaux au Canada

L'adaptation des étudiants internationaux au Canada est un processus complexe qui nécessite une préparation avant le départ, un soutien à l'arrivée, ainsi qu'un suivi continu pour assurer leur réussite académique, personnelle et professionnelle.

Concernant les Programmes d'orientation et de soutien institutionnel, les universités canadiennes offrent généralement des programmes d'orientation spécifiques aux étudiants internationaux pour les aider à s'acclimater à leur nouvel environnement. Ces programmes commencent souvent avant l'arrivée des étudiants et se poursuivent tout au long de leur séjour au Canada. Ils incluent des sessions sur la vie au Canada, des informations pratiques sur les services de santé, les transports en commun, l'ouverture d'un compte bancaire, ainsi que des conseils sur la manière de réussir académiquement dans le système éducatif canadien. Par exemple, l'Université du Québec à Montréal (UQAM) qui se distingue par son approche inclusive et son soutien dédié aux étudiants internationaux. L'UQAM met en place une série de services d'accompagnement afin de faciliter l'intégration académique, culturelle et sociale de ces étudiants venus de divers horizons. Grâce à

ces services, l'université offre un environnement propice à leur réussite et à leur épanouissement personnel pendant leurs études au Québec¹⁶³.

Les universités mettent également à disposition des conseillers dédiés aux étudiants internationaux. Ces conseillers jouent un rôle clé en aidant les étudiants à naviguer dans les aspects légaux, comme le renouvellement de permis d'études et la demande de permis de travail post-diplôme. En outre, des ateliers sur les stratégies d'étude, la gestion du temps et l'adaptation à un environnement académique souvent plus autonome que dans leur pays d'origine sont fréquemment organisés¹⁶⁴.

Aussi nous avons l'hébergement, l'un des premiers défis rencontrés par les étudiants internationaux est de trouver un logement approprié. Certains établissements offrent des résidences universitaires, mais de nombreux étudiants optent pour la colocation avec d'autres étudiants internationaux ou locaux. Cela peut leur fournir un soutien social immédiat et les aider à s'intégrer plus rapidement.

Les universités mettent souvent en place des services d'aide pour la recherche de logement hors campus. Des plateformes en ligne, telles que Places4Students et Kijiji, sont largement utilisées pour trouver des options de colocation ou des appartements individuels. Pour les étudiants d'Afrique de l'Ouest, l'acclimatation à un climat radicalement différent, surtout en hiver, constitue un défi supplémentaire, et il est essentiel qu'ils choisissent un logement adapté pour cette période de l'année.

Un autre obstacle majeur concerne la maîtrise des langues et l'accompagnement linguistique. Le Canada étant bilingue, les étudiants ont la possibilité d'étudier en anglais ou en français, selon la région et l'établissement fréquenté. Toutefois, nombre d'entre eux doivent renforcer leurs compétences dans l'une ou l'autre de ces langues afin de suivre les cours et de participer pleinement à la vie quotidienne.

De nombreux établissements d'enseignement proposent des cours d'anglais langue seconde (ESL) ou de français langue seconde (FSL) pour soutenir les apprenants étrangers dans l'atteinte du niveau requis. Ces formations portent autant sur les compétences académiques (rédaction, analyse

¹⁶³ Université [UQAM], *Programme d'accueil de la communauté étudiante internationale – ALLÔ !* (En ligne : Université [UQAM], <[Programme d'accueil de la communauté étudiante internationale – ALLÔ ! | International | Portail étudiant](#)>).

¹⁶⁴ Université du Québec à Montréal (UQAM), *Soutien en immigration aux étudiants internationaux | Répertoire des services et ressources* (Montréal : UQAM, [2024])

de textes complexes) que sur les usages pratiques de la communication courante. Certaines institutions, comme l'Université de Calgary, offrent même des programmes intensifs de mise à niveau avant le début de la session.

L'adaptation culturelle représente également un volet essentiel du parcours. Les étudiants venus de régions très différentes, notamment d'Afrique de l'Ouest, peuvent être confrontés à un véritable choc culturel. Pour favoriser leur intégration, les universités et associations étudiantes organisent divers événements et activités qui facilitent les rencontres. Plusieurs mettent en place des programmes de jumelage, tels que les initiatives "Buddy" ou de parrainage, où des étudiants locaux accompagnent les nouveaux arrivants dans leur découverte des normes sociales et des coutumes locales. C'est dans cet esprit que s'inscrivent le programme Allo et certains de ses volets¹⁶⁵.

À cela s'ajoute la question du bien-être psychologique. Le changement d'environnement peut engendrer du stress, de l'anxiété et, dans certains cas, de la dépression. Pour y répondre, la majorité des universités canadiennes mettent à disposition des services de consultation psychologique gratuits ou peu coûteux. Ces ressources permettent d'aborder des difficultés comme le mal du pays, la pression académique ou d'autres sources de détresse.

Ce soutien en santé mentale inclut également des groupes de discussion et des ateliers sur la gestion du stress et le bien-être mental¹⁶⁶.

Enfin, nous avons les opportunités de travail et expérience professionnelle et le suivi continu et le soutien post-universitaire. Pour beaucoup d'étudiants internationaux, obtenir une expérience de travail au Canada est essentiel, non seulement pour financer leurs études, mais aussi pour s'intégrer à la société canadienne et acquérir des compétences professionnelles. Le gouvernement canadien permet aux étudiants internationaux de travailler jusqu'à 24 heures par semaine pendant leurs études et à temps plein pendant les vacances. De nombreuses universités disposent de centres de

¹⁶⁵ Université [UQAM], *Programme d'accueil de la communauté étudiante internationale – ALLÔ !* (En ligne : Université [UQAM], <[Programme d'accueil de la communauté étudiante internationale – ALLÔ ! | International | Portail étudiant](#)>).

¹⁶⁶ Université du Québec à Montréal (UQAM), *Soutien psychologique | Services à la réussite et à la vie étudiante* Montréal : UQAM.

carrières qui aident les étudiants à trouver des stages et des emplois à temps partiel C'est le cas de l'UQAM qui a un centre de développement professionnel¹⁶⁷.

Des initiatives telles que le Programme de travail post-diplôme (PTPD) permettent aux diplômés de rester au Canada pour acquérir de l'expérience professionnelle après l'obtention de leur diplôme. Ces programmes sont particulièrement importants pour les étudiants internationaux qui envisagent de rester au Canada après leurs études. Les universités organisent également des ateliers sur la rédaction de CV, la préparation aux entretiens d'embauche et les techniques de réseautage pour maximiser les chances de succès professionnel des étudiants et le suivi des étudiants internationaux ne se termine pas à la fin de leur première année ou de leurs études. Les universités canadiennes continuent de soutenir les diplômés internationaux dans leur transition vers la vie professionnelle. Beaucoup offrent des services d'accompagnement pour les démarches d'immigration, aidant les étudiants à obtenir un permis de travail ou à soumettre leur demande de résidence permanente via des programmes comme Entrée Express ou le Programme des candidats des provinces (PCP). Des réseaux d'anciens étudiants sont également mis en place pour permettre aux diplômés de rester connectés avec leur université et d'autres étudiants internationaux. Ces réseaux fournissent un soutien précieux aux nouveaux diplômés qui cherchent à s'établir au Canada ou à entrer sur le marché du travail.

L'adaptation des étudiants internationaux au Canada repose sur une combinaison de ressources institutionnelles, de soutien communautaire et d'initiatives personnelles. Bien que les défis soient nombreux – choc culturel, barrière linguistique, isolement – les universités et le gouvernement canadien offrent de multiples moyens pour aider ces étudiants à réussir. De l'orientation initiale à la recherche d'emploi post-diplôme, les étudiants sont accompagnés à chaque étape de leur parcours, ce qui leur permet de tirer pleinement parti de leur expérience éducative et de construire un avenir professionnel au Canada.

4.2. Les avantages potentiels pour les étudiants.es ouest africains au Canada

Le Canada offre certains avantages aux étudiants ouest-africains. Ces avantages permettent non seulement à ces étudiants de se développer personnellement et professionnellement, mais aussi de jouer un rôle clé dans la transformation de leurs pays d'origine. En adoptant une stratégie équilibrée

¹⁶⁷ Université du Québec à Montréal (UQAM), *Le Centre de développement professionnel (CDP) | Centre de Développement Professionnel – Faculté de science politique et droit* Montréal : UQAM.

pour maximiser ces opportunités, les étudiants ouest-africains peuvent profiter pleinement de leur expérience canadienne tout en contribuant à un avenir prometteur ses différents avantages sont les suivants :

D'abord le Canada est connu pour sa politique multiculturelle et son accueil chaleureux envers les étrangers. Les étudiants ouest-africains ont la possibilité de vivre dans un environnement où la diversité est valorisée, ce qui leur permet de rencontrer des personnes de cultures variées¹⁶⁸. Les villes comme celle de Montréal est un exemple emblématique de cette diversité. Cette interaction interculturelle favorise l'enrichissement personnel, le développement de compétences en communication interculturelle et une meilleure compréhension des dynamiques mondiales, des atouts importants dans le contexte actuel de mondialisation¹⁶⁹. Aussi, pour les étudiants venant de pays francophones comme le Sénégal ou la Côte d'Ivoire, le Canada offre l'opportunité d'améliorer leurs compétences en anglais tout en étudiant dans des institutions bilingues ou anglophones. De même, ceux qui maîtrisent déjà l'anglais peuvent perfectionner leur français en s'installant dans des provinces comme le Québec. Ces compétences bilingues augmentent considérablement leur employabilité dans des marchés internationaux où la maîtrise de plusieurs langues est un atout majeur¹⁷⁰.

Ensuite, le Canada propose des programmes d'immigration favorables aux étudiants internationaux, tels que le Programme des diplômés étrangers¹⁷¹. Après avoir accumulé une expérience professionnelle au Canada, les étudiants peuvent demander la résidence permanente par le biais du Programme d'Entrée Express ou des programmes provinciaux comme ceux du Québec. Cette opportunité est particulièrement attractive pour les étudiants ouest-africains cherchant à s'installer à long terme dans un pays offrant une stabilité économique, sociale et politique¹⁷² les universités et collèges canadiens mettent en place des services pour aider les étudiants internationaux, y compris des conseillers académiques, des programmes d'orientation et des ateliers de développement personnel. Les associations étudiantes africaines qui sont très importantes en effet,

¹⁶⁸ Lucie Le Callonnec, Processus d'acculturation et accompagnement d'étudiants internationaux par les communautés d'accueil et d'origine: une étude comparative de l'expérience en mobilité estudiantine internationale au Canada et en France, Éducation. Université Paul Valéry- Montpellier III; Université d'Ottawa. Faculté des sciences sociales, 2021.

¹⁶⁹ L'Express. (2024). *Défis d'adaptation et rêves de réussite des étudiants étrangers francophones à Toronto*.

¹⁷⁰ ORES Québec. (2020). *Intégration et réussite des étudiants internationaux*.

¹⁷¹ Gouvernement du Canada. (2025). *Admissibilité au permis de travail post diplôme*.

¹⁷² Statistique Canada. (2021). *Les étudiants étrangers dans l'enseignement postsecondaire canadien avant et pendant la pandémie de COVID-19*.

ces associations jouent un rôle essentiel dans la vie académique et sociale des étudiants africains à l'étranger, notamment au Québec. Elles contribuent à la fois à l'intégration, au soutien académique et au bien-être des étudiants, tout en servant de pont entre les cultures africaines et canadiennes de plus elles créent des espaces d'échange, d'entraide et de défense des droits, en clair ces associations contribuent à améliorer l'expérience des étudiants africains au Québec, tout en enrichissant le paysage universitaire d'une diversité précieuse et d'une richesse culturelle¹⁷³. Par ailleurs les campus offrent une vie étudiante riche, avec des clubs, des activités sportives et des événements culturels, permettant aux étudiants de se divertir et de créer des réseaux solides et aussi de sortir de l'isolement¹⁷⁴.

Enfin, le Canada est régulièrement classé parmi les pays les plus sûrs au monde. Cette sécurité rassure les parents et offre aux étudiants un cadre propice à leur apprentissage et à leur épanouissement personnel. Les services d'urgence et les infrastructures bien développées assurent également un sentiment de protection pour les étudiants internationaux¹⁷⁵. De plus, les étudiants bénéficient de couvertures d'assurance, notamment l'assurance maladie, qui varie selon la province, ainsi que des assurances incluses dans les cotisations étudiantes, leur offrant ainsi une protection supplémentaire en cas de besoin.

L'acquisition de compétences et d'expertise au Canada permet aux étudiants ouest-africains de contribuer activement au développement de leur pays d'origine, s'ils choisissent d'y retourner. Ces diplômés deviennent souvent des leaders dans leurs communautés, initiant des projets innovants ou apportant des solutions à des défis locaux dans les domaines de la santé, de l'éducation ou de l'entrepreneuriat¹⁷⁶.

En conclusion, bien que le Québec mette en place un cadre législatif et des politiques éducatives qui visent à garantir un accès équitable à l'éducation, plusieurs obstacles demeurent pour les étudiants internationaux, notamment ceux en provenance d'Afrique de l'Ouest. L'ineffectivité partielle de leur droit à l'éducation au Québec est manifestée par des défis multiples : des coûts élevés de la scolarité, un accès limité aux bourses et aux programmes de financement, des inégalités

¹⁷³ Association Africaine de l'Université de Montréal (AAUM), « Association Africaine de l'UdeM », Facebook : https://www.facebook.com/association.africaine.udem/?locale=fr_FR.

¹⁷⁴ Observatoire sur la réussite en enseignement supérieur (ORES), « Intégration et réussite des étudiants internationaux », ORES.

¹⁷⁵ Statistique Canada. (2021). « Frais de scolarité pour les étudiants internationaux »

¹⁷⁶ Oresquebec. (S.d.). Intégration et réussite des étudiants internationaux.

dans la reconnaissance des qualifications académiques, ainsi qu'un manque de soutien suffisant en matière d'intégration culturelle et linguistique.

Les politiques actuelles, bien qu'elles tentent de répondre aux engagements internationaux du Québec, notamment dans le cadre de la Francophonie et de la coopération internationale, ne parviennent pas à atténuer de manière significative ces défis. L'accès à des études de qualité et à des opportunités d'intégration professionnelle pour les étudiants ouest-africains reste une problématique non résolue, freinant leur plein potentiel et leur participation à l'économie et à la société québécoise.

Par ailleurs, les pratiques en matière de mobilité étudiante, telles que les bourses et les exemptions de frais de scolarité, bien qu'efficaces dans certains cas, demeurent insuffisantes en raison des ressources budgétaires limitées et des critères souvent restrictifs qui ne tiennent pas pleinement compte des réalités socio-économiques des étudiants venant d'Afrique de l'Ouest. De plus, les disparités linguistiques et culturelles, malgré les efforts en matière de francisation et d'intégration, demeurent des obstacles importants pour ces étudiants, qui peinent parfois à s'adapter à un environnement éducatif majoritairement francophone.

Ainsi, il devient impératif d'explorer des approches innovantes et inclusives pour lever ces obstacles et permettre une meilleure effectivité du droit à l'éducation. Face à ces constats, une réflexion s'impose sur les solutions envisageables afin de renforcer l'accès à l'éducation, d'améliorer les conditions de vie des étudiants internationaux et d'optimiser leur intégration au sein du système académique québécois. Ces pistes d'amélioration feront l'objet de la prochaine partie, où nous proposerons des mesures concrètes pour rendre l'éducation réellement accessible et équitable pour tous.

Pour conclure il serait important pour nous de retenir que l'ineffectivité du droit à l'éducation pour les étudiant.e.s internationaux en provenance de l'Afrique de l'Ouest met en lumière un ensemble de défis systémiques qui limitent leur accès équitable aux études supérieures. Malgré l'existence de cadres juridiques nationaux et internationaux garantissant ce droit, de nombreux obstacles persistent, notamment les coûts élevés des frais de scolarité, les restrictions en matière de visas, ainsi que les barrières linguistiques et culturelles.

Ces difficultés ne sont pas seulement le résultat de politiques d'immigration restrictives, mais aussi d'un manque de reconnaissance des besoins spécifiques de ces étudiant.e.s. Bien que certaines

ententes bilatérales entre le Québec et les pays d’Afrique de l’Ouest tentent d’atténuer ces inégalités, leur mise en œuvre demeure souvent insuffisante.

Ainsi, pour rendre ce droit réellement effectif, il est essentiel d’adopter des réformes plus inclusives, visant à réduire les obstacles financiers, à renforcer l’accompagnement académique et à favoriser une meilleure reconnaissance des qualifications. Une approche concertée entre les gouvernements, les institutions d’enseignement supérieur et les organismes internationaux pourrait contribuer à une plus grande équité et à une meilleure accessibilité du droit à l’éducation pour ces étudiant.e.s.

Toutefois, au-delà des réformes institutionnelles et des initiatives gouvernementales, il est crucial d’examiner le rôle des dynamiques socio-économiques et des expériences vécues par ces étudiant.e.s une fois sur place. Celles-ci révèlent des enjeux concrets qui influencent directement leur parcours et leur intégration académique, et méritent une attention particulière.

CHAPITRE III

LES NOUVELLES MESURES REQUISES POUR FAVORISER L'EFFECTIVITÉ DU DROIT À L'ÉDUCATION DES ÉTUDIANT.ES INTERNATIONAUX OUEST- AFRICAINS

Le droit à l'éducation est un pilier essentiel pour les étudiant.e.s internationaux ouest-africains poursuivant leurs études au Canada. Malgré les opportunités qu'offre ce pays, ces étudiant.e.s sont souvent confronté.e.s à des défis structurels, tels que des coûts élevés, des inégalités d'accès aux ressources académiques, et des barrières linguistiques ou culturelles. Ces obstacles limitent l'effectivité de leur droit à une éducation équitable et inclusive.

Dans cette optique, plusieurs axes d'intervention peuvent être envisagés. D'abord, des politiques financières inclusives sont essentielles pour réduire les inégalités d'accès. Cela comprend l'introduction de bourses dédiées aux étudiant.e.s des pays en développement, ainsi que des réductions ou subventions spécifiques pour les frais de scolarité. Ensuite, un accompagnement renforcé est nécessaire, à travers des programmes d'intégration culturelle, de soutien linguistique et psychologique, ainsi que des initiatives de mentorat adaptées aux réalités des étudiant.e.s ouest-africains. Enfin, l'amélioration des perspectives professionnelles passe par des stages académiques, des formations en alternance et des partenariats avec les entreprises locales, offrant ainsi une transition facilitée vers le marché du travail. Ces initiatives pourraient inclure des bourses spécifiques pour les étudiant.e.s de pays en développement, des programmes d'accompagnement culturel et linguistique, et des passerelles vers la résidence permanente.

I. Bilan des mesures actuelles

Le Canada s'efforce depuis plusieurs années d'attirer et de soutenir les étudiant.e.s internationaux, y compris ceux d'Afrique de l'Ouest, en mettant en place diverses initiatives. Ces mesures visent à favoriser l'accès à l'éducation et l'intégration des étudiant.e.s dans leur environnement académique et social.

1. Les mesures gouvernementales actuelles

Face aux nombreux défis rencontrés par les étudiants internationaux, les gouvernements fédéral et provinciaux ont mis en place diverses mesures visant à faciliter leur accueil, leur intégration et leur

réussite. Ces politiques touchent notamment les domaines de l'immigration, de l'accès à l'éducation, de l'insertion sur le marché du travail ainsi que des services de soutien offerts sur les campus. La présente section propose un aperçu des principales initiatives actuellement en vigueur, en distinguant les actions menées à l'échelle du Canada de celles propres au Québec. Elle se structure autour de deux volets qui sont les programmes fédéraux, incluant les bourses d'études et la facilitation des démarches de visa étudiant, et les mesures provinciales du Québec, telles que les exemptions de frais de scolarité et les cours de français offerts aux nouveaux arrivants.

1.1. Canada : Programme de bourses et facilitation des visas étudiants

Le Canada offre plusieurs mesures pour attirer et soutenir les étudiant.e.s internationaux, notamment ceux provenant de l'Afrique de l'Ouest, en mettant en avant des programmes de bourses et des politiques facilitant l'obtention de visas étudiants, en effet, le Canada demeure une destination prisée pour les étudiant.e.s internationaux, grâce à ses programmes de bourses compétitifs et à ses politiques de facilitation des visas étudiants. Ces mesures, bien qu'efficaces, nécessitent une amélioration continue pour garantir leur impact maximal. En abordant successivement les programmes de bourses, la simplification des visas et les défis persistants, nous mettrons en lumière les forces et les faiblesses des politiques actuelles.

D'une part les programmes de bourses en effet, les programmes de bourses canadiennes visent principalement à attirer les talents internationaux tout en soutenant des initiatives de développement durable.

Le Programme canadien de bourses de la Francophonie (PCBF) – est un programme phare du gouvernement canadien qui soutient la formation d'étudiant.e.s venant de pays francophones en développement. Ce programme vise à renforcer les capacités des institutions des pays bénéficiaires en finançant des études dans des domaines clés comme la santé, l'éducation, les sciences, et la technologie. Le PCBF couvre une gamme complète de dépenses, telles que les frais de scolarité, les déplacements, et une partie des frais de subsistance. Cela rend les études au Canada plus accessibles pour les étudiant.e.s, notamment ceux issus d'Afrique de l'Ouest, où les ressources financières peuvent être limitées¹⁷⁷.

¹⁷⁷ Gouvernement du Canada. (s.d.). Programmes de bourses pour étudiants internationaux.

Le PCBF se distingue également par son accent sur l'équité des genres, cherchant à favoriser la participation égale des femmes et des hommes dans des secteurs d'études stratégiques. Cette priorité permet de contribuer à l'autonomisation des femmes dans des contextes souvent marqués par des inégalités. De plus, la formation de professionnels compétents est au cœur de l'initiative, contribuant à l'élévation du niveau académique et professionnel des pays partenaires à travers le monde, et en particulier en Afrique.

Le Canada, par le biais de ce programme, joue un rôle actif dans la coopération internationale, notamment dans le cadre de la Francophonie, pour promouvoir des opportunités d'éducation de qualité. Il s'agit aussi d'un moyen pour le pays de tisser des liens durables avec des nations partageant la langue et les valeurs francophones. Le programme soutient une éducation inclusive qui reflète les priorités mondiales, notamment les Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies, en particulier dans les domaines de la santé et de l'éducation.

Les bourses internationales – d'Affaires mondiales Canada¹⁷⁸ sont conçues pour soutenir les étudiant.e.s de haut niveau dans leurs études ou recherches avancées, notamment dans les domaines alignés avec les Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies. Ces bourses visent à attirer des talents internationaux et à renforcer la position du Canada comme un acteur clé dans les domaines de la recherche et de l'innovation mondiales.

Les bourses sont particulièrement orientées vers des secteurs d'études critiques tels que les sciences de l'environnement, la gestion des ressources naturelles, la santé mondiale et l'agriculture durable, tous des domaines directement liés aux ODD (notamment les ODD 13 sur le changement climatique, 15 sur la vie terrestre, et 6 sur l'eau potable et l'assainissement)^[100]. En soutenant des projets de recherche dans ces domaines, le programme contribue au progrès mondial en matière de durabilité et de gestion des ressources naturelles, ce qui est crucial pour relever les défis mondiaux actuels.

Ces bourses favorisent également l'engagement du Canada à partager ses connaissances et à contribuer à des solutions mondiales aux problèmes environnementaux et sociaux urgents. Le programme soutient les projets qui renforcent les capacités de recherche et de développement dans

¹⁷⁸ Gouvernement du Canada. (s.d.). Ministère des Affaires étrangères, Commerce et Développement.

des pays partenaires, tout en consolidant les liens entre les institutions canadiennes et internationales.

Les initiatives provinciales au Canada, – en particulier celles du Québec et de l'Ontario, complètent les programmes nationaux pour soutenir les étudiants internationaux, y compris ceux venant de l'Afrique de l'Ouest.

Le Québec, par exemple, propose des exemptions partielles de frais de scolarité pour les étudiants internationaux, notamment ceux des pays francophones. Ces exemptions sont conçues pour rendre l'accès à l'éducation au Québec plus abordable. Les étudiant.e.s en provenance de pays comme le Sénégal, la Côte d'Ivoire, ou le Mali bénéficient souvent de frais de scolarité réduits¹⁷⁹, qui sont nettement inférieurs à ceux demandés aux étudiants venant d'autres régions du monde. Ce système de tarification différenciée attire de nombreux étudiants d'Afrique de l'Ouest vers les universités québécoises et les Cégeps (Collèges d'enseignement général et professionnel), ce qui contribue à renforcer les liens culturels et linguistiques entre le Québec et les pays francophones d'Afrique.

En plus des exemptions de frais¹⁸⁰, le Québec met également en place des programmes de soutien à l'intégration pour les étudiants internationaux. Ceux-ci incluent des services d'accompagnement linguistique, des programmes d'orientation culturelle, et des bourses spécifiques pour les étudiants étrangers qui permettent de faciliter leur adaptation aux exigences académiques et culturelles du pays.

D'autre part, des politiques facilitant l'obtention de visas étudiants. Parmi ces programmes nous avons le programme direct pour les études (le PDE).

En effet, le *Programme direct pour les études* (PDE) est une initiative phare mise en place par Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC)¹⁸¹ pour faciliter l'accès des étudiants internationaux aux établissements d'enseignement postsecondaire canadiens. Ce programme répond à la demande croissante d'étudiants de pays partenaires souhaitant bénéficier d'une éducation de qualité tout en offrant au Canada une opportunité de diversifier son environnement

¹⁷⁹ Université Laval. (s.d.).

¹⁸⁰ Gouvernement du Québec. (s.d.). *Site officiel du Gouvernement du Québec*. <https://www.quebec.ca>

¹⁸¹ Gouvernement du Canada. (s.d.). *Étudier au Canada*. <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/etudier-canada/>

éducatif. Avec des délais de traitement accélérés et des critères clairs, le PDE joue un rôle crucial dans la stratégie du Canada pour attirer des talents mondiaux.

D'abord, le PDE s'inscrit dans une vision globale visant à consolider le rôle du Canada comme destination d'excellence pour l'éducation. Ce programme reflète plusieurs objectifs stratégiques. Il vise avant tout à simplifier et accélérer le processus d'obtention de permis d'études pour les étudiants qualifiés. En facilitant l'accès à ses institutions, le Canada encourage la mobilité internationale et attire des talents qui contribueront à enrichir son paysage culturel et économique.

Les pays éligibles au PDE partagent souvent des relations bilatérales solides avec le Canada, ce qui permet d'établir un cadre de collaboration mutuellement bénéfique. Ces liens favorisent la création d'un environnement d'apprentissage multiculturel tout en répondant à la demande des étudiants de ces pays pour une éducation de qualité. En contrepartie, le Canada profite de leur expertise et de leurs compétences dans divers domaines prioritaires.

Le PDE repose sur des critères établis pour garantir que seuls les étudiants présentant une forte motivation et une aptitude à réussir leurs études puissent en bénéficier. Cela inclut notamment la présentation d'une lettre d'admission d'un établissement canadien d'enseignement désigné et la démonstration de compétences linguistiques suffisantes en anglais ou en français. Ces conditions visent à créer un système équitable tout en répondant aux besoins académiques et professionnels des étudiants internationaux¹⁸².

Ensuite, le PDE constitue une opportunité unique pour les étudiants internationaux en leur offrant un accès rapide et simplifié à une éducation de qualité. En priorité, il met l'accent sur l'amélioration des délais de traitement des demandes de permis d'études. Contrairement aux procédures classiques qui peuvent prendre plusieurs mois, le PDE permet un traitement en quelques semaines. Cette rapidité réduit le stress administratif et donne aux étudiants plus de temps pour se préparer à leur transition vers la vie au Canada.

L'un des aspects clés du PDE est l'élimination des obstacles financiers potentiels. Les candidats doivent fournir une preuve de ressources financières suffisantes pour couvrir leurs frais de

¹⁸² Gouvernement du Canada. (s.d.). « Étudiants internationaux : informations générales sur les permis d'études ». <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/demandes.html>

subsistance au Canada, garantissant ainsi une expérience étudiante stable. Par ailleurs, la maîtrise d'une des langues officielles du Canada est cruciale, car elle favorise une intégration réussie dans les universités et la communauté locale.

En choisissant d'étudier au Canada via le PDE, les étudiants accèdent à un environnement d'apprentissage innovant, doté d'installations de pointe et de programmes adaptés aux besoins mondiaux. Le système d'éducation canadien, reconnu pour sa qualité, offre une gamme de programmes variés allant des sciences sociales aux technologies de pointe. Les diplômés issus de ces programmes deviennent des professionnels très recherchés, ce qui augmente leurs perspectives de carrière, tant dans leur pays d'origine qu'à l'échelle internationale.

Le PDE joue aussi un rôle dans la construction de liens culturels et académiques solides entre le Canada et les pays partenaires. En attirant des talents de diverses régions, le programme contribue à une meilleure compréhension mutuelle entre les nations et encourage des collaborations durables dans des domaines stratégiques tels que la santé, les sciences de l'environnement et l'économie.

Mais enfin, malgré ses avantages indéniables, le PDE présente certaines limites. L'une des principales critiques concerne la liste restreinte des pays éligibles. Certains pays, notamment en Afrique de l'Ouest comme le Nigeria, le Ghana et la Guinée, ne font pas partie du programme, ce qui exclut de nombreux étudiants qualifiés. Ces exclusions sont souvent perçues comme une barrière pour ces étudiants qui aspirent à bénéficier d'une éducation canadienne¹⁸³.

Un autre aspect limitant du PDE est l'exigence financière. Bien que le certificat de placement garanti assure une stabilité financière pour les étudiants, il peut représenter un obstacle majeur pour ceux issus de milieux modestes. Cette exigence peut être perçue comme discriminatoire et éloigner des talents qui, malgré leur potentiel, ne disposent pas des ressources immédiates pour satisfaire à cette condition.

Mais il est important de noter que le Programme Direct pour les Études (PDE) constitue un levier essentiel pour réaffirmer le rôle du Canada comme une destination d'études mondiale de premier

¹⁸³ Organisation mondiale de l'éducation. (s.d.). « Études à l'étranger : les défis des étudiants africains ». Consulté en 2023.

plan. En facilitant l'accès des étudiants internationaux, il favorise la diversité et l'excellence académiques tout en stimulant les échanges culturels et économiques¹⁸⁴.

Nous avons aussi les exemptions des frais biométriques et la simplification administrative, en effet les démarches administratives liées à l'obtention d'un visa d'études peuvent constituer un défi majeur pour de nombreux étudiants internationaux.

Ces obstacles, qu'ils soient financiers ou bureaucratiques, peuvent limiter l'accès à une éducation de qualité dans des destinations prisées comme le Canada. Dans ce contexte, les initiatives d'exemptions de frais biométriques et de simplification administrative, portées par des programmes comme ceux de Affaires mondiales Canada, jouent un rôle essentiel pour alléger ces contraintes.

Car, d'abord les frais biométriques sont une exigence standard dans le processus de demande de visa ou de permis de séjour pour de nombreux pays, y compris le Canada. Ces frais couvrent le traitement des empreintes digitales et des photographies nécessaires pour garantir la sécurité et l'identification des candidats¹⁸⁵. Bien que justifiés par des raisons de sécurité, ces frais, combinés aux autres coûts administratifs, peuvent représenter une charge financière importante, en particulier pour les familles à revenu modeste issues de pays en développement.

Pour les étudiants internationaux, ces frais viennent s'ajouter aux autres coûts liés à l'éducation, comme les frais de scolarité, le transport, le logement, et les assurances. En conséquence, certaines familles doivent renoncer à ces opportunités faute de moyens financiers suffisants. Cela crée une barrière supplémentaire à l'accès à une éducation internationale, exacerbant les inégalités socio-économiques.

Affaires mondiales Canada, en collaboration avec Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC), reconnaît ces défis et a mis en place des politiques visant à réduire l'impact de ces frais.

¹⁸⁴ Gouvernement du Canada. (s.d.). « Programme de coopération internationale en éducation ». Consulté en 2023, à l'adresse <https://www.international.gc.ca/education/index.aspx?lang=fra>.

¹⁸⁵ Gouvernement du Canada. (s.d.). « Informations sur les frais biométriques et leurs exemptions ». Consulté en 2023, à l'adresse <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/etudier-canada/travail/apres-obtention-diplome/admissibilite.html>.

Ces mesures, qui incluent des exemptions ou des réductions pour certains groupes d'étudiants, permettent de rendre le système plus équitable et inclusif¹⁸⁶.

Aussi les exemptions des frais biométriques sont l'une des initiatives les plus significatives mises en œuvre pour alléger les charges financières des étudiants internationaux. Ces exemptions ciblent souvent des catégories spécifiques, telles que :

- *Les étudiants issus de pays en développement* – reconnaissant les disparités économiques mondiales, le Canada offre des réductions ou des exonérations pour les candidats provenant de pays où le revenu moyen par habitant est faible.
- *Les bénéficiaires de programmes de bourses* – les étudiants ayant obtenu des bourses d'études internationales, comme celles proposées par Affaires mondiales Canada ou le Programme canadien de bourses de la Francophonie (PCBF), peuvent être exemptés des frais biométriques.
- Les candidats à des programmes prioritaires : Les domaines alignés sur les Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies, tels que la santé, les sciences environnementales ou l'éducation, bénéficient souvent de soutiens supplémentaires¹⁸⁷. Ces mesures sont complétées par des initiatives de simplification administrative. Parmi celles-ci, on peut citer:
- *Le Programme Direct pour les Études (PDE)* – comme nous l'avons évoqué ci-haut ce programme accélère le traitement des demandes de permis d'études pour les étudiants répondant à des critères spécifiques. En réduisant les délais et en éliminant certaines étapes complexes, le PDE facilite l'accès à une éducation de qualité.
- *Les plateformes en ligne optimisées* – les candidats peuvent désormais soumettre leurs documents, suivre leurs demandes, et recevoir des mises à jour en temps réel grâce à des systèmes numériques avancés. Cela réduit le besoin de déplacements coûteux pour soumettre des documents en personne.
- *La réduction des documents requis* – pour simplifier le processus, certaines exigences documentaires ont été allégées, notamment pour les étudiants bénéficiant de partenariats bilatéraux entre le Canada et leurs pays d'origine¹⁸⁸.

Ces initiatives ont un impact considérable sur l'accessibilité des études au Canada. En réduisant les frais biométriques, les familles économisent des ressources qui peuvent être réaffectées à d'autres dépenses essentielles, telles que le logement ou les matériels scolaires. De plus, la simplification administrative diminue le stress lié aux démarches complexes, permettant aux étudiants de se concentrer pleinement sur leur préparation académique.

¹⁸⁶ Bourses de la Francophonie. (s.d.). « Bourses d'études de la Francophonie ». Consulté en 2023, à l'adresse <https://www.boursesfrancophonie.ca/>.

¹⁸⁷ Éducation Canada. (s.d.). « Étudier au Canada ». Consulté en 2023, à l'adresse <https://www.educanada.ca/>.

¹⁸⁸ Gouvernement du Canada. (s.d.). « Les programmes de soutien pour les étudiants internationaux ». Consulté en 2023, à l'adresse <https://www.international.gc.ca/>.

Cependant, nous constatons que des défis subsistent. Parmi ceux-ci, on peut souligner de manière non-exhaustive les éléments suivants.

La portée limitée des exemptions – toutes les familles à revenu modeste ne peuvent pas bénéficier des exemptions, car les critères d'éligibilité restent stricts. Cela exclut potentiellement certains étudiants talentueux qui ne répondent pas aux exigences actuelles.

Le manque de communication – certains candidats ne sont pas suffisamment informés des initiatives existantes. Une meilleure diffusion des informations pourrait accroître l'utilisation de ces mesures.

Les barrières technologiques – bien que les plateformes numériques aient simplifié les processus, elles restent inaccessibles pour certains candidats issus de régions où l'accès à Internet est limité.

Les exemptions des frais biométriques et la simplification administrative représentent des avancées majeures pour réduire les obstacles à l'éducation internationale. Ces initiatives, soutenues par des programmes comme ceux de Affaires mondiales Canada, témoignent de l'engagement du Canada envers l'équité et l'inclusion¹⁸⁹.

A ceci s'ajoute en fin de compte le programme du *Permis de Travail Post-Diplôme* (PTPD) qui est une initiative phare du gouvernement canadien visant à offrir aux diplômés internationaux une occasion précieuse de mettre en pratique leurs compétences académiques dans un environnement professionnel canadien¹⁹⁰. Ce programme représente non seulement une transition naturelle de la salle de classe au milieu de travail, mais aussi un pont essentiel pour les étudiants internationaux souhaitant construire un avenir professionnel au Canada. Grâce à son cadre inclusif et flexible, le PTPD joue un rôle déterminant dans l'attractivité du Canada en tant que destination éducative et professionnelle de choix.

En effet, le PTPD est un permis de travail ouvert qui permet aux diplômés d'un établissement d'enseignement désigné (EED) au Canada de travailler pour n'importe quel employeur, dans

¹⁸⁹ Statistique Canada. (s.d.). « Statistique Canada ». Consulté en 2023, à l'adresse <https://www.statcan.gc.ca/>.

¹⁹⁰ Gouvernement du Canada. (s.d.). « Permis de travail post-diplôme : À propos du programme ». Site officiel d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC). Consulté en 2023, à l'adresse <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/etudier-canada/travail/apres-obtention-diplome/au-sujet.html>.

n'importe quelle province ou territoire du pays. Cette initiative s'inscrit dans la volonté du Canada d'attirer et de retenir des talents internationaux hautement qualifiés. Les diplômés qui bénéficient de ce permis ont ainsi l'opportunité d'acquérir une expérience professionnelle canadienne précieuse, qui peut également contribuer à leur admissibilité à la résidence permanente par le biais de programmes tels que l'Entrée express ou le Programme des candidats des provinces¹⁹¹.

Ce permis offre une grande flexibilité aux diplômés, car il n'est pas lié à un employeur spécifique. Contrairement aux permis de travail fermés, le PTPD donne aux détenteurs la liberté de changer d'employeur ou de secteur d'activité en fonction de leurs aspirations professionnelles et des opportunités disponibles. Cette souplesse reflète l'engagement du Canada envers l'inclusion et la diversité dans son marché du travail.

Le PTPD est également un outil stratégique pour répondre aux besoins économiques du Canada. En permettant aux diplômés internationaux de contribuer activement à l'économie canadienne, le programme favorise l'innovation, stimule la croissance et soutient les secteurs en pénurie de main-d'œuvre. De plus, il encourage les diplômés à rester au Canada à long terme, renforçant ainsi les liens culturels et économiques entre le Canada et leurs pays d'origine.

Aussi, le Permis de Travail Post-Diplôme offre de nombreux avantages aux étudiants internationaux qui ont choisi le Canada comme destination éducative. En premier lieu, il leur permet d'acquérir une expérience professionnelle précieuse qui complète leur formation académique. Travailler au Canada après l'obtention de leur diplôme leur donne l'occasion de développer des compétences pratiques et de renforcer leur employabilité sur le marché du travail mondial.

Un autre avantage significatif du PTPD est qu'il simplifie le processus d'immigration pour les diplômés souhaitant devenir résidents permanents. L'expérience professionnelle acquise grâce à ce permis est souvent un critère clé dans les systèmes de points utilisés par des programmes tels que l'Entrée express. En accumulant une expérience de travail canadienne, les diplômés augmentent

¹⁹¹ Universités Canada. (s.d.). « Les avantages du PTPD pour les étudiants internationaux ». Consulté en 2023, à l'adresse <https://www.univcan.ca/fr/>.

leurs chances d'obtenir la résidence permanente et, par conséquent, de s'établir durablement au Canada.

Il contribue à l'intégration culturelle et sociale des diplômés internationaux. En travaillant aux côtés de collègues canadiens et issus d'autres horizons, ils découvrent la diversité et la richesse culturelle du Canada. Cette expérience favorise également l'apprentissage mutuel et le renforcement des compétences interculturelles, qui sont de plus en plus recherchées dans le monde professionnel.

Enfin, le PTPD est une opportunité pour les diplômés d'explorer différentes carrières et de découvrir leurs aspirations professionnelles. La possibilité de travailler dans divers secteurs leur permet d'élargir leurs horizons et d'affiner leurs projets de carrière. Ce parcours, bien que parfois semé d'embûches, constitue une étape formatrice dans leur développement personnel et professionnel, de plus, le Permis de Travail Post-Diplôme est un outil précieux pour les diplômés internationaux qui souhaitent transformer leur expérience académique canadienne en une opportunité professionnelle enrichissante. En offrant une passerelle entre l'éducation et l'emploi, ce programme contribue à renforcer l'attractivité du Canada en tant que destination d'études et de carrière.

1.2. Québec : Exemptions de frais de scolarité, cours de français

Dans un contexte où la mobilité internationale des étudiants devient un enjeu crucial pour l'éducation et les relations internationales, le Québec se distingue par des initiatives novatrices et inclusives. Parmi celles-ci, les exemptions de frais de scolarité offertes aux étudiants internationaux, notamment issus de pays francophones, constituent une opportunité exceptionnelle. Ces mesures, combinées à des programmes d'apprentissage du français, témoignent de l'engagement de la province à soutenir les talents étrangers tout en renforçant son identité francophone.

Ces dispositifs jouent un rôle clé dans l'accessibilité des études au Québec, tout en favorisant l'intégration culturelle et académique des étudiants internationaux. En mettant en avant ces initiatives, le Québec renforce son attractivité comme destination d'études et valorise son identité francophone sur la scène internationale. Ils sont entre autres les exemptions de frais de scolarités et les cours de français.

1.3. Les exemptions de frais de scolarité supplémentaires pour les étudiants internationaux par le Québec

Le Québec en effet, se distingue dans le paysage mondial de l'éducation par son engagement à promouvoir l'accessibilité et la diversité dans ses établissements d'enseignement supérieur. Une des mesures phares de cette politique est l'exemption des frais de scolarité supplémentaires pour certains étudiants internationaux. Ces exemptions permettent à ces étudiants de bénéficier des mêmes avantages que les résidents québécois, rendant ainsi l'éducation de haute qualité plus accessible¹⁹². Ce dispositif reflète non seulement la volonté du Québec de renforcer ses liens avec d'autres nations, mais aussi de cultiver un environnement académique riche et multiculturel. Le Québec, grâce à cette mesure, se positionne comme une destination privilégiée pour les étudiants internationaux. L'exemption des frais supplémentaires élimine une barrière financière majeure, permettant à un plus grand nombre d'étudiants talentueux de considérer le Québec comme une option viable pour leurs études. Ce dispositif attire particulièrement ceux qui recherchent une formation de haut niveau dans un cadre accessible et inclusif¹⁹³. En offrant cette opportunité, le Québec renforce également son attractivité auprès des chercheurs et des enseignants. En effet, la présence d'une communauté étudiante internationale dynamique contribue à la renommée et à la compétitivité des universités québécoises. Ces institutions deviennent ainsi des pôles d'excellence reconnus, capables d'attirer les meilleurs talents académiques et professionnels.

Les exemptions de frais de scolarité s'inscrivent dans une vision d'équité qui vise à démocratiser l'accès à l'éducation supérieure. Cette politique met particulièrement l'accent sur l'inclusion des étudiants issus de milieux socio-économiques modestes. En leur offrant la possibilité de poursuivre leurs études sans le poids financier des frais élevés, le Québec favorise la diversité sur ses campus tout en permettant à ces étudiants de se concentrer pleinement sur leur apprentissage. Cette mesure s'accompagne d'un soutien administratif et académique pour assurer la réussite des étudiants internationaux. Les universités québécoises mettent en place des services d'accueil, d'orientation et de mentorat pour aider ces étudiants à s'adapter à leur nouvel environnement. Ces initiatives

¹⁹² Ministère de l'Enseignement supérieur. (s.d.). *Politiques et programmes sur les exemptions des frais de scolarité pour étudiants internationaux*. Consulté en 2023, à l'adresse <https://www.quebec.ca/>.

¹⁹³ UNESCO. (s.d.). *Rapports sur l'impact des politiques éducatives internationales, notamment dans la francophonie*. Consulté en 2023, à l'adresse <https://www.unesco.org/>.

renforcent non seulement leur intégration, mais également leur sentiment d'appartenance à la communauté universitaire.

Au-delà de l'éducation, les exemptions de frais de scolarité ont un impact notable sur le plan économique et culturel. En attirant des étudiants internationaux, le Québec stimule son économie locale, notamment dans les secteurs de l'hébergement, de la restauration et des services. Ces étudiants contribuent également à la vitalité des communautés locales en participant à des activités culturelles et sociales, enrichissant ainsi le tissu multiculturel de la société québécoise. Sur le plan culturel, cette politique favorise un dialogue interculturel enrichissant. Les interactions entre étudiants locaux et internationaux créent un environnement propice à l'échange d'idées et de perspectives. Ces échanges renforcent la compréhension mutuelle et la collaboration, des éléments essentiels dans un monde globalisé¹⁹⁴.

Malgré ses nombreux avantages, le système d'exemptions de frais de scolarité présente certains défis. Par exemple, la sélection des étudiants bénéficiaires peut être perçue comme restrictive, car elle est souvent limitée à des pays ayant des accords spécifiques avec le Québec. Cela exclut de facto des étudiants provenant de régions non éligibles, bien qu'ils puissent avoir un potentiel académique élevé. De plus, bien que les exemptions réduisent considérablement le coût des études, d'autres frais, tels que l'hébergement, les livres et les assurances, restent à la charge des étudiants. Ces coûts peuvent encore représenter un obstacle pour certains, notamment ceux issus de pays à faible revenu. Des efforts pourraient être déployés pour élargir l'accès à des bourses complémentaires ou à des programmes d'aide financière

1.4. L'offre de cours de français pour une intégration réussie aux étudiant.es internationaux par le Québec

Le français occupe une place centrale dans l'identité culturelle et sociale du Québec¹⁹⁵. En tant que langue officielle et pilier de la vie quotidienne, il constitue également un vecteur essentiel

¹⁹⁴ Érudit. (s.d.). *Articles scientifiques et statistiques sur les retombées économiques des étudiants internationaux au Québec*. Consulté en 2023, à l'adresse <https://www.erudit.org/>.

¹⁹⁵ Gagnon, P. (2022). *L'intégration linguistique au Québec*. Éditions Universitaires.

d'intégration pour les nouveaux arrivants, en particulier les étudiants internationaux¹⁹⁶. Pour garantir leur réussite tant sur le plan académique que social, le Québec propose une offre variée et accessible de cours de français, s'inscrivant dans une stratégie globale d'accueil et d'intégration.

D'abord, la maîtrise de la langue française représente un enjeu crucial pour les étudiants internationaux qui choisissent de poursuivre leurs études au Québec. Non seulement elle est indispensable pour suivre les cours universitaires et interagir avec les professeurs, mais elle joue également un rôle clé dans l'établissement de liens sociaux et professionnels. Comprendre et parler le français permet aux étudiants de s'impliquer pleinement dans la vie communautaire et culturelle, facilitant ainsi leur adaptation et leur intégration dans la société québécoise¹⁹⁷. Pour répondre à ce besoin, le Québec a mis en place des programmes spécifiques visant à enseigner le français comme langue seconde. Ces programmes s'adressent aussi bien aux débutants qu'à ceux qui possèdent déjà une certaine maîtrise de la langue, offrant des parcours adaptés à chaque niveau de compétence¹⁹⁸.

Ensuite, l'offre de cours de français au Québec se distingue par sa diversité et son accessibilité. Les universités, collèges et organismes communautaires proposent des formations linguistiques qui répondent aux besoins spécifiques des étudiants internationaux. Ces cours sont généralement divisés en plusieurs niveaux, allant des bases grammaticales et lexicales jusqu'aux compétences avancées en communication écrite et orale¹⁹⁹.

En milieu universitaire, les étudiants peuvent bénéficier de cours de français intégrés à leur programme d'études. Ces formations sont conçues pour leur permettre de développer les compétences nécessaires à la compréhension des contenus académiques et à la rédaction de travaux universitaires. De plus, des ateliers pratiques et des séances de tutorat sont souvent organisés pour offrir un soutien supplémentaire²⁰⁰. Parallèlement, des organismes communautaires jouent un rôle crucial dans l'enseignement du français aux étudiants internationaux. Ces organisations proposent des cours gratuits ou à faible coût, ainsi que des activités d'immersion culturelle qui permettent aux apprenants de pratiquer le français dans des contextes réels. Ces initiatives favorisent non

¹⁹⁶ Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration. (2020). *Rapport sur l'intégration linguistique des nouveaux arrivants au Québec*. Gouvernement du Québec.

¹⁹⁷ *Ibid.* (148)

¹⁹⁸ Université de Montréal. (2023). *Programme de francisation pour étudiants internationaux*. www.umontreal.ca/francisation.

¹⁹⁹ Gagnon, P. (2022). *L'intégration linguistique au Québec*. Éditions Universitaires

²⁰⁰ Tremblay, L. (2021). *Les défis de l'apprentissage du français comme langue seconde*. Presses de Montréal

seulement l'apprentissage de la langue, mais aussi la création de liens sociaux et l'intégration au sein de la communauté locale.

Enfin, apprendre une langue ne se limite pas à l'acquisition de règles grammaticales et de vocabulaire. Pour les étudiants internationaux, l'immersion dans la culture québécoise constitue un élément clé de leur apprentissage linguistique.

Le Québec encourage cette approche en organisant diverses activités qui allient apprentissage du français et découverte culturelle. Parmi ces initiatives, on trouve des échanges linguistiques entre étudiants locaux et internationaux, des visites guidées de lieux historiques, et des ateliers sur les traditions et pratiques culturelles québécoises. Ces expériences permettent aux étudiants de mettre en pratique leurs compétences linguistiques tout en découvrant les particularités du mode de vie québécois. Les stages en milieu de travail représentent également une opportunité précieuse pour les étudiants de perfectionner leur français. Ces stages, souvent intégrés aux programmes d'études, leur offrent une expérience professionnelle concrète tout en leur permettant de s'immerger dans un environnement francophone. Cette combinaison d'apprentissage linguistique et d'expérience professionnelle renforce leur employabilité tout en favorisant leur intégration à long terme²⁰¹.

Les institutions québécoises jouent un rôle fondamental dans la promotion de l'apprentissage du français. Les universités et collèges offrent non seulement des cours, mais également des ressources pédagogiques variées, telles que des centres d'apprentissage des langues, des bibliothèques spécialisées, et des plateformes numériques interactives.

Ces ressources permettent aux étudiants d'apprendre à leur rythme et selon leurs besoins spécifiques. Par exemple, les centres d'apprentissage des langues proposent des outils multimédias, des logiciels interactifs et des exercices en ligne pour compléter les cours traditionnels. De plus, les bibliothèques universitaires mettent à disposition des ouvrages et des supports pédagogiques spécialement conçus pour l'enseignement du français langue seconde²⁰². En outre, les gouvernements provincial et fédéral soutiennent activement ces initiatives à travers des financements et des partenariats. Ce soutien se traduit par la mise en place de programmes

²⁰¹ Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration. (2020). *Rapport sur l'intégration linguistique des nouveaux arrivants au Québec*. Gouvernement du Québec.

²⁰² Université de Montréal. (2023). *Programme de francisation pour étudiants internationaux*. www.umontreal.ca/francisation.

d'incitation, tels que des subventions pour les cours de français et des bourses destinées aux étudiants internationaux qui s'engagent à apprendre la langue.

Mais parfois nous constatons que, malgré les nombreuses initiatives en place, l'apprentissage du français peut représenter un défi pour certains étudiants internationaux. Les différences culturelles, les difficultés d'adaptation au système éducatif québécois, et la complexité de la langue elle-même peuvent constituer des obstacles²⁰³.

Cependant, l'offre de cours de français au Québec constitue un élément central de la stratégie d'intégration des étudiants internationaux. En leur permettant d'acquérir les compétences linguistiques nécessaires à leur réussite académique, professionnelle et sociale, ces initiatives contribuent à renforcer le rôle du Québec en tant que destination d'études accueillante et inclusive.

2. Les initiatives actuelles des autres acteurs

Outre les efforts des gouvernements, plusieurs autres acteurs s'engagent activement pour pallier les lacunes dans l'accès au droit à l'éducation pour les étudiant.e.s internationaux. Les établissements d'enseignement supérieur jouent un rôle clé en proposant des programmes spécifiques, tels que des bourses d'excellence, des cours de langue adaptés, et des centres de soutien pour l'intégration académique et culturelle. Les organisations non gouvernementales (ONG), comme le Bureau canadien de l'éducation internationale (BCEI)²⁰⁴, lancent des initiatives visant à sensibiliser aux défis des étudiants étrangers et à promouvoir des politiques inclusives. Les associations étudiantes, quant à elles, agissent comme intermédiaires pour représenter les besoins des étudiants auprès des décideurs et fournir des services de mentorat et de soutien. Enfin, les organismes internationaux, comme l'UNESCO, promeuvent des standards globaux pour l'équité dans l'éducation, encourageant les échanges et la reconnaissance des diplômes entre pays. Ces initiatives, bien que variées, partagent un objectif commun : atténuer les obstacles structurels et renforcer l'effectivité du droit à l'éducation pour les étudiant.e.s internationaux.

²⁰³ Tremblay, L. (2021). *Les défis de l'apprentissage du français comme langue seconde*. Presses de Montréal.

²⁰⁴ Bureau canadien de l'éducation internationale (BCEI). (2021). *Statistiques sur les étudiants internationaux au Canada*. Ottawa : BCEI.

2.1. Les universités

Les universités occupent une place centrale dans la réalisation du droit à l'éducation pour les étudiant.e.s internationaux. En tant qu'institutions d'enseignement supérieur, elles ne se contentent pas de fournir un cadre d'apprentissage, mais jouent également un rôle stratégique dans l'intégration sociale, culturelle et économique de ces étudiant.e.s. Face aux divers obstacles à l'effectivité du droit à l'éducation tels que les frais de scolarité élevés, les barrières linguistiques et le manque de reconnaissance des diplômes étrangers les universités mettent en place des initiatives pour répondre aux besoins de cette population étudiante.

D'abord, les frais de scolarité constituent l'un des principaux obstacles pour les étudiant.e.s internationaux. Reconnaisant ce problème, de nombreuses universités offrent des programmes de bourses et de subventions destinés à réduire le fardeau financier. Par exemple:

L'université de Laval qui propose des bourses d'excellence pour les étudiant.e.s internationaux – comme le programme "Cité Internationale" qui vise à soutenir les étudiants ayant des résultats académiques exceptionnels ²⁰⁵

L'université de Montréal (UDEM) a instauré un programme de bourses de réduction des droits de scolarité pour les étudiants venant de l'étranger – permettant une diminution significative des frais comparés aux taux habituels ²⁰⁶.

Cependant, ces programmes restent souvent insuffisants face au nombre croissant d'étudiant.e.s internationaux, et les critères d'éligibilité peuvent exclure une partie de la population étudiante qui en aurait besoin. Il est donc crucial pour les universités de diversifier leurs sources de financement et d'élargir l'accès à ces aides.

Puis les universités ont instauré un soutien linguistique constitué d'un programme d'apprentissage et d'adaptation en effet, pour les étudiant.e.s internationaux, la maîtrise de la langue d'enseignement est un prérequis essentiel à la réussite académique. Au Québec, où le français est

²⁰⁵ Université Laval. *Programme Cité Internationale : Bourses d'excellence*. Québec : Université Laval. Consulté à l'adresse : www.ulaval.ca.

²⁰⁶ Université de Montréal. *Réduction des frais de scolarité pour les étudiants internationaux*. Montréal : Université de Montréal. Consulté à l'adresse : www.umontreal.ca.

la langue officielle, les universités ont mis en place divers programmes pour favoriser l'intégration linguistique par exemple :

L'Université du Québec à Montréal (UQAM) – qui offre des cours intensifs de français pour les étudiant.e.s internationaux avant le début de leurs études, ainsi que des ateliers linguistiques tout au long de l'année.

L'Université McGill bien qu'étant une université anglophone propose des programmes pour aider ses étudiants internationaux à apprendre le français, facilitant ainsi leur intégration à la société québécoise²⁰⁷.

Cependant, ces initiatives, bien que pertinentes, doivent être accompagnées de ressources pédagogiques adaptées, comme l'intégration de supports bilingues ou le recours à des tuteurs linguistiques.

Ensuite, les universités reconnaissent que l'intégration sociale est un élément clé pour la réussite éducative des étudiant.e.s internationaux. Des programmes d'accompagnement ont été créés pour répondre à leurs besoins spécifiques ces programmes sont les suivants :

Le programmes de mentorat, de nombreuses institutions – comme l'Université Concordia, organisent des systèmes de mentorat où des étudiants locaux accompagnent les étudiant.e.s internationaux pour les aider à s'adapter à la vie universitaire et sociale²⁰⁸.

Les réseaux étudiants, des initiatives telles que le « Carrefour Québec International » de l'Université de Sherbrooke – qui offre des espaces de rencontre et d'échange entre étudiant.e.s locaux et internationaux, favorisant la création de liens interculturels²⁰⁹.

Mais ces dispositifs, bien que bénéfiques, doivent s'élargir pour inclure un soutien psychologique et des activités communautaires qui permettent de répondre aux enjeux de santé mentale souvent liés à l'isolement.

²⁰⁷ McGill University. *Language Training Programs for International Students*. Montréal : McGill University. Consulté à l'adresse : www.mcgill.ca.

²⁰⁸ Université Concordia. *Mentorship Programs for International Students*. Montréal : Université Concordia. Consulté à l'adresse : www.concordia.ca.

²⁰⁹ Université de Sherbrooke. *Carrefour Québec International : Programme d'intégration interculturelle*. Sherbrooke : Université de Sherbrooke.

Et enfin, la reconnaissance des diplômes et les partenariats académiques en effet, la reconnaissance des diplômes étrangers reste une question cruciale pour les étudiant.e.s internationaux. Certaines universités collaborent avec des partenaires académiques à l'étranger pour faciliter cette reconnaissance ces programmes sont entre autres :

Le programmes de double diplôme – en effet l'Université de Montréal et l'Université Cheikh Anta Diop au Sénégal ont mis en place des programmes conjoints permettant aux étudiants d'obtenir un diplôme reconnu dans les deux pays²¹⁰.

Les accords de mobilité internationale – des institutions comme Polytechnique Montréal signe des accords bilatéraux pour favoriser la mobilité des étudiants et garantir la reconnaissance des crédits obtenus à l'étranger.

Les universités jouent un rôle fondamental dans la mise en œuvre du droit à l'éducation pour les étudiant.e.s internationaux. En investissant dans des programmes de soutien financier, linguistique, social et académique, elles contribuent à réduire les inégalités et à créer un environnement propice à la réussite. Cependant, ces efforts doivent être renforcés et harmonisés pour garantir une égalité d'accès et une inclusivité accrue.

2.2 Les Organisations non gouvernementales (ONG)

Les organisations non gouvernementales (ONG) jouent un rôle essentiel dans la promotion et la défense du droit à l'éducation, notamment pour les étudiant.e.s internationaux. Leur action se concentre souvent sur le soutien aux populations vulnérables, la réduction des inégalités et la création de partenariats pour faciliter l'accès à l'éducation. Dans le contexte des étudiant.e.s internationaux, les ONG interviennent à plusieurs niveaux : assistance financière, programmes de mentorat, sensibilisation aux droits et plaidoyer auprès des décideurs politiques. Leur contribution vient compléter celle des gouvernements et des universités, en adoptant une approche de terrain qui tient compte des réalités sociales, économiques et culturelles des bénéficiaires.

D'abord les ONG favorisent la réduction des barrières financières en effet, Les frais de scolarité sont souvent prohibitifs pour les étudiant.e.s internationaux, en particulier ceux provenant de

²¹⁰ Université de Montréal et Université Cheikh Anta Diop. (2023). *Programmes conjoints et partenariats académiques*. Dakar: UCAD/UdeM.

régions économiquement défavorisées. Pour pallier cette difficulté, de nombreuses ONG offrent des bourses d'études:

Le World University Service of Canada (WUSC) qui par exemple propose le *Student Refugee Program (SRP)*, qui permet à des étudiants réfugiés d'accéder à l'enseignement supérieur au Canada. En 2023, ce programme a soutenu plus de 150 étudiant.e.s à travers le pays²¹¹

Et le Education Above All (EAA) basée au Qatar, qui finance des bourses pour les étudiant.e.s internationaux issus de zones de conflit, facilitant leur inscription dans des universités partenaires en Amérique du Nord et en Europe²¹²

En plus des bourses, certaines ONG mettent en place des fonds d'urgence pour aider les étudiant.e.s internationaux confrontés à des difficultés imprévues, comme la perte de financement ou des crises personnelles. Comme The Global Student Emergency Fund créé par l'ONG *Scholars at Risk* qui aide les étudiant.e.s internationaux à poursuivre leurs études en cas de crises majeures²¹³.

Ensuite les ONG assurent le soutien social et académique des étudiants internationaux en effet, les ONG jouent un rôle crucial dans ce domaine en développant des programmes de mentorat. Car pour s'adapter à un nouveau contexte académique et culturel, les étudiant.e.s internationaux ont souvent besoin d'un accompagnement personnalisé, comme International Student Support Network (ISSN) qui organise des jumelages entre étudiants locaux et internationaux, favorisant ainsi une intégration harmonieuse dans les universités canadienne²¹⁴. Notons que ce type de mentorat aide les étudiant.e.s à surmonter les défis liés à l'isolement social et culturel.

Et les ONG reconnaissent également l'importance de la santé mentale pour la réussite académique. Elles proposent des services de counseling adaptés aux besoins des étudiant.e.s internationaux. Comme le Mental Health Without Borders (MHWB) offre des consultations multilingues en ligne

²¹¹ World University Service of Canada (WUSC). *Student Refugee Program Annual Report*. Consulté en 2023. Disponible à : <https://www.wusc.ca/>

²¹² Education Above All. *Scholarships for Students in Conflict Zones*. Consulté en 2023. Disponible à : <https://www.educationaboveall.org/>

²¹³ Scholars at Risk. *Protection for Threatened Scholars*. Consulté en 2023. Disponible à : <https://www.scholarsatrisk.org/>

²¹⁴ International Student Services Network (ISSN). *Mentoring Programs for International Students*. Consulté en 2023. Disponible à : <https://www.issn.org/>

pour les étudiant.e.s internationaux, leur permettant d'accéder à un soutien psychologique, quelle que soit leur localisation²¹⁵.

Enfin les ONG plaident pour les politiques éducatives inclusives en effet, les ONG participent à la sensibilisation aux droits des étudiant.e.s internationaux, elles s'investissent également dans le plaidoyer pour des politiques éducatives inclusives. Leur travail consiste à sensibiliser les décideurs politiques aux défis rencontrés par les étudiant.e.s internationaux.

Par exemple, International Education Advocates (IEA) milite pour réduire les frais de scolarité pour les étudiant.e.s issus de pays en développement et simplifier les processus de reconnaissance des diplômes étrangers²¹⁶.

Aussi les ONG participent à la réduction des barrières administratives, elles collaborent avec les gouvernements et les universités pour simplifier les démarches administratives liées aux visas, aux inscriptions et aux permis de travail. Comme Open Doors for Education (ODE) facilite ces démarches en collaborant directement avec des ambassades et des universités partenaires²¹⁷.

Les ONG jouent un rôle fondamental dans l'effectivité du droit à l'éducation pour les étudiant.e.s internationaux. Grâce à leurs initiatives financières, sociales et politiques, elles permettent de réduire les obstacles structurels et de favoriser l'intégration académique et sociale.

2.3. Les associations étudiantes.e. s

Les associations étudiantes jouent un rôle central dans l'effectivité du droit à l'éducation des étudiants ouest-africains au Québec. En effet, ces associations assurent un soutien académique, administratif, financier, social et politique essentiel, facilitant ainsi l'adaptation et la réussite de ces étudiants dans un contexte universitaire parfois complexe.

Tout d'abord, sur le plan académique, les associations étudiantes mettent en place plusieurs dispositifs pour aider les nouveaux arrivants à s'adapter aux exigences du système éducatif

²¹⁵ Mental Health and Wellness Bureau (MHWB). *Counseling Services for International Students*. Consulté en 2023. Disponible à : <https://www.mhwb.org/>

²¹⁶ Inclusive Education Advocates (IEA). *Advocacy for Inclusive Education Policies*. Consulté en 2023. Disponible à : <https://www.ieadvocates.org/>

²¹⁷ Open Doors for Education (ODE). *Simplifying Visa Processes for International Students*. 2022. Disponible à : <https://www.opendoorsforeducation.org/>

québécois. Le tutorat et le mentorat sont des initiatives phares dans ce domaine : des étudiants plus expérimentés accompagnent les nouveaux étudiants, leur expliquant les attentes académiques, les méthodes de travail et les systèmes de notation. Cela permet aux étudiants ouest-africains de mieux comprendre les spécificités du système et de s'y intégrer plus rapidement. En outre, certaines associations offrent un accès à des ressources pédagogiques telles que le partage de notes, des groupes d'étude et des conférences, visant à aider les étudiants à mieux appréhender les contenus des cours. À cet égard, l'Association des Étudiants Africains de l'UQAM (AEAUQAM) se distingue en organisant des séances de tutorat et d'échange qui permettent d'adopter des méthodes d'apprentissage adaptées au contexte universitaire québécois.

Ensuite, sur le plan administratif et financier, les étudiants internationaux se heurtent à des démarches complexes et des frais de scolarité élevés. Pour y remédier, les associations étudiantes offrent un soutien précieux. Elles informent les étudiants sur les démarches administratives, telles que l'obtention ou le renouvellement des visas et permis d'études, ainsi que l'accès aux soins de santé. De plus, ces associations aident les étudiants à rechercher des financements, en les orientant vers les bourses disponibles et en les soutenant dans la constitution de leurs dossiers. À cet égard, certaines associations militent également pour des mesures d'allègement financier, comme la réduction des frais de scolarité. Un exemple concret de cet engagement est l'Union étudiante du Québec (UEQ), qui mène des actions en faveur de frais de scolarité plus accessibles pour les étudiants internationaux.

Sur le plan culturel et social, les associations étudiantes facilitent également l'intégration des étudiants ouest-africains dans leur nouveau milieu. Elles organisent divers événements culturels, tels que des fêtes, des conférences ou des journées africaines, permettant ainsi aux étudiants de célébrer leur patrimoine culturel tout en tissant des liens avec d'autres communautés universitaires. Ces événements sont des occasions privilégiées pour favoriser l'échange et la compréhension mutuelle. Par ailleurs, elles encouragent la création de réseaux de soutien en organisant des rencontres entre nouveaux et anciens étudiants, leur permettant de partager leurs expériences et d'échanger sur les défis rencontrés. L'Association des Étudiants Burkinabés de Montréal, par exemple, organise des événements pour promouvoir la culture burkinabé et favoriser les interactions entre étudiants. En outre, des activités sociales et sportives sont mises en place pour lutter contre l'isolement et encourager les interactions entre étudiants. Ces initiatives contribuent à créer un environnement d'apprentissage inclusif et solidaire.

Enfin, les associations étudiantes jouent un rôle décisif dans la défense des droits des étudiants ouest-africains. Elles militent activement pour l'égalité des chances, notamment en revendiquant une meilleure reconnaissance des diplômes obtenus en Afrique de l'Ouest. Elles s'opposent également à la discrimination, en dénonçant les inégalités d'accès au logement, à l'emploi, et aux autres services de base. De plus, ces associations sont des interlocuteurs privilégiés dans les discussions avec les instances universitaires et gouvernementales, où elles participent à l'élaboration de politiques qui influencent les conditions de vie des étudiants internationaux. Ainsi, leur influence s'étend au-delà des campus, contribuant à faire évoluer les pratiques et à améliorer les conditions de vie des étudiants.

En clair les associations étudiantes sont des acteurs essentiels dans l'effectivité du droit à l'éducation des étudiants ouest-africains au Québec. Grâce à leurs initiatives sur les plans académique, administratif, social et politique, elles facilitent leur intégration et contribuent à leur réussite. Il est donc impératif de renforcer leur rôle et d'encourager une collaboration accrue entre ces associations et les institutions universitaires, afin d'assurer un soutien optimal aux étudiants internationaux et de favoriser leur épanouissement tout au long de leur parcours académique.

2.4. Les entreprises

Les entreprises jouent un rôle essentiel dans la promotion de l'éducation des étudiant.e.s internationaux en provenance d'Afrique de l'Ouest. Dans un contexte marqué par des défis financiers, sociaux et académiques, ces acteurs économiques interviennent de diverses manières pour soutenir ces étudiant.e.s. Qu'il s'agisse de l'octroi de bourses, du développement de partenariats avec les universités, ou encore de la mise en place de programmes de stages et de mentorat, les entreprises participent activement à la construction de parcours éducatifs et professionnels inclusifs. Leur engagement ne se limite pas au soutien financier, mais s'étend également à l'intégration des étudiant.e.s dans le marché du travail et à la valorisation de leurs compétences dans un monde en pleine globalisation. Cette dimension économique et sociale fait des entreprises des partenaires incontournables dans l'amélioration de l'accès à une éducation équitable pour les étudiant.e.s ouest-africains à l'étranger.

Les étudiant.e.s internationaux provenant d'Afrique de l'Ouest représentent une part croissante des jeunes qui cherchent à acquérir une éducation de qualité dans des pays comme le Canada, notamment au Québec. Toutefois, ces étudiant.e.s font face à des défis significatifs, notamment des

obstacles financiers, une reconnaissance limitée de leurs compétences et des difficultés d'intégration sur le marché du travail. Dans ce contexte, les entreprises jouent un rôle crucial pour pallier ces difficultés et faciliter l'accès à une éducation inclusive et équitable. Par le biais de programmes de bourses, de partenariats avec des universités, de stages, de mentorat et d'autres initiatives, elles contribuent non seulement à réduire les barrières à l'éducation, mais aussi à renforcer la capacité des étudiant.e.s ouest-africains à s'insérer dans le marché du travail globalisé.

D'abord ses entreprises offrent des bourses. En effet, les frais de scolarité élevés et le coût de la vie à l'étranger représentent des obstacles majeurs pour les étudiant.e.s internationaux ouest-africains. Les bourses d'études offertes par les entreprises répondent à ce besoin en réduisant considérablement le fardeau financier. Ces initiatives permettent à ces étudiant.e.s de poursuivre leurs études sans les contraintes liées aux coûts excessifs.

Comme exemples d'initiatives d'entreprises nous avons : la Banque Scotia qui collabore avec certaines universités canadiennes, et qui propose des bourses destinées spécifiquement aux étudiant.e.s internationaux issus de pays en développement, y compris d'Afrique de l'Ouest. Ces bourses couvrent une partie des frais de scolarité et incluent parfois une aide pour les besoins quotidiens²¹⁸

Et aussi l'entreprise TotalEnergies qui a travers son programme *Young African Talent*, attribue des bourses à des étudiant.e.s africains poursuivant des études dans des domaines stratégiques tels que l'ingénierie et la gestion²¹⁹.

Puis, les entreprises entretiennent des partenariats avec les universités, ces partenariats entre les entreprises et les universités permettent d'adapter les formations aux besoins spécifiques du marché du travail. Pour les étudiant.e.s ouest-africains, ces partenariats sont une opportunité de bénéficier d'une éducation alignée sur les compétences recherchées dans leur domaine d'études comme exemple nous retrouvons :

²¹⁸ Scotiabank. *Scholarship Programs for International Students*. 2023. Disponible à : <https://www.scotiabank.com/>

²¹⁹ TotalEnergies. *Young African Talent Program*. 2022. Disponible à : <https://www.totalenergies.com/>

Le partenariat entre l'Université Laval et Desjardins ce partenariat propose des programmes conjoints qui incluent des stages rémunérés pour les étudiant.e.s internationaux, facilitant ainsi leur immersion dans le monde professionnel canadien²²⁰.

Et, le programme d'ingénierie de Microsoft Afrique en effet, Microsoft collabore avec des universités canadiennes pour former des étudiant.e.s africains dans des domaines liés aux technologies de l'information. Ce programme inclut des stages, des projets collaboratifs et des bourses ciblées²²¹.

Ces collaborations enrichissent le parcours académique des étudiant.e.s internationaux tout en répondant aux besoins en main-d'œuvre des entreprises.

Ensuite, les entreprises offrent des programmes de stages et d'apprentissage aux étudiant.e.s, ces stages leur permettent de combiner apprentissage théorique et expérience pratique. Pour les étudiant.e.s ouest-africains, ils constituent une occasion unique de développer des compétences professionnelles tout en acquérant une expérience précieuse dans le pays d'accueil les entreprises impliqués en sont nombreuses parmi elles nous trouvons :

PwC Canada qui a instauré un programme intitulé *Global Talent Initiative* qui offre des stages aux étudiant.e.s internationaux, incluant ceux originaires d'Afrique de l'Ouest. Ces stages permettent aux participants de travailler sur des projets internationaux tout en renforçant leurs compétences professionnelles²²².

Et l'entreprise Bombardier qui a travers son programme *NextGen Talent*, propose des stages aux étudiant.e.s internationaux, en mettant l'accent sur les secteurs de l'aéronautique et de l'ingénierie²²³.

Enfin, les entreprises offrent le mentorat et l'accompagnement professionnel en effet, Le mentorat est une autre forme d'intervention importante. Il aide les étudiant.e.s à naviguer dans un système éducatif et professionnel souvent très différent de celui de leur pays d'origine. Les mentors, souvent

²²⁰ Université Laval. *Partenariat avec Desjardins : Stages rémunérés pour les étudiants internationaux*. 2023. Disponible à : <https://www.ulaval.ca/>

²²¹ Microsoft. *Africa Engineering Program*. 2022. Disponible à : <https://www.microsoft.com/>

²²² PwC Canada. *Global Talent Initiative*. 2023. Disponible à : <https://www.pwc.com/>

²²³ Bombardier. *NextGen Talent Program*. 2023. Disponible à : <https://www.bombardier.com/>

des professionnels expérimentés, offrent des conseils, partagent leurs expériences et aident les étudiant.e.s à bâtir un réseau professionnel.

La banque RBC offre le programme RBC Future Launch qui met en relation des étudiant.e.s internationaux avec des mentors dans divers secteurs d'activité. Cette initiative vise à renforcer leur employabilité et leur confiance professionnelle²²⁴.

Le programme Global Talent Mentorship Program (GTMP) soutenu par plusieurs grandes entreprises, propose aussi un accompagnement personnalisé pour les étudiant.e.s internationaux, en mettant un accent particulier sur ceux issus de régions sous-représentées comme l'Afrique de l'Ouest²²⁵.

Malgré les efforts des entreprises, toutes les initiatives ne sont pas accessibles à l'ensemble des étudiant.e.s internationaux ouest-africains. Les critères de sélection restrictifs et la concentration des programmes dans certains secteurs ou régions géographiques limitent leur portée. En somme, les entreprises jouent un rôle essentiel dans l'éducation des étudiant.e.s internationaux ouest-africains. Par le biais de bourses, de partenariats avec des universités, de stages, de mentorat et d'autres initiatives, elles contribuent à réduire les obstacles à l'éducation et à favoriser l'intégration des étudiant.e.s sur le marché du travail globalisé. Cependant, pour répondre pleinement aux besoins de cette population étudiante, il est crucial d'améliorer l'accessibilité et de promouvoir un engagement durable de la part des entreprises.

II. Les nouvelles mesures requises

Dans notre contexte l'accès à une éducation de qualité pour les étudiant.e.s internationaux ouest-africains au Canada reste un défi important, en raison des nombreux obstacles administratifs, financiers et sociaux qu'ils rencontrent. Pour pallier ces difficultés, il sera important pour nous de mettre en place de nouvelles mesures capables de répondre à leurs besoins. Ces mesures doivent s'articuler autour de deux parties.

²²⁴ RBC. *Future Launch Program*. 2023. Disponible à : <https://www.rbc.com/>

²²⁵ Global Talent Mentorship Program (GTMP). *Mentorship for International Students*. 2023. Disponible à : <https://www.gtmp.org/>

D'une part, les mesures institutionnelles sont essentielles pour garantir un accès équitable à l'éducation. Cela prend en compte la simplification des démarches administratives, une meilleure reconnaissance des diplômes étrangers, ainsi que des politiques de réduction des frais de scolarité. D'autre part, les mesures socio-économiques qui jouent un rôle tout aussi crucial pour accompagner ces étudiant.e.s dans leur parcours. Il s'agit essentiellement de faciliter leur intégration sociale et économique à travers des programmes de mentorat, un accès élargi aux opportunités de logement et d'emploi, ainsi qu'un soutien accru pour leur bien-être mental et physique.

1. Les mesures institutionnelles pour renforcer l'accès à l'éducation

L'accès à l'éducation pour les étudiant.e.s internationaux en provenance d'Afrique de l'Ouest représente un enjeu important nécessitant des ajustements institutionnels adaptés. Alors bien que le Québec offre de nombreuses opportunités académiques, plusieurs barrières administratives, financières et académiques limitent la pleine participation de ceux-ci dans le système d'enseignement supérieur.

Face à ces défis, des mesures institutionnelles doivent être mises en place afin de garantir un accès équitable aux études et d'améliorer l'expérience des étudiant.e.s internationaux.

1.1. Accessibilité financière accrue

L'un des principaux obstacles rencontrés par les étudiant.e.s internationaux ouest-africains souhaitant poursuivre leurs études au Québec demeure le coût élevé des études, comprenant les frais de scolarité, le logement et les dépenses quotidiennes. Pour pallier ces défis, plusieurs mesures peuvent être mises en œuvre pour renforcer l'accessibilité financière de ces étudiant.e.s. Ces mesures incluent la réduction des frais de scolarité, l'augmentation des bourses et la création d'un fonds spécial d'aide.

Concernant la réduction des frais de scolarité, les étudiant.e.s internationaux doivent souvent payer des frais de scolarité beaucoup plus élevés que leurs homologues québécois ou canadiens. Afin de remédier à cette inégalité, plusieurs initiatives peuvent être envisagées. Par exemple, L'Université de Montréal propose déjà un programme de réduction des frais de scolarité pour les étudiant.e.s

internationaux inscrits à des cycles supérieurs²²⁶. Le Québec pourrait étendre ces réductions à un plus grand nombre d'étudiant.e.s internationaux provenant de régions spécifiques comme l'Afrique de l'Ouest, afin de renforcer l'attractivité de ses institutions.

Aussi les bourses jouent un rôle essentiel dans la réduction des disparités financières et l'encouragement des talents académiques. Il est donc important pour l'état d'accroître les opportunités de bourses dans des catégories importantes comme les bourses d'excellences en effet, il serait important de récompenser les étudiant.e.s ouest-africains ayant un parcours académique exceptionnel avec ses bourses d'excellences.

Ensuite les Bourses de mobilité qui encourageront les étudiant.e.s à étudier au Québec grâce à des aides financières couvrant les frais de voyage et d'installation et les bourses d'urgence qui fourniront une aide rapide aux étudiant.e.s confrontés à des difficultés financières imprévues. Cela inclut des fonds pour les frais de subsistance, les soins de santé ou les ressources académiques.

De plus la mise en place d'un fonds spécial d'aide dédié aux étudiant.e.s internationaux ouest-africains représenterait une avancée majeure dans la lutte contre les inégalités d'accès à l'éducation. Ce fonds pourrait être cofinancé par le gouvernement québécois, dans le cadre de ses engagements internationaux en matière de coopération éducative, des organisations internationales comme l'UNESCO ou la Banque mondiale, qui soutiennent activement l'éducation dans les pays en développement, et des entreprises privées, à travers des partenariats public-privé, qui bénéficieraient de talents formés à haut niveau. Ce fond permettrait de financer des bourses, des réductions de frais de scolarité, et des services de soutien pour les étudiant.e.s.

1.2. Simplification des démarches administratives

Pour favoriser l'accès à l'éducation des étudiant.e.s en provenance d'Afrique de l'Ouest, il est essentiel de simplifier les démarches administratives associées à leur arrivée et à leur séjour au Québec. Cela inclut l'allègement des processus pour les visas étudiants, et la mise en place d'un guichet unique pour centraliser les démarches administratives.

Concernant l'allègement des processus pour l'obtention et le renouvellement des visas étudiants L'obtention d'un visa étudiant est souvent perçue comme un processus long, coûteux et complexe.

²²⁶ Université de Montréal. *Réduction des frais de scolarité pour les étudiants internationaux inscrits à des cycles supérieurs*. Montréal : Université de Montréal.

Les étudiant.e.s doivent fournir une multitude de documents, ils doivent subir des délais d'attente importants et, parfois, faire face à des rejets sans explications claires alors il serait laborieux par le gouvernement de mettre en place une plateforme numérique dédiée pour la soumission et le suivi des demandes de visas, avec des délais de traitement garantis afin de pouvoir faciliter l'obtention du visa.

Pour la mise en place d'un guichet unique pour centraliser les démarches administratives liées aux études. En effet, les étudiant.e.s internationaux doivent interagir avec plusieurs entités pour régler leurs démarches administratives, ce qui complique leur intégration. Ces entités incluent les services d'immigration, les universités, et les banques, entre autres.

Pour y palier, le gouvernement pourrait mettre en place un guichet unique physique et numérique ce guichet regrouperait les services tels que les demandes de visas et permis d'études, les inscriptions aux universités et paiement des frais de scolarité, les informations sur le logement étudiant, l'assurance santé et l'emploi, et les aide à la reconnaissance des diplômes.

Et aussi mettre en place une plateforme en ligne multilingue comme celle de la France qui permettrait aux étudiant.e.s de soumettre leurs documents, suivre leurs demandes et recevoir des notifications sur l'état de leurs dossiers²²⁷.

1.3. Partenariats avec les pays d'origine

Pour garantir une éducation accessible et inclusive aux étudiant.e.s internationaux ouest-africains, les partenariats entre le Québec et les pays d'origine de ces étudiant.e.s occupent une place essentielle. Ces collaborations bilatérales permettent non seulement de faciliter la mobilité étudiante, mais aussi de promouvoir une harmonisation des systèmes éducatifs et de renforcer les capacités institutionnelles des deux parties. En revanche, pour les autres provinces et territoires canadiens, ces initiatives relèvent du gouvernement fédéral, qui prend en charge les partenariats internationaux, sans l'implication spécifique des ministères des Relations internationales des provinces.

Pour faciliter cette collaboration il serait important pour le gouvernement d'élargir son champ de signature d'accords bilatéraux. En effet, la mobilité étudiante entre l'Afrique de l'Ouest et le Québec est souvent entravée par des barrières administratives, financières et académiques. Des accords bilatéraux peuvent aider à simplifier ces démarches tout en assurant un flux régulier

²²⁷ Campus France. *Études en France : Simplifier vos démarches*. Paris : Campus France, 2023.

d'étudiant.e.s. Comme exemple le Québec pourrait agrandir la liste de pays de l'Afrique de l'Ouest bénéficiant d'accords bilatéraux car certains pays n'y sont pas de nos jours et aussi ces accords pourraient inclure de nouvelles mesures tels que la création de processus prioritaires pour les demandes de visa étudiant et la mise en place de quotas spécifiques pour les étudiant.e.s ouest-africains. Les pays d'origine, en partenariat avec le Québec, pourraient aussi établir des centres d'orientation pour aider les étudiant.e.s à préparer leur départ, leur intégration et leur parcours académique dans le pays d'accueil.

Aussi le développement de programmes de double diplôme ou de reconnaissance mutuelle des crédits pourrait favoriser cette effectivité, en effet, les étudiant.e.s internationaux ouest-africains pourraient tirer un immense avantage de programmes qui leur permettent d'obtenir un double diplôme ou de transférer facilement leurs crédits académiques entre leur université d'origine et les établissements québécois. Les initiatives comme le programme de double diplôme qui permet aux étudiant.e.s de compléter une partie de leurs études dans leur pays d'origine et l'autre partie au Québec. Cela réduit les coûts globaux des études et aussi renforce les compétences des étudiant.e.s en leur offrant une double expertise académique.

De plus il pourrait exister une promotion de bourses cofinancées par des institutions québécoises et africaines. Ces bourses cofinancées par des gouvernements, des entreprises ou des universités des deux régions peuvent considérablement réduire les obstacles financiers pour les étudiant.e.s ouest-africains. Les fonds pour ses bourses seront bilatéraux et prendrons en charge le gouvernement du Québec, les ministères de l'éducation des pays ouest-africains, et des entreprises partenaires opérant dans les deux régions. Ces bourses pourraient être ciblées pour des domaines prioritaires comme l'ingénierie, les technologies de l'information, et la santé publique.

2. Mesures sociales et économiques pour l'intégration et l'employabilité

L'un des enjeux majeurs pour assurer la réussite académique et l'insertion dans le marché du travail des étudiant.e.s internationaux ouest-africains est l'intégration sociale et économique. Au-delà de l'accès à l'éducation, ces étudiant.e.s font face à des défis liés à leur adaptation culturelle, à leur accès au logement, ainsi qu'à leur employabilité une fois diplômés. Pour répondre à ces défis, il est essentiel de mettre en place des mesures sociales et économiques adaptées, permettant de favoriser leur intégration et de maximiser leurs chances de succès. Ces différentes mesures visent

non seulement à améliorer leur qualité de vie pendant leurs études, mais aussi à leur offrir des opportunités professionnelles à court et à long terme.

2.1. Amélioration des conditions de vie

L'intégration des étudiants internationaux passe par une amélioration de leurs conditions de vie afin de favoriser leur bien-être et leur réussite académique. Des mesures concrètes doivent être mises en place pour répondre aux défis liés au logement, à l'accès aux soins de santé et au soutien communautaire.

D'abord le coût du logement est un facteur déterminant dans la qualité de vie des étudiants internationaux. Selon le ministère de l'Éducation du Québec ²²⁸, la mise en place de résidences universitaires subventionnées, en partenariat avec les municipalités et les promoteurs immobiliers, constitue une solution efficace pour réduire la précarité financière des étudiants. Des modèles inspirés d'initiatives européennes, où les universités gèrent directement des logements à tarifs réduits, pourraient être adoptés.

Ensuite les étudiants internationaux font face à des défis particuliers en matière de santé, notamment en raison des différences dans les systèmes de couverture médicale. D'après un rapport de Santé et Services sociaux Québec ²²⁹, un accès facilité aux soins de santé, incluant des consultations médicales et psychologiques adaptées aux réalités culturelles, est essentiel. La création de services de santé intégrés aux campus permettrait d'offrir un suivi médical et psychologique continu, réduisant ainsi les risques de décrochage académique liés à des problèmes de santé mentale.

Enfin l'isolement social est un obstacle majeur à l'intégration des étudiants internationaux. L'Union des Étudiants Internationaux ²³⁰ recommande le développement de programmes de mentorat et d'initiatives favorisant les interactions entre étudiants locaux et internationaux. Le financement des associations étudiantes œuvrant pour l'accueil et l'intégration sociale des nouveaux arrivants permettrait de renforcer ces réseaux de soutien et d'améliorer le sentiment d'appartenance des étudiants étrangers à leur communauté universitaire.

²²⁸ Ministère de l'Éducation du Québec. *Le coût du logement et les résidences universitaires subventionnées : Une solution pour soutenir les étudiants internationaux*. Gouvernement du Québec, 2023.

²²⁹ Santé et Services sociaux Québec. *Accès aux soins de santé pour les étudiants internationaux : Rapport sur les défis et solutions*. Gouvernement du Québec, 2022.

²³⁰ Union des Étudiants Internationaux. *Défis d'intégration et recommandations pour améliorer l'accueil des étudiants internationaux*. Union des Étudiants Internationaux, 2021.

2.2. Soutien à l'insertion professionnelle

L'insertion professionnelle des étudiants internationaux au Québec constitue un enjeu majeur, tant pour leur épanouissement personnel que pour leur contribution à l'économie locale. Pourtant, l'accès à des opportunités d'emploi demeure un défi. Afin d'améliorer leur employabilité, le gouvernement du Québec devrait mettre en place des initiatives ciblées et des programmes adaptés à leurs besoins spécifiques.

Les stages représentent à cet égard un pont essentiel entre le milieu académique et le marché du travail. Emploi Québec²³¹ souligne que les étudiants internationaux peuvent tirer parti de stages rémunérés, particulièrement dans des secteurs en forte demande comme les technologies de l'information, l'ingénierie ou la santé. Ces expériences pratiques leur permettraient de renforcer leurs compétences tout en répondant aux besoins des entreprises québécoises. Par ailleurs, l'instauration d'incitations financières pour les entreprises accueillant des stagiaires internationaux pourrait accroître le nombre de stages disponibles et faciliter l'intégration professionnelle des étudiants.

De plus, encourager les entreprises à embaucher des diplômés internationaux constitue une autre piste prometteuse. L'expérience de l'Ontario²³², où l'octroi de crédits d'impôt aux employeurs a contribué à une hausse significative de l'embauche de diplômés formés localement, pourrait inspirer le Québec à mettre en place un programme similaire. Celui-ci favoriserait la diversification de la main-d'œuvre et permettrait aux diplômés internationaux de mettre à profit leurs compétences uniques au sein de l'économie québécoise.

Toutefois, ces efforts s'inscrivent dans un contexte juridique particulier marqué par la non-ratification, par le Canada, de la *Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille*. Bien que le champ d'application de ce traité

²³¹ Emploi Québec. *Programmes de stages rémunérés pour les étudiants internationaux : Rapport 2023*. Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale du Québec, 2023.

²³² Ministère du Travail de l'Ontario. *Incitations fiscales pour l'embauche des diplômés internationaux : Rapport sur l'impact et les résultats*. Ministère du Travail de l'Ontario, 2022.

n'inclut pas explicitement les étudiants internationaux (art. 3(e)), il contient des dispositions de principe qui garantissent aux travailleurs migrants et à leurs familles une égalité de traitement avec les nationaux, notamment en matière d'accès aux institutions et services éducatifs (articles 43 et 45)²³³. L'absence de ratification de ce traité par le Canada fragilise d'autant la protection internationale qui aurait pu potentiellement découler pour les étudiants internationaux; même si ceux-ci participent, au demeurant, activement au dynamisme académique, économique et social du Québec²³⁴.

2.3. Promotion de la diversité et lutte contre la discrimination

L'intégration réussie des étudiants internationaux doit être présente dans un environnement respectueux de la diversité culturelle. Pour y parvenir, des mesures de sensibilisation, de formation et de lutte contre la discrimination doivent être mises en place. Ceci garantira une expérience positive et inclusive pour les étudiants.

Les étudiants internationaux, notamment ceux venant d'Afrique de l'Ouest, apportent une richesse culturelle et des compétences variées au Québec. Cependant, ils peuvent se heurter à des préjugés et à des barrières institutionnelles. La Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec²³⁵ préconise la mise en œuvre de campagnes de sensibilisation dans les universités et les entreprises. Ces campagnes permettraient de promouvoir la diversité et de créer un environnement où les étudiants internationaux se sentent acceptés et valorisés, ce qui favorisera leur intégration.

Pour que l'intégration des étudiants internationaux soit réussie, il est essentiel que le personnel académique et administratif soit formé à la gestion de la diversité et à la communication interculturelle. L'Université de Montréal²³⁶ souligne l'importance de former les enseignants et les administrateurs sur les pratiques inclusives et les défis interculturels. Ces formations

²³³ *Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille*, 18 décembre 1990, 2220 RTNU 3, art 43 et 45 (entrée en vigueur : 1er juillet 2003).

²³⁴ 60 États sont parties à la *Convention sur les travailleurs migrants* de 1990. Le Canada n'en fait toutefois pas partie. Voir l'état du traité en date du 17 septembre 2025, en ligne le Recueil des traités des Nations Unies : [UNTC](https://untc.un.org/fr/)

²³⁵ Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec. *Campagnes de sensibilisation à la diversité dans les universités et les entreprises québécoises*. Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec, 2023.

²³⁶ Université de Montréal. *Formation continue sur la gestion de la diversité et l'inclusion dans le milieu universitaire québécois*. Université de Montréal, 2022.

contribueraient à prévenir les malentendus culturels, à améliorer l'expérience des étudiants et à renforcer le climat d'inclusion au sein des institutions québécoises.

Afin d'assurer un environnement respectueux et équitable pour les étudiants internationaux, des mécanismes de signalement efficaces doivent être mis en place. Amnistie Internationale Canada²³⁷ recommande la création de plateformes numériques et de comités indépendants chargés de recevoir et de traiter les plaintes liées à la discrimination. Ces dispositifs assureraient un suivi rigoureux et garantiraient une réponse rapide aux situations problématiques, renforçant ainsi la confiance des étudiants internationaux dans les institutions québécoises.

Pour conclure retenons qu'afin d'améliorer l'effectivité du droit à l'éducation des étudiants internationaux ouest-africains, il est essentiel d'adopter de nouvelles mesures favorisant leur intégration et leur réussite académique. L'amélioration des conditions d'accès aux ressources financières, l'allégement des démarches administratives et la reconnaissance des diplômes étrangers sont des axes prioritaires. De plus, un renforcement du rôle des associations étudiantes et une collaboration accrue avec les institutions universitaires et gouvernementales permettront d'assurer un encadrement plus efficace des étudiants internationaux. En mettant en place ces nouvelles mesures, le Québec pourra se positionner comme un espace d'accueil plus inclusif et équitable pour les étudiants ouest-africain.

²³⁷ Amnistie Internationale Canada. *Mécanismes de signalement et de lutte contre la discrimination pour les étudiants internationaux au Québec*. Amnistie Internationale Canada, 2023.

CONCLUSION

Le droit à l'éducation est un principe fondamental inscrit dans des instruments internationaux comme la *Déclaration universelle des droits de l'homme* et la *Convention relative aux droits de l'enfant*. Toutefois, pour les étudiant.es internationaux originaires d'Afrique de l'Ouest, ce droit reste souvent difficile à exercer de manière pleine et entière au Québec, à cause de nombreux obstacles d'ordre structurel, social et économique. Ce mémoire a permis de mettre en lumière ces défis spécifiques, en soulignant les difficultés particulières que rencontrent ces étudiants, souvent confrontés à des barrières multiples qui compliquent leur accès à une éducation de qualité et à une diplomation réussie.

Le faible taux de diplomation des étudiants d'Afrique de l'Ouest au Québec est un indicateur préoccupant de ces inégalités. Bien que les statistiques sur ce sujet soient difficilement accessibles et mises à jour, il est bien établi que les étudiants internationaux rencontrent généralement plus de difficultés à finaliser leur parcours académique par rapport aux étudiant.es locaux. Dans le cas des étudiant.es en provenance d'Afrique de l'Ouest, plusieurs facteurs entrent en jeu. L'adaptation au système éducatif québécois, qui comporte des particularités culturelles, linguistiques et pédagogiques, représente l'un des principaux obstacles. Bien que de qualité, ce système présente des spécificités qui peuvent perturber des étudiant.es ayant un parcours académique différent et moins familier avec un enseignement centré sur la discussion, la participation et l'autonomie.

La barrière linguistique constitue un autre défi majeur. Même si certains étudiants africains arrivent avec une maîtrise du français, les différences d'accent, de vocabulaire et de style d'expression peuvent rendre leur intégration académique difficile. Par ailleurs, bien que le Québec soit une société francophone, certaines institutions anglophones proposent des programmes qui, malgré leur accessibilité, ne sont souvent pas adaptés à des étudiant.es internationaux qui ne maîtrisent pas parfaitement l'anglais. Cette double exigence linguistique crée un environnement complexe pour de nombreux étudiant.es d'Afrique de l'Ouest, qui doivent naviguer entre plusieurs langues sans un soutien suffisant.

En outre, le coût élevé des frais de scolarité pour les étudiants internationaux représente un obstacle supplémentaire à l'accès à l'éducation. Bien que des bourses et des aides financières existent, elles ne couvrent généralement pas la totalité des frais, en particulier dans un contexte où les familles

issues d'Afrique de l'Ouest ne disposent pas toujours des ressources nécessaires. L'écart entre le coût de l'éducation et les moyens financiers des étudiant.es constitue ainsi une barrière importante à l'effectivité du droit à l'éducation. Ce constat met en évidence la nécessité de revoir les politiques financières afin d'offrir aux étudiant.es internationaux de meilleures conditions pour réussir leurs études, et éviter ainsi les abandons scolaires prématurés.

À titre d'exemple, en 2021, l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR) a rapporté un taux de refus de visa étudiant.e de 79 % pour les étudiants venant d'Afrique de l'Ouest francophone, ce qui a des répercussions directes sur leur capacité à étudier au Québec. De plus, le taux d'approbation des demandes de permis d'études pour les résidents de pays africains francophones était de seulement 27 % en 2020, ce qui est comparable aux taux d'autres pays africains. Ces chiffres mettent en évidence des défis supplémentaires, notamment en ce qui concerne l'obtention de visas et l'intégration des étudiants dans le système éducatif québécois.

La coopération internationale, telle qu'elle est définie par le Programme international pour le développement de l'éducation (PIDESC), encourage les États à collaborer afin de garantir un accès équitable à l'éducation pour tous. En tant que signataire de la Convention internationale sur les droits de l'enfant, le Canada, et en particulier le Québec, a la responsabilité de faciliter l'accès à l'éducation de qualité pour les étudiant.es internationaux, notamment ceux en provenance de pays en développement comme ceux d'Afrique de l'Ouest. Cette coopération doit se traduire par des actions concrètes de la part des autorités québécoises pour éliminer les obstacles sociaux et économiques qui entravent l'accès à l'éducation pour cette population. Cela passe par une révision des politiques migratoires et une augmentation des aides financières destinées à ces étudiants.

À la lumière des défis spécifiques auxquels sont confrontés les étudiant.es internationaux originaires d'Afrique de l'Ouest, l'hypothèse de ce mémoire pose une question centrale : le système universitaire québécois permet-il de garantir l'effectivité du droit à l'éducation pour cette population ? Nous avons formulé l'hypothèse que, dans son état actuel, le système universitaire québécois ne parvient pas à garantir de manière pleinement effective ce droit pour les étudiant.es ouest-africains. En conséquence, il devient impératif que le Canada et le Québec prennent de nouvelles mesures législatives et administratives pour améliorer l'accessibilité à l'éducation pour cette population. Ces mesures devraient inclure un réexamen de la politique migratoire, une adaptation des exigences linguistiques, ainsi qu'un soutien accru en matière de financement et d'intégration.

Ce débat est d'autant plus pertinent pour les futurs chercheurs et étudiant.es qui traiteront peut-être des problématiques similaires dans le cadre de leurs études. Il est essentiel de se questionner sur la manière dont les politiques éducatives peuvent réellement garantir l'égalité des chances pour tous, en particulier pour ceux qui font face à des défis spécifiques. Comment les États signataires d'instruments internationaux, comme la Convention relative aux droits de l'enfant, peuvent-ils mettre en place des actions concrètes pour garantir que le droit à l'éducation ne soit pas qu'une promesse, mais une réalité pour tous, y compris pour les étudiants internationaux, notamment ceux originaires de l'Afrique de l'Ouest ?

En définitive, l'effectivité du droit à l'éducation des étudiant·es ouest-africain·es au Québec ne peut être garantie que par une mobilisation concertée de l'ensemble des acteurs impliqués. Les États d'origine ont la responsabilité de soutenir financièrement leurs étudiant·es et de renforcer leur préparation linguistique et académique avant le départ. L'État hôte, pour sa part, doit favoriser la reconnaissance des diplômes, simplifier les démarches administratives et migratoires, et offrir un meilleur soutien en matière de francisation et d'intégration culturelle.

Les universités occupent un rôle central : elles doivent intensifier les programmes de mentorat, élargir l'accès aux services psychosociaux et multiplier les occasions de stages rémunérés. Les entreprises, de leur côté, sont appelées à jouer un rôle moteur dans l'insertion professionnelle, en offrant des opportunités de stage et d'emploi, appuyées par des incitations fiscales qui encouragent la diversité de leur main-d'œuvre.

Les ONG et associations étudiantes demeurent essentielles pour assurer un accompagnement juridique, social et culturel, tout en luttant contre les discriminations et en favorisant la solidarité. Quant aux organisations internationales, elles doivent continuer de promouvoir la coopération éducative, de renforcer les partenariats Nord-Sud et d'appuyer l'harmonisation des standards académiques. Enfin, les fondations et partenaires privés peuvent contribuer en finançant des bourses, des projets de recherche et des programmes d'insertion professionnelle ciblés.

Ainsi, c'est bien la complémentarité de ces interventions qui permettra de transformer le droit formel à l'éducation en une réalité concrète et inclusive pour les étudiant·es internationaux en provenance de l'Afrique de l'Ouest²³⁸.

²³⁸ Voir ANNEXE F (TABLEAU 7)

ANNEXE A

TABLEAU 1

Pays	Constitutionnalisation du droit à l'éducation	Observations
Bénin	Oui	Droit explicite à l'éducation gratuite et obligatoire.
Côte d'Ivoire	Oui	Mentionné comme un droit fondamental, mais défis d'accessibilité.
Sénégal	Oui	Droit affirmé, avec obligation de l'État d'assurer l'accès.
Mali	Oui	Mais application parfois limitée par manque de ressources.
Togo	Partiellement	Le droit est reconnu, mais sans garanties précises.
Guinée	Oui	Inscrit dans la Constitution, mais la mise en œuvre reste un défi.
Niger	Oui	Mentionné, mais l'éducation gratuite n'est pas totalement assurée.

ANNEXE B

TABLEAU 2

Pays partenaires	Type d'Entente / Programme	Objectifs Principaux
Côte d'Ivoire	Entente de mobilité étudiante universitaire	Faciliter les échanges étudiants, soutenir les projets de formation
Sénégal	Programme de coopération en éducation, formation et recherche	Promouvoir l'accès à l'éducation, coopération dans les domaines éducatifs et professionnels
Mali	Accords bilatéraux sur la formation des enseignants	Renforcer les capacités éducatives, échange de savoir-faire pédagogiques
Burkina Faso	Bourses et partenariats dans l'enseignement supérieur	Offrir des bourses d'études, appuyer les projets d'innovation éducative
Bénin	Entente de formation et de soutien aux jeunes leaders	Former des étudiants dans divers domaines afin de favoriser l'autonomie
Togo	Collaboration éducative et appui à la recherche	Développer des projets éducatifs communs, appuyer la recherche universitaire
Guinée	Programme d'échanges universitaires et de formation	Promouvoir l'accès à l'enseignement supérieur, soutenir la coopération académique

ANNEXE C

TABLEAU 3

Cibles	Indicateurs
4.1 D'ici 2030, veiller à ce que toutes les filles et tous les garçons suivent un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit, équitable et de qualité	4.1.1 Taux d'achèvement de l'enseignement primaire, secondaire inférieur et secondaire supérieur
4.2 D'ici 2030, veiller à ce que toutes les filles et tous les garçons aient accès à des services de développement et d'éducation de la petite enfance	4.2.1 Proportion d'enfants en âge préscolaire participant à des programmes d'éducation organisés
4.3 D'ici 2030, assurer à tous un accès égal à un enseignement technique, professionnel et tertiaire de qualité, y compris universitaire	4.3.1 Taux de participation des jeunes et des adultes à l'enseignement technique, professionnel et tertiaire
4.4 D'ici 2030, augmenter le nombre de jeunes et d'adultes disposant de compétences techniques et professionnelles pour l'emploi et l'entrepreneuriat	4.4.1 Proportion de jeunes et d'adultes ayant des compétences en TIC
4.5 Éliminer les disparités entre les sexes dans l'éducation et assurer l'égalité d'accès aux niveaux vulnérables	4.5.1 Indices de parité (sexe, handicap, revenu) pour tous les niveaux d'éducation
4.6 D'ici 2030, veiller à ce que tous les jeunes et une proportion substantielle d'adultes sachent lire, écrire et compter	4.6.1 Taux d'alphabétisation des jeunes et des adultes

4.7 D'ici 2030, veiller à ce que tous les apprenants acquièrent les connaissances nécessaires pour promouvoir le développement durable	4.7.1 Mesure de l'éducation au développement durable et à la citoyenneté mondiale
4.b Augmenter le nombre de bourses d'études offertes aux pays en développement pour des études supérieures	4.b.1 Volume des flux d'aide publique au développement pour les bourses d'études
4.c Augmenter l'offre d'enseignants qualifiés, y compris par la coopération internationale	4.c.1 Proportion d'enseignants qualifiés en fonction des normes nationales

ANNEXE D

TABEAU 4



ANNEXE E

TABLEAU 5

Critères d'appréciation de la réussite académique au Québec

Critères	Étudiants locaux	Étudiants internationaux (tous pays)	Étudiants ouest-africains
Taux de diplomation	Élevé (≈70–80 % selon le cycle)	Moins élevé que les locaux	Tendance plus faible (statistiques limitées)
Durée des études	En général dans les délais	Allongée pour plusieurs raisons (adaptation, langue, finances)	Souvent plus longue à cause des obstacles cumulatifs
Principaux obstacles	Financiers ou personnels	Adaptation culturelle, langue, isolement, frais	S'ajoutent : discrimination, visa, reconnaissance académique
Soutien institutionnel	Accessible et connu	Variable selon les établissements	Moins adapté à leurs réalités spécifiques
Langue d'enseignement	Langue maternelle (français ou anglais)	Barrière potentiel	Français courant mais accents et registres peuvent freiner l'intégration

NB : L'analyse de la réussite académique au Québec repose sur plusieurs indicateurs, dont le taux de diplomation, la durée des études et les disparités entre les différents groupes d'étudiants, notamment entre les étudiants locaux, les étudiants internationaux dans leur ensemble, et ceux issus spécifiquement de l'Afrique de l'Ouest. En règle générale, les étudiants locaux terminent leurs

études dans les délais prévus et présentent un taux de diplomation relativement élevé. À l'inverse, les étudiants internationaux rencontrent davantage de défis susceptibles d'allonger leur parcours et de nuire à leur diplomation. Ces difficultés, bien que diverses, sont encore plus prononcées chez les étudiants ouest-africains, qui font face à des obstacles cumulatifs : refus fréquents de visas, précarité économique, exigences linguistiques multiples, ainsi qu'un soutien institutionnel parfois inadapté à leurs réalités culturelles et éducatives. Bien qu'ils maîtrisent souvent le français, les différences d'usage, d'accent et de référents culturels constituent des freins à une intégration académique fluide. De plus, l'absence de statistiques précises permettant de distinguer leur taux de diplomation dans les bases de données officielles révèle une certaine invisibilisation institutionnelle de leurs enjeux. Cette situation appelle à une relecture critique des critères de réussite universitaire, afin d'y intégrer une compréhension plus fine des parcours des étudiants ouest-africains, souvent noyés dans une catégorie internationale trop vaste pour saisir leurs besoins spécifiques²³⁹.

²³⁹ Ministère de l'Éducation du Québec, *Analyse de la réussite académique au Québec : Étudiants locaux et internationaux, avec un focus sur les étudiants ouest-africains*, Rapport, Gouvernement du Québec, 2023, 42-45.

ANNEXE F

TABLEAUX 6

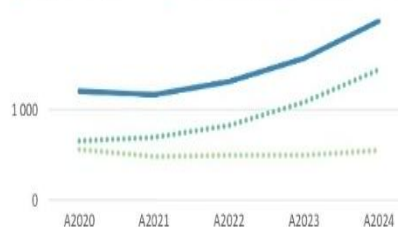
Statistiques du taux de réussite des étudiant.es ouest africains au Québec

Personnes étudiantes inscrites issues de l'international – 5 ans - Automne

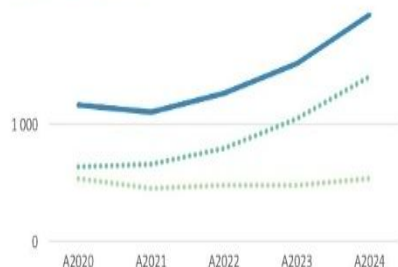
Personnes inscrites - Synthèse

Total (programmes réguliers et non-réguliers)

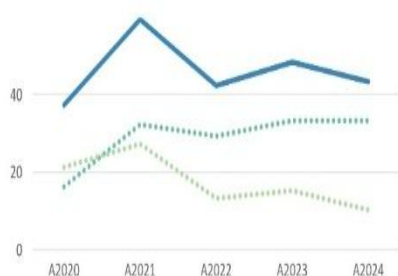
● Étrangers + Rés. permanents ● Étudiants étrangers ● Résidents permanents



Programmes réguliers



Programmes non-réguliers



Personnes inscrites - Portrait

	Étudiants étrangers	Résidents permanents	Étrangers + Rés. permanents
--	---------------------	----------------------	-----------------------------

Type de programme	A2020	A2021	A2022	A2023	A2024
Programme régulier	629	651	786	1 040	1 400
Programme non régulier	16	32	29	33	33
Échange (mobilité entrante)	0	1	2	1	1
Étudiants libres et visiteurs	7	15	14	13	8
Autres	10	16	13	19	24
Total	643	682	814	1 070	1 429

Cycle	A2020	A2021	A2022	A2023	A2024
1er cycle	364	366	451	566	756
2e cycle	199	220	261	382	531
3e cycle	80	97	102	123	142
Total	643	682	814	1 070	1 429

Faculté	A2020	A2021	A2022	A2023	A2024
Arts	6	4	9	9	11
Communication	11	6	10	18	23
Éducation	3	2	5	5	7
Gestion	352	370	432	581	777
Sc humaines	23	21	32	56	58
Sc po et droit	59	77	86	95	122
Sciences	176	171	214	278	404
Hors faculté	15	32	29	31	30
Total	643	682	814	1 070	1 429

	Nombre (N)	Pourcentage (%)
--	------------	-----------------

Top 10 - Pays - 5 ans	A2020	A2021	A2022	A2023	A2024
Sénégal	147	179	216	296	403
Côte d'Ivoire	124	132	142	207	282
Cameroun	95	101	123	144	161
Burkina Faso	84	77	94	120	146
Guinée	32	47	60	75	148
Togo	35	36	56	81	96
Bénin	72	51	46	62	82
Mali	31	30	41	45	56
Niger	16	21	29	29	38
Mauritanie	6	5	4	7	14

Continent de citoyenneté	A2020	A2021	A2022	A2023	A2024
Afrique	643	682	814	1 070	1 429
Total	643	682	814	1 070	1 429

Mise en garde : Les données de l'année en cours sont préliminaires et peuvent être incomplètes.

Dernière mise à jour: 20-04-2025

UQÀM | Bureau de la recherche institutionnelle

Pays et régions de citoyenneté - Étrangers + Rés. permanents - Total 5 ans



Dernière mise à jour: 20-04-2025

UQAM Bureau de la recherche institutionnelle

Pays	A2020	A2021	A2022	A2023	A2024	Total	Variation 5a (N)	fleche N	Variation 5a (%)	fleche %	Région
Sénégal	147	179	216	296	403	675	256	▲	174 %	▲	Afrique de l'Ouest
Côte d'Ivoire	124	132	142	207	282	485	158	▲	127 %	▲	Afrique de l'Ouest
Cameroun	95	101	123	144	161	329	66	▲	69 %	▲	Afrique de l'Ouest
Burkina Faso	84	77	94	120	146	260	62	▲	74 %	▲	Afrique de l'Ouest
Guinée	32	47	60	75	148	226	116	▲	363 %	▲	Afrique de l'Ouest
Togo	35	36	56	81	96	166	61	▲	174 %	▲	Afrique de l'Ouest
Bénin	72	51	46	62	82	165	10	▢	14 %	▲	Afrique de l'Ouest
Mali	31	30	41	45	56	109	25	▲	81 %	▲	Afrique de l'Ouest
Niger	16	21	29	29	38	69	22	▲	138 %	▲	Afrique de l'Ouest
Mauritanie	6	5	4	7	14	21	8	▢	133 %	▲	Afrique de l'Ouest
Ghana	0	1	1	1	1	3	1	▢	100 %	▲	Afrique de l'Ouest
Guinée-Bissau	0	1	2	1	1	2	1	▢	100 %	▲	Afrique de l'Ouest
Nigéria	1	1	0	2	1	2	0	▢	0 %	▢	Afrique de l'Ouest
Cap-Vert	0	0	0	0	0	0	0	▢	0 %	▢	Afrique de l'Ouest
Gambie	0	0	0	0	0	0	0	▢	0 %	▢	Afrique de l'Ouest
Liberia	0	0	0	0	0	0	0	▢	0 %	▢	Afrique de l'Ouest
Sierra Leone	0	0	0	0	0	0	0	▢	0 %	▢	Afrique de l'Ouest
Total	643	682	814	1070	1429	2511	786		122 %		

Filtres appliqués : Slicer est Étudiants étrangersName est Nombre (N)Saison est AutomneNiveau de regroupement est totalRégion de citoyenneté est Afrique de l'Ouest

Programme	A2020	A2021	A2022	A2023	A2024	Total	Variation 5a (N)	fleche prog N	Variation 5a (%)	fleche prog %	Type
Baccalauréat en administration	70	79	89	117	144	261	74	▲	106 %	▲	Programme régulier
Baccalauréat en informatique et génie logiciel	42	44	51	78	121	185	79	▲	188 %	▲	Programme régulier
Maîtrise ès sciences de la gestion	34	43	42	58	94	163	60	▲	176 %	▲	Programme régulier
Maîtrise en comptabilité, contrôle, audit	31	39	38	63	100	162	69	▲	223 %	▲	Programme régulier
Baccalauréat en économique	45	43	43	54	63	133	18	▲	40 %	▲	Programme régulier
Baccalauréat en science politique	25	35	45	50	60	111	35	▲	140 %	▲	Programme régulier
Certificat en administration	26	20	23	27	32	109	6	▶	23 %	▲	Programme régulier
Maîtrise ès sciences (finance appliquée)	14	14	17	22	27	70	13	▲	93 %	▲	Programme régulier
Baccalauréat en sciences comptables	18	22	20	27	38	66	20	▲	111 %	▲	Programme régulier
Baccalauréat en systèmes informatiques et électroniques	16	15	24	31	39	65	23	▲	144 %	▲	Programme régulier
DESS en finance	12	10	12	17	21	61	9	▶	75 %	▲	Programme régulier
Maîtrise en économique	18	19	21	24	31	59	13	▲	72 %	▲	Programme régulier
Étudiant libre 1er c.	5	11	9	12	15	50	10	▶	200 %	▲	Programme non régulier
Baccalauréat en biochimie	13	14	18	24	24	47	11	▲	85 %	▲	Programme régulier
Maîtrise en génie logiciel	9	9	12	20	24	41	15	▲	167 %	▲	Programme régulier
Doctorat en économique	15	12	11	13	19	40	4	▶	27 %	▲	Programme régulier
Maîtrise en informatique pour l'intelligence et la gestion des	2	8	14	21	21	40	19	▲	950 %	▲	Programme régulier
Maîtrise en informatique	8	10	14	13	20	38	12	▲	150 %	▲	Programme régulier
Baccalauréat en biologie en apprentissage par problèmes	13	9	15	8	15	35	2	▶	15 %	▲	Programme régulier
Certificat en comptabilité générale	5	4	10	12	12	34	7	▶	140 %	▲	Programme régulier
Baccalauréat en actuariat	14	12	13	13	15	32	1	▶	7 %	▶	Programme régulier
Maîtrise en droit	7	7	11	14	22	32	15	▲	214 %	▲	Programme régulier
Maîtrise ès sciences (technologies de l'information)	2	5	7	12	18	27	16	▲	800 %	▲	Programme régulier
Propédeutique pour maîtrise ès sciences, finance appliquée	0	5	4	8	10	27	10	▶	1000 %	▲	Programme régulier
DESS en gestion	10	2	7	5	7	26	-3	▶	-30 %	▼	Programme régulier
Certificat spécialisé en comptabilité	3	3	3	4	9	22	6	▶	200 %	▲	Programme régulier
Doctorat en droit	8	12	13	14	17	22	9	▶	113 %	▲	Programme régulier
Baccalauréat en mathématiques	5	4	5	7	9	21	4	▶	80 %	▲	Programme régulier
Maîtrise en gestion de projet	2	2	4	6	14	21	12	▲	600 %	▲	Programme régulier
Baccalauréat en sciences de la Terre et de l'atmosphère	8	4	3	3	11	19	3	▶	38 %	▲	Programme régulier
Propédeutique pour maîtrise ès sciences de la gestion	2	3	1	7	5	18	3	▶	150 %	▲	Programme régulier
Certificat spécialisé en gestion	0	2	5	6	7	17	7	▶	700 %	▲	Programme régulier
DESS en instruments financiers dérivés	7	2	1	7	4	17	-3	▶	-43 %	▼	Programme régulier
Étudiant libre 2e c.	2	6	5	3	4	17	2	▶	100 %	▲	Programme non régulier
Maîtrise en administration des affaires (MBA)	1	2	9	12	7	17	6	▶	600 %	▲	Programme régulier
Certificat en informatique et en développement de logiciels	3	0	1	6	7	16	4	▶	133 %	▲	Programme régulier
Libre-viseur dans une activité de 1er c.	3	3	6	3	1	16	-2	▶	-67 %	▼	Programme non régulier
Baccalauréat en urbanisme	1	3	5	4	9	15	8	▶	800 %	▲	Programme régulier
Certificat en gestion des ressources humaines	1	2	4	2	9	15	8	▶	800 %	▲	Programme régulier
Doctorat en études urbaines	6	7	12	13	12	15	6	▶	100 %	▲	Programme régulier
Doctorat en sociologie	3	5	9	13	11	15	8	▶	267 %	▲	Programme régulier
Doctorat en sciences de l'environnement	4	5	6	7	11	14	7	▶	175 %	▲	Programme régulier

Définitions - Mesures statistiques

Étrangers + Rés. permanents : Personnes étudiantes dont le statut de citoyenneté est connu et n'est pas « Citoyen canadien ». Cette mesure regroupe les étudiants étrangers et les résidents permanents.

Étudiants étrangers : Personnes étudiantes qui sont détentrices d'un permis d'études, d'un visa ou de tout autre type de permis qui autorise la poursuite des études au Canada. Les personnes avec un statut de réfugié sont incluses.

Résidents permanents : Personnes étudiantes ayant obtenu le statut de résident permanent en immigrant au Canada, mais qui n'est pas encore citoyen canadien. Les résidents permanents peuvent être citoyens d'autres pays ou être apatrides.

Définitions – Caractéristiques et filtres

Niveau de regroupement : Niveau de regroupement des programmes du BRI (PUQAM, Historique, Regroupé ou Total).

Trimestre : Trimestre d'inscription considéré.

Saison : Saison du trimestre considéré (automne et hiver).

Faculté : Faculté ou école de rattachement du programme d'inscription.

Hors-faculté : Regroupe les inscriptions qui ne sont pas rattachées à une faculté. Ceci inclut les étudiants libres, visiteurs et les étudiants non subventionnés.

Cycle : Cycle d'études du programme d'inscription.

Type de programme : Dénomination du programme, par exemple Baccalauréat, Programme court et microprogramme de 2e cycle ou Doctorat. Le type de programme peut également inclure certains statuts comme Stage postdoctoral ou Étudiant visiteur.

Pays de citoyenneté : Pays de citoyenneté de la personne au trimestre considéré. À l'exception de la Martinique et de la Guadeloupe (collectivité territoriale à statut particulier et département d'outre-mer français), le pays affiché est le pays de citoyenneté et non le pays ou le territoire de résidence ou de provenance. Pour ces deux territoires, l'information n'est cependant pas systématique. Dans les données administratives de l'UQAM, certaines personnes de citoyenneté française et résidentes d'une des deux îles peuvent avoir comme pays de citoyenneté la France d'autres la Martinique ou la Guadeloupe.

Région de citoyenneté : région géographique du pays de citoyenneté

Continent de citoyenneté : continent du pays de citoyenneté

Programme régulier : Ensemble structuré d'activités de scolarité, de recherche, de création, d'intervention ou de stage défini et sanctionné par l'octroi d'une attestation ou d'un diplôme (programme court, certificat, mineure, majeure, baccalauréat, DESS, maîtrise et doctorat). Incluant les propédeutiques et les années préparatoires.

Programme non régulier : La catégorie « programme non régulier » inclut les personnes inscrites ou ayant le statut d'étudiant libre, de visiteur, de stagiaire de recherche, de stagiaire d'auditeur et d'étudiant en échange à l'UQAM.

Étudiant en échange (mobilité entrante) : Personne étudiante en échange à l'UQAM durant au moins un trimestre de l'année académique. Sont considérés comme de la mobilité entrante, les étudiants des programmes courts en études individualisées ainsi que les étudiants inscrits à l'UQAM dans le cadre d'une entente particulière avec l'ESG.

Notes méthodologiques

Source: Entrepôt BRI

L'objectif de ce tableau de bord est de faciliter le travail des facultés et des services, en soutenant l'identification de tendances au niveau des statistiques d'inscription des personnes étudiantes non canadiennes. L'application de filtres permet un niveau plus fin de détail comme le cycle, le pays de citoyenneté, le type de programme d'études.

*** Les données concernant les programmes délocalisés à l'étranger (programmes Z) sont exclues du rapport.

Interprétation

Les résultats présentés sont issus du traitement des données des systèmes administratifs de l'UQAM. Les données portent sur les personnes inscrites au trimestre visé. Attention, pour les trimestres de l'année académique en cours, les données sont préliminaires et peuvent être incomplètes. Dans ce cas précis, la date de mise à jour du rapport doit être prise en considération dans l'interprétation puisque les statistiques sont très variables d'une semaine à l'autre avant la fin de la période d'annulation sans facturation (voir [calendrier universitaire](#)).

L'ensemble des statistiques étant présenté en individus distincts, il est normal que le total affiché puisse être différent de la somme des composantes.

Individus distincts : Personnes comptabilisées une seule fois à l'intérieur d'un trimestre donné ou d'une dimension statistique donnée, peu importe le nombre de programmes auxquels elles se sont inscrites. Le total peut donc ne pas être égal à la somme des parties. Par exemple, une personne étudiante inscrite à deux programmes au cours d'un même trimestre sera comptée dans chacun des programmes, mais une seule fois dans le total général.

Dans le calcul des variations des inscrits dans les programmes (onglet "Programmes") et de pays (onglet "Pays"), pour éviter de diviser par « 0 », le « 0 » a été remplacé par « 1 ». C'est-à-dire qu'un pays pour un programme donné où il n'y aurait aucun inscrit à l'automne 2020 et 2 personnes inscrites en automne 2024, on calculera une augmentation de 200%.

Les variations dans les listes de programmes (onglet "Programmes") et de pays (onglet "Pays"), les variations en nombre (n) sont en vert lorsque la variation plus grande que 10, en jaune lorsque la variation est entre -10 et 10 et en rouge lorsqu'elle est plus grande que -10. Les variations en pourcentages (%) sont en vert lorsque la variation est plus grande que 10%, en jaune lorsque la variation est entre -10% et 10% et en rouge lorsqu'elle est plus grande que -10%.

En pourcentage, le top 10 des pays de l'onglet « Portrait – 5 ans » ne s'affiche pas. Pour avoir une vue en pourcentage des pays, veuillez vous référer à l'onglet « Pays »



ANNEXE G

TABLEAU 7

ACTEURS	MESURES PROPOSÉES
États d'origine (Afrique de l'Ouest)	- Mettre en place des bourses de mobilité et des accords bilatéraux avec le Québec. - Soutenir financièrement les étudiant·es pour réduire la dépendance aux emplois précaires. - Renforcer la préparation linguistique et académique avant le départ.
État hôte (Québec/Canada)	- Accorder une reconnaissance mutuelle des diplômes et formations. - Adapter les politiques migratoires (permis de travail post-diplôme, simplification des démarches). - Renforcer les programmes de francisation et d'intégration culturelle.
Universités	- Développer des programmes de mentorat (académique et professionnel). - Accroître les services de soutien psychosocial et financier.

	- Favoriser l'accès à des stages rémunérés et des réseaux professionnels.
Entreprises	- Offrir des stages rémunérés et adaptés aux profils des étudiant·es internationaux. - Mettre en place des incitations fiscales à l'embauche des diplômés internationaux. - Valoriser la diversité comme atout pour l'innovation et l'ouverture internationale.
ONG et associations étudiantes	- Fournir un accompagnement juridique et social (logement, santé, immigration). - Sensibiliser aux droits des étudiant·es internationaux et lutter contre les discriminations. - Créer des espaces de solidarité et de représentation.
Organisations internationales (ex. UNESCO, OIF, ONU)	- Encourager la coopération internationale en matière d'éducation et de mobilité. - Soutenir les projets de jumelage et de partenariat universitaire Nord-Sud. - Promouvoir l'harmonisation des standards académiques.
Fondations et partenaires privés	- Accorder des bourses ciblées pour les étudiant·es ouest-africain·es.

	- Financer des projets de recherche liés au développement des pays d'origine. - Soutenir des programmes d'insertion professionnelle.
--	---

ANNEXE H

TABLEAU 8

Université (exemples)	Politique / programme EDI	Année d'adoption / mise à jour	Principaux objectifs	Observations / Limites
UQAM	Politique institutionnelle sur l'égalité, la diversité et l'inclusion	2021	Favoriser la diversité dans le recrutement, création de comités EDI, soutien accru aux étudiant·es issus de l'immigration.	Mise en œuvre variable selon les facultés.
UNIVERSITÉ LAVAL	Déclaration institutionnelle EDI + plan d'action	2020	Engagement officiel envers l'équité et la diversité, programmes de sensibilisation et formation du personnel.	Caractère parfois déclaratif, mécanismes de suivi limités.
UNIVERSITÉ DE MONTREAL	Politique sur l'équité, la diversité et l'inclusion	2022	Accroître la représentation des groupes minorisés, formation EDI obligatoire pour certains postes.	Impact réel encore difficile à mesurer.

UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE	Plan d'action en matière d'inclusion	2021	Favoriser l'inclusion des étudiant·es issus de l'immigration et de milieux défavorisés, accessibilité aux ressources.	Ressources financières limitées pour tout déployer.
MGILL UNIVERSITY	Plan d'action en matière d'équité, diversité et inclusion (2020- 2025)	2020	Accent sur l'embauche inclusive et le soutien aux étudiant·es de minorités visibles.	Applicabilité parfois inégale selon les facultés.

BIBLIOGRAPHIE

I. Documentation internationale

A. Traités et instruments internationaux

- *Convention relative aux droits de l'enfant* (adoptée le 20 novembre 1989 par l'Assemblée générale des Nations unies, signée par la France le 26 janvier 1990).
- *Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels* (PIDESC), adopté le 16 décembre 1966, entré en vigueur le 3 janvier 1976, conformément aux dispositions de l'article 27.
- *Convention contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement* (1960), adoptée lors de la Conférence générale de l'UNESCO.
- *Pacte international relatif aux droits civils et politiques* (PIDCP), adopté en 1966, entré en vigueur le 23 mars 1976.
- *Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes* (1979), également connue sous le nom de CEDAW, adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies.
- *Charte africaine des droits de l'homme et des peuples* (1981), également appelée la Charte de Banjul, adoptée par l'Organisation de l'unité africaine (OUA).
- *Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant* (1990), adoptée par l'Organisation de l'unité africaine (OUA).
- *Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits des femmes en Afrique* (2003), adopté par l'Union africaine.
- *Charte africaine de la jeunesse* (2006), adoptée par l'Union africaine.
- *Entente entre le gouvernement du Québec et la République de Côte d'Ivoire en matière de mobilité étudiante au niveau universitaire*, 14 mars 2023, REIQ 2023-02, (entrée en vigueur : 14 mars 2023), en ligne : [ENTENTE DANS LE DOMAINE](#)
- *Entente entre le gouvernement du Québec et le gouvernement de la République du Sénégal en matière de mobilité étudiante au niveau universitaire*, REIQ 2022-13,

- (entrée en vigueur : 9 septembre 2022), en ligne : <https://mrif.gouv.qc.ca/Document/Engagements/2022-13.pdf>
- *Entente entre le gouvernement du Québec et le gouvernement de la République du Bénin en matière de mobilité étudiante au niveau universitaire*, REIQ 2022-01, (entrée en vigueur : 25 février 2022), en ligne : <https://mrif.gouv.qc.ca/Document/Engagements/2022-01.pdf>.
 - *Entente entre le gouvernement du Québec et le gouvernement de la République du Togo en matière de mobilité étudiante au niveau universitaire*, REIQ 2021-10, (entrée en vigueur : 3 février 2021), en ligne : <https://www.mrif.gouv.qc.ca/Document/Engagements/2021-10.pdf>.
 - *Entente de coopération dans les domaines de l'éducation et de la formation entre le gouvernement du Québec et le gouvernement de la République du Mali*, REIQ 2002-20, (entrée en vigueur : 22 octobre 2002), en ligne : <https://mrif.gouv.qc.ca/Document/Engagements/2002-20.pdf>.
 - *Entente entre le gouvernement du Québec et le gouvernement du Burkina Faso en matière de mobilité étudiante au niveau universitaire*, REIQ 2021-04, (entrée en vigueur : 13 avril 2021), en ligne : <https://www.mrif.gouv.qc.ca/Document/Engagements/2021-04.pdf>.
 - *Convention internationale sur l'éducation pour la paix (1986)*, adoptée lors du Congrès international sur l'éducation pour la paix, à Cotonou, Bénin, du 20 au 30 septembre 1986.
 - *Convention sur la mobilité internationale des étudiants (2009)*, adoptée dans le cadre d'un forum international sur l'éducation.
 - *Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)*, Rapport mondial de suivi sur l'éducation 2019 : L'éducation, un droit humain fondamental, en ligne : https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000384273_fre.
 - -Comité des droits économiques, sociaux et culturels, *Observation générale n° 2* : Mesures internationales d'application du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, 2e sess, Doc off CESCR, Doc NU E/1990/23 (1990).
 - -Comité des droits économiques, sociaux et culturels, *Observation générale n° 3* : La nature des obligations des États parties (art. 2, par. 1, du Pacte), 5e sess, Doc off CESCR, Doc NU E/1991/23 (1990).

B. Jurisprudence internationale

- Demande d'avis consultatif par le Comité africain d'experts sur les droits et le bien-être de l'enfant (2014).
- Demande d'avis consultatif par le Comité africain d'experts sur les droits et le bien-être de l'enfant concernant le statut du Comité africain sur les droits et le bien-être de l'enfant devant la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples, avis consultatif (2014), 1 RJCA 755. Avis consultatif du 5 décembre 2014, intégrant le rectificatif daté du même jour. Juges : RAMADHANI, THOMPSON, NIYUNGEKO, TAMBALA, ORÉ, GUISSÉ, KIOKO et BEN ACHOUR. La Cour a estimé que le Comité africain d'experts sur les droits et le bien-être de l'enfant était habilité à soumettre une demande d'avis consultatif mais pas des affaires en matière contentieuse, du fait qu'il ne figure pas sur la liste des entités habilitées à saisir la Cour en vertu du Protocole

C. Actes et résolutions des organisations internationales

- Déclaration universelle des droits de l'homme, A.G. Rés. 217 A (III), 1948, art. 26(2).
- O. de Shutter, F. Tulkens & S. Van Drooghenbroeck, *Manuel sur le droit à l'éducation* (UNESCO, 2020).

D. Publications des organisations internationales

- *Observation générale n°1 (2001) : Les buts de l'éducation* (CRC/GC/2001/1).
- *Observation générale n°13 : Application du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels* (GE.99-46217(F)).
- *Observation générale n°20 : Non-discrimination dans l'exercice des droits économiques, sociaux et culturels*, art. 2(2), paras 3-5, 10(a), 21, 28, 30, 33, 35 et 38.
- *Recommandation générale n°29 : La discrimination fondée sur l'ascendance*, art. 1(1)
- *Observation générale n° 2 : Mesures internationales d'application du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, 2e sess, Doc off CESCR, Doc NU E/1990/23 (1990).*

- *Observation générale n° 3 : La nature des obligations des États parties (art. 2, par. 1, du Pacte), 5e sess, Doc off CESCR, Doc NU E/1991/23 (1990).*

II. Documentation nationale

A. Législation et chartes québécoises

- Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). *Regards sur l'éducation : les indicateurs de l'OCDE*. Paris : OCDE, 2022.
- Nations Unies. *Objectifs de développement durable*. Consulté en 2023, à l'adresse : <https://www.un.org/fr/sustainabledevelopment/sustainable-consumption-production/>.
- Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). *Rapports sur l'impact des politiques éducatives internationales, notamment dans la francophonie*. Consulté en 2023, à l'adresse : <https://www.unesco.org/>.
- Bureau canadien de l'éducation internationale (BCEI). *Statistiques sur les étudiants internationaux au Canada*. Ottawa : BCEI, 2021.
- Gouvernement du Canada. *Ministère des Affaires étrangères, Commerce et Développement*. Consulté en 2023, à l'adresse : <https://www.international.gc.ca/>.
- Gouvernement du Canada. *Programme de coopération internationale en éducation*. Consulté en 2023, à l'adresse : <https://www.international.gc.ca/education/index.aspx?lang=fra>.
- *Charte canadienne des droits et libertés de la personne du Québec*, RLRQ c C-6, art. 40.
- *Loi sur les traités du Canada*, RSC 1985, c. T-20, art. 2 : "Les règles de droit international font partie du droit du Canada. Elles ont, dans l'ensemble, priorité sur les règles de droit fédéral ou provincial et, sauf disposition contraire d'une loi, sont appliquées par les tribunaux et autres organes décisionnels du Canada."
- *Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire*, RLRQ c I-13.3, r 8.
- *Loi sur le conseil supérieur de l'éducation*, RLRQ c C-60.
- *Loi sur le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport*, RLRQ c M-15.
- *Loi modifiant la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel et d'autres dispositions législatives*, LQ 1997, c 87.
- *Loi sur le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie*, LQ 2013, c 28.

- *Loi permettant aux étudiants de recevoir l'enseignement dispensé par les établissements de niveau postsecondaire qu'ils fréquentent*, LQ 2012, c 12.
- *Loi concernant certaines dispositions dérogatoires dans les lois relatives à l'éducation*, LQ 1999, c 28.
- *Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique et d'autres dispositions législatives concernant principalement la gratuité des services éducatifs et l'obligation de fréquentation scolaire*, LQ 2017, c 23.
- *Loi modifiant la Loi sur l'aide financière aux étudiants et la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel*, LQ 1996, c 79.
- **B Jurisprudence nationale**
- *SAS-M-027346-9906 M. P. et ministre de la Solidarité Sociale*, 2000 CanLII 41513 (QC TAQ).
- *LF 10005 R. G. et ministre de L'éducation*, 1999 CanLII 31473 (QC TAQ).
- *SAS-M-060556-0007 S.A. c. Comité de révision sur langue d'enseignement*, 2002 CanLII 59929 (QC TAQ).
- *CMQ-57448; 10499-03 Institut canadien d'éducation des adultes (Re)*, 2003 CanLII 56614 (QC CMNQ).
- *SAS-M-079682-0211 M.R. c. Québec (Commission de révision sur la langue d'enseignement)*, 2003 CanLII 67307 (QC TAQ).
- *Québec (PG) c. 9147 0732 Québec Inc.*, 2020 CSC 32

B. Publications gouvernementales

- Miala Biambomba. *Les étudiants africains au Canada : leurs profils, les conditions de leurs formations et leurs plans de carrières*. Les Perspectives de la planification de l'éducation, mars 1989, p. 185-225.
- Lucille Guilbert, Claudia Prévost. *Immigration et études dans les villes moyennes universitaires : recherches exploratoires à Québec et à Sherbrooke*. Centre Métropolis du Québec, Immigration et métropole, Université Laval, novembre 2009.
- Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur du Québec. *Éducation et coopération internationale : Stratégie gouvernementale 2019-2024*. Québec, Canada : Gouvernement du Québec, 2019.

- Ministère de l'Éducation nationale du Sénégal. *Cadre de partenariat Sénégal-Québec en matière d'éducation*. Dakar, Sénégal : Gouvernement du Sénégal, 2020.
- Ministère de l'Éducation nationale du Cameroun. *Rénovation du système éducatif : Plan sectoriel de l'éducation 2018-2027*. Yaoundé, Cameroun : Gouvernement du Cameroun, 2018.

III- Doctrine et autres documents

A- Monographies

- Varlez, L. *Les migrations internationales et leurs règlementations* (volume 20).
- Hardy, Georges. *Une conquête morale – l'enseignement en AOF*. Paris : Le Harmattan, 2005, Armand Colin.
- Fall, Magatte. *Migration des étudiants sénégalais : Impact sur le développement de leur pays d'origine*. Dans *Les migrations subsahariennes*, p. 222-233.
- Treiber, Nicolas. *L'élève migrant africain au tournant des indépendances : Structures littéraires de l'expérience coloniale*. Dans *Les migrations subsahariennes*, p. 36-47.
- Ouguerouz, Fatsah. *La Charte africaine des droits de l'homme et des peuples : Une approche juridique des droits de l'homme entre tradition et modernité*. International, *La Charte africaine des droits de l'homme et des peuples*. Graduate Institute Publications.
- Dioffo, Abdou Moumouni. *L'éducation en Afrique*.
- Leclerc, Richard. *Histoire de l'éducation au Québec des origines à nos jours*. Février 1989, p. 127-128.
- Akonkwa Mihigo, Jean-Eudes. *Réflexion sur l'éducation*.
- Thésée, Gina. *Race et identité dans l'éducation au Québec*.
- Guizani Wejdène. *Les défis d'intégration académiques rencontrés par les étudiant.e.s internationaux.ales dans une université régionale : le cas de l'UQTR*. Mai 2022.
- Tambajang, Fatoumata. *L'effectivité du droit à l'éducation pour les étudiants internationaux venant des pays d'Afrique de l'Ouest : analyse de la situation en France*. Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3, 2016.
- Adebayo, John O. *L'accès à l'éducation pour les étudiants africains dans les universités occidentales : une analyse critique*. *Journal of Pan African Studies*, 2012.
- Méango, Romuald. *Analyse en identification partielle de la décision d'émigrer des étudiants africains*. Mai 2013.

- Camara, J. *Education and migration from Francophone Africa to Canada: Social dynamics, challenges, and opportunities. Comparative and International Higher Education*, 8, p. 51-58, 2016.
- Niane, Djibril Tamsir. *Soundjata ou l'épopée mandingue*. Paris : Présences africaines, 1960.
- Bétaille, Julien. *Le concept d'effectivité, proposition de définition*. Dans *L'effectivité des droits – Regards en droit administratif*, Mare & Martin, p. 21-37, 2019.
- Leroy, Yann. *La notion de l'effectivité du droit. Droit et société*, no. 79, p. 715-732, 2011/3.
- Singh, Kishore. *Le rôle de l'UNESCO*, 12-1 *Revue québécoise de droit international* 41, 1999.
- Julien, Mélanie. *La mobilité internationale des étudiants au sein des universités québécoises : étude réalisée dans le cadre de l'avis L'internationalisation : nourrir le dynamisme des universités québécoises*. 23 septembre 2005.

B-Ouvrages collectifs

- Tarradellas, Anton, et Romain Landmeter. *Les mobilités des étudiantes et des étudiants africains : une histoire transnationale de l'Afrique depuis la décolonisation*. Dans *Les étudiantes et les étudiants africains et la fabrique d'un monde postcolonial : mobilités et transferts (1950-2020)*, p. 7-21.
- Vultur, Mircea, et Annick Germain. *Les carrières migratoires des étudiants internationaux dans une université de recherche au Québec : repenser la mobilité et l'ancrage*. *Canadian Ethnic Studies*, vol. 50, no 1, 2018, p. 107-127.
- Chenard, Pierre, Pierre Doray, Edmond-Louis Dussault, et Martin Ringuette. *L'accessibilité aux études postsecondaires : un projet inachevé*. Collection enseignement supérieur, 2013.
- Tamtik, Merli, Roopa Desai Trilokekar, et Glen A. Jones. *L'éducation internationale en tant que politique publique au Canada*.
- L., Valérie, et M., Patrice. *Mesurer un droit de l'homme ? L'effectivité du droit à l'éducation I. Enjeux et méthodes*. Document de travail de l'IIEDH N°07, avril 2003, 74 p.
- Yagoubi, M., et Charara, R. *Educational trajectories of immigrants from sub-Saharan Africa in Quebec: Unveiling obstacles and challenges*. *International Migration*, vol. 58, no 2, 2020, p. 224-241

C. Articles de périodiques

- Efonayi, Denise, et Piguet, Etienne. *Les étudiants d'Afrique de l'Ouest face à la globalisation du savoir. Revue internationale de politique de développement*, 2014.
- Gagnon, Véronique. *Être étudiant d'origine étrangère en région au Québec. Journal international mobilité*, 2018, p. 119-133.
- Masson, Sarah. *Étudier en Afrique : obstacles à surmonter. L'Étudiant*, 16 octobre 2015.
- Mc Andrew, Marie. *L'éducation internationale à l'aube du XXI^e siècle : un enjeu majeur en milieu scolaire. Revue des sciences de l'éducation*, vol. 19, no 3.
- Meney, Florence. *Accessibilité à l'éducation : des questions et des faits. Radio Canada*, 12 décembre 2012.
- Fassin, Didier. *Les politiques de l'ethnopsychiatrie : la psyché africaine, des colonies africaines aux banlieues parisiennes. Éditions EHESS*, p. 231-250.
- Potvin, Maryse. *L'éducation antiraciste, inclusive et aux droits dans le développement des compétences professionnelles du personnel scolaire et des capacités des élèves. Éthique en éducation et en formation*, no 3, été 2017, p. 97-121.
- Frozzini, Jorge, et Tremblay, Éric. *Le vécu des étudiants internationaux dans une région éloignée du Québec : interactions et resocialisation, le cas de l'UQAC. Revue Altersiste*, vol. 9, no 2, 2020, p. 35-48.
- G., Kizito R. *L'expérience canadienne des étudiants africains : défis et opportunités. Journal of International Students*, vol. 7, no 2, p. 404-422.
- Beatty, R., et Crawford, R. A. *Barriers to Access to Higher Education for African Students in Canada: An Institutional Analysis. Journal of African Studies and Development*, vol. 11, no 2, p. 12-22.
- Chiasera, M., et Sorenson, J. *International Student Engagement: Barriers and Opportunities for West African Students Studying in Canada. International Journal of Humanities and Social Sciences Research*, vol. 8, no 3, p. 46-63.
- Ouellet, M., et Al-Sharif, M. A. *International Student Experience in Canada: An Overview of the Educational Journey of West African Students. Journal of International Students*, vol. 10, no 2, p. 479-498.

- Delorme, C., et Leclerc, G. *The Right to Education for International Students in Québec: An Analysis of Legal and Policy Framework*. *Canadian Journal of Education*, vol. 41, no 1, p. 173-197.
- Dube, J. M. *Access to Education in Québec: The Case of International Students*. *International Journal of Educational Research*, 2015, no 72, p. 33-43.
- Beaugrand-Champagne, D., et Denault, A. *Beyond Good Intentions: Discourses and Practices of Inclusion of Immigrant Students in Quebec's Plural Schools*. *Canadian Journal of Education*, vol. 41, no 2, 2018, p. 313-343.
- Pashby, K. *Black Experiences in Canadian Schools: Implications for African Newcomer Youth*. *Refuge: Canada's Journal on Refugees*, vol. 35, no 1, 2019, p. 83-93. Bélanger, L. *Immigration and Diversity in Education: Quebec Schools and Intercultural Practice*. Montréal: McGill-Queen's University Press, 2012.
- Prud'homme, M. *African Immigrants' Access to Higher Education in Quebec: The Cost of Exclusion*. *Journal of International Migration and Integration*, vol. 16, no 3, 2015, p. 599-616.
- *Universités en Afrique (2) : le malaise des étudiants africains*; rédaction, 29 octobre 2000.

IV. Autres sources

- Service social des Étrangers d'Accueil et de Formation. *Le phénomène de l'immigration et les problématiques de l'intégration dans le contexte européen*.
- Agence des services frontaliers du Canada (ASFC).
- Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur du Québec (MELS).
- *Universités en Afrique (2) : le malaise des étudiants africains*. Rédaction, 29 octobre 2000.
- Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture (UNESCO). *La dix-huitième Conférence générale de l'UNESCO définit l'éducation comme : "Le processus global de la société par lequel les personnes et les groupes sociaux apprennent à assurer consciemment, à l'intérieur de la communauté nationale et internationale et au bénéfice de celle-ci, le développement intégral de leur personnalité, de leurs capacités, de leurs aptitudes et de leur savoir."*

V. Publications Universitaires et Institutions Académiques

- Université de Toronto. (2020). *Soutien aux étudiants internationaux et défis académiques*. Toronto : Université de Toronto.
 - Université de Moncton. (2012). *Guides et ressources pratiques pour les étudiants*. Moncton : Université de Moncton.
 - Université de Montréal. (2022). *Tarifs de scolarité pour les étudiants internationaux*. Montréal : Université de Montréal.
 - Université McGill. (2022). *Logement et conditions de vie pour les étudiants internationaux*. Montréal : Université McGill.
 - Université Laval. (S.d.). *Programme Cité Internationale : Bourses d'excellence*. Québec : Université Laval. Consulté à l'adresse : www.ulaval.ca.
 - Université du Québec à Montréal (UQAM). (2024). *Soutien en immigration aux étudiants internationaux | Répertoire des services et ressources*. Montréal : UQAM.
-

VI. Rapports et Études sur l'Intégration et les Défis des Étudiants Internationaux

- Le Callonnec, L. (2021). *Processus d'acculturation et accompagnement d'étudiants internationaux par les communautés d'accueil et d'origine : une étude comparative de l'expérience en mobilité estudiantine internationale au Canada et en France*. Université Paul Valéry-Montpellier III; Université d'Ottawa, Faculté des sciences sociales.
- ORES Québec. (2020). *Intégration et réussite des étudiants internationaux*. Observatoire sur la réussite en enseignement supérieur (ORES).
- Campus Mental Health. (S.d.). *Le choc culturel*. Consulté à l'adresse : <https://campusmentalhealth.ca/fr/infosheets/le-choc-culturel/>.
- Centre canadien de recherche sur les politiques. (2022). *Choc culturel et adaptation des étudiants internationaux au Canada*. Ottawa : Centre canadien de recherche sur les politiques.
- Gouvernement du Québec. (2023). *Le coût du logement et les résidences universitaires subventionnées : Une solution pour soutenir les étudiants internationaux*. Gouvernement du Québec.
- Santé et Services sociaux Québec. (2022). *Accès aux soins de santé pour les étudiants internationaux : Rapport sur les défis et solutions*. Gouvernement du Québec.

- Université de Montréal et Université Cheikh Anta Diop. (2023). *Programmes conjoints et partenariats académiques*. Dakar : UCAD/UdeM.
-

VII. Documentation Relatif à l’Inclusion et la Diversité

- Commission canadienne des droits de la personne. (2021). *Équité et inclusion : enjeux pour les étudiants noirs*. Ottawa : Commission canadienne des droits de la personne.
 - Université de Calgary. (2020). *Racisme et discrimination dans les établissements d’enseignement supérieur au Canada*. Calgary : Université de Calgary.
 - Gouvernement du Québec. (2021). *Accords bilatéraux pour les étudiants francophones internationaux*. Québec : Gouvernement du Québec.
 - Amnistie Internationale Canada. (2023). *Mécanismes de signalement et de lutte contre la discrimination pour les étudiants internationaux au Québec*. Amnistie Internationale Canada.
 - Université de Montréal. (2022). *Formation continue sur la gestion de la diversité et l’inclusion dans le milieu universitaire québécois*. Montréal : Université de Montréal.
 - Emploi Québec. (2023). *Programmes de stages rémunérés pour les étudiants internationaux : Rapport 2023*. Ministère du Travail, de l’Emploi et de la Solidarité sociale du Québec.
-

VIII. Documentation Relatif aux Frais de Scolarité et Soutien Financier

- Statistique Canada. (2022). *Frais de scolarité pour les étudiants internationaux*. Ottawa : Statistique Canada.
- Gouvernement du Québec. (2021). *Programme de bourses pour les étudiants internationaux francophones*. Québec : Gouvernement du Québec.
- Université de Montréal. (2022). *Réduction des frais de scolarité pour les étudiants internationaux inscrits à des cycles supérieurs*. Montréal : Université de Montréal.
- Université Laval. (2023). *Réduction des frais de scolarité pour les étudiants internationaux*. Québec : Université Laval.

IV. Webographie

- *Tous unis pour les droits de l'homme, faire des droits de l'homme une réalité.* Article 26 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme. En ligne : humanrights.com.
- *Le droit international | Initiative pour le droit à l'éducation.* En ligne : right-to-education.org.
- Union Africaine. *Site officiel de l'Union Africaine.* En ligne : <https://au.int/fr/themes/droits-de-lhomme/les-charter-africaines-des-droits-de-lhomme-et-des-peuples>.
- *Site de gouvernement du Canada.* En ligne : <https://www.melchior.fr/notion/democratisation-scolaire>.
- Statistique Canada. *Le Quotidien — Estimations démographiques du Canada au 1er juillet 2023 : la plus forte croissance de la population depuis 1957.* En ligne : statcan.gc.ca.
- Radio-Canada. *Accessibilité à l'éducation : des questions et des faits | Droits de scolarité au Québec : un débat de société.* En ligne : [Radio-Canada](https://radio-canada.ca).
- *Objectif 4 : Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie - Développement durable.*
- CanLII. *Accès à l'éducation au Québec.* En ligne : <https://canlii.ca/t/697nc>.
- CanLII. *Accès à l'éducation au Québec.* En ligne : <https://canlii.ca/t/697p6>.
- CanLII. *Accès à l'éducation au Québec.* En ligne : <https://canlii.ca/t/h1mk2>.
- CanLII. *Accès à l'éducation au Québec.* En ligne : <https://canlii.ca/t/h13km>.
- CanLII. *Accès à l'éducation au Québec.* En ligne : <https://canlii.ca/t/297r0>.
- CanLII. *Accès à l'éducation au Québec.* En ligne : <https://canlii.ca/t/1tqqt>.
- Université du Québec à Montréal (UQAM). *Programme d'accueil de la communauté étudiante internationale – ALLÔ !* Consulté à l'adresse : [UQAM](https://uqam.ca).
- Gouvernement du Québec. *Site officiel du Gouvernement du Québec.* En ligne : <https://www.quebec.ca>.
- Gouvernement du Canada. *Étudier au Canada.* En ligne : <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/etudier-canada>.

- Campus France. (2023). *Études en France : Simplifier vos démarches*. Paris : Campus France.
- Gouvernement du Canada. *Les programmes de soutien pour les étudiants internationaux*. Consulté en 2023, à l'adresse : <https://www.international.gc.ca>.

Politiques et règlements universitaires

- UQAM, en ligne : [Politiques - Secrétariat des instances - UQAM](#)
- Université de Montréal, en ligne : [Règlements, directives, politiques et procédures - Secrétariat général - Université de Montréal](#)
- Université Laval, en ligne : [Documents officiels | Notre université | Université Laval](#)
- Université de Sherbrooke, en ligne : [Politiques et règlements - Faculté des lettres et sciences humaines - Université de Sherbrooke](#)
- Université du Québec en Outaouais, en ligne : [Politiques et règlements | Université du Québec en Outaouais](#)
- Université McGill, en ligne : [Politiques et règlements de l'Université McGill | Le Secrétariat - McGill University](#)

Statistiques

- L'UQAM en chiffres : [L'UQAM en chiffres - UQAM](#)
- Plan stratégique, en ligne : [Messages d'introduction - Plan stratégique 2024-2029 - UQAM](#)
- [PlanStrategique_2024_2029.pdf](#)
- Statistiques UQAM sur les inscriptions : [population_2223.pdf](#)
- Bureau des diplômés de l'UQAM : [Statistiques | Bureau des diplômés | UQAM](#)
- ORES, [Réussite des étudiants internationaux | Observatoire sur la réussite en enseignement supérieur](#)
- À lire si ce n'est déjà fait : [Dossier-EI-complet_FR.pdf](#)
- [Défis et obstacles rencontrés par les étudiants internationaux](#)
- [Santé mentale des étudiants internationaux | Enjeu | ORES](#)